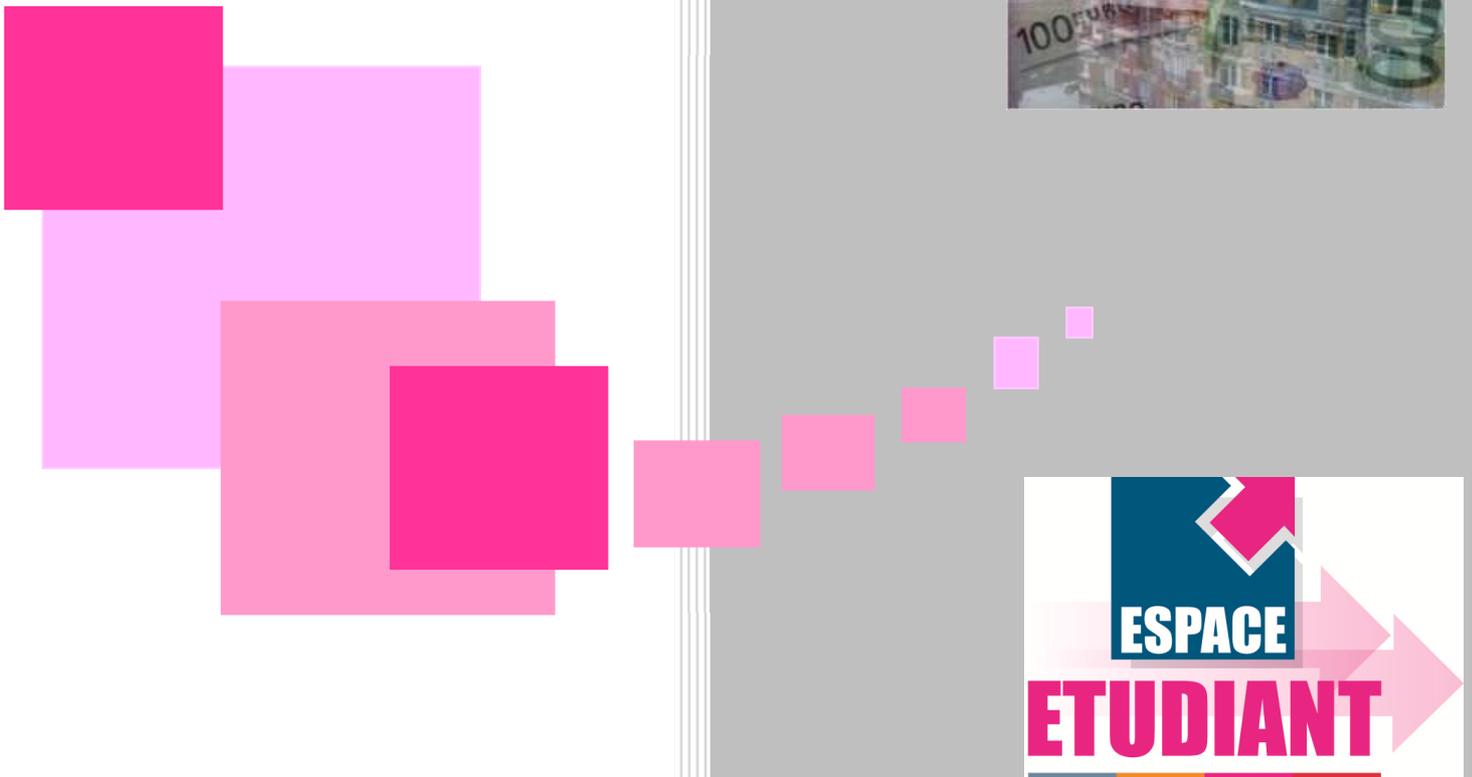


GUIDE DES AIDES ET DES BOURSES  
EN NOUVELLE-CALEDONIE



BIEN S'INFORMER  
POUR MIEUX S'ORIENTER



# LE ESPACE L'ÉTUDIANT

LE GUICHET D'INFORMATIONS DES  
LYCÉENS, ÉTUDIANTS ET PERSONNES  
EN REPRISE D'ÉTUDES.

CONSTRUIRE MON PROJET  
PROFESSIONNEL AVEC LE BILAN  
D'ORIENTATION JEUNE (BOJ)

RETIRER MON DOSSIER DE  
CANDIDATURE POUR ME FORMER À  
UN MÉTIER DE TECHNICIEN  
SUPÉRIEUR AU QUÉBEC

TOUT SAVOIR SUR :

- les formations en Nouvelle-Calédonie
- les études hors Nouvelle-Calédonie
- les aides et les bourses
- les stages
- les débouchés, les métiers et le monde du travail
- Les formations et les établissements
- Les diplômes

CONSULTER  
[www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc)

INFORME-TOI!



Tes questions, nos réponses !  
L'Espace Étudiant t'accueille tous les matins,  
le mercredi toute la journée ou sur rendez-vous.  
Tél: 28 21 67  
[espace-etaudiant@idoc.nc](mailto:espace-etaudiant@idoc.nc)



[www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc)



# Préface

---

Un projet d'études, ça se prépare !  
Une démarche d'insertion aussi...

Que vous soyez lycéen, étudiant, demandeur d'emploi ou déjà salarié et que vous désirez poursuivre ou reprendre des études, cela est possible.

A la recherche de contacts, d'informations utiles ?

**Le guide des aides et des bourses 2012** que nous avons compilé est donc pour vous !

Vous y trouverez l'ensemble des informations sur les dispositifs de bourses et d'aides à la formation et à l'insertion des différentes institutions œuvrant dans ce domaine.

Vous trouverez également des informations sur les organismes qui peuvent vous aider dans la construction de votre projet professionnel, d'études, d'insertion ou de réinsertion.

# Sommaire

<b>Province Sud</b>	
La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)	3
Le Prêt Etudiant 0%	4
Le Prix d'Encouragement à la Recherche (PER)	5
Le Prix d'Excellence de la Province Sud (PEPS)	6
L'Aide Forfaitaire aux Stages	7
La Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)	8
Les aides à la création artistique : Aide à l'Exposition	9
Les aides à la création artistique : Aide à l'Ecriture	9
Les aides à la création artistique : Aide à l'Edition	10
Les aides à la création artistique : Aide à la Création Musicale	10
Les aides à la création artistique : Aide à l'Audiovisuel	11
<b>Province Nord</b>	
La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)	12
La Bourse d'Excellence	13
La Bourse pour Etudiant Infirmier (BEIDE)	14
Aides Individualisées à la Formation (AIF)	15
<b>Province Iles Loyauté</b>	
La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)	16
La Bourse Spécifique Iles Loyauté	17
La Bourse « Sport Etude » (BSE)	18
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	
La Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)	19
Le Cégep Mobilité Québec (CMQ)	20
La Bourse Territoriale de Formation (BTF)	21
La Mobilité Métropole	23
La Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)	24
L'opération « Micro Portable Etudiant » (MIPE)	25
<b>Etat</b>	
La Bourse de l'Education Nationale (BEN)	26
Les bourses sur critères sociaux du CNOUS	27
Le Prix de la vocation scientifique et technique des filles	30
Le Passeport Mobilité	31
Le dispositif Après-Bac Service (ABS)	32
Le dispositif Cadre-Avenir	33
Les bourses du Ministère de l'Agriculture	34
<b>Consulat</b>	
Bourse AusAid d'Australie	35
Bourse NZAid de Nouvelle-Zélande	37
Bourses du Consulat Général d'Indonésie	38
<b>Autres services liés aux études</b>	
Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)	39
Mission Générale d'Insertion (MGI)	40
L'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)	41
L'assurance obligatoire maladie-maternité – CAFAT	43
La carte Etudiant	44
La Maison de l'Etudiant	45
Le Foyer Tutorat	46
L'Aide au logement	47
Au sein de l'IDC-NC – l'Espace Etudiant	48
Le Point Apprentissage – Point A	49
Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée de Nouvelle-Calédonie (APPNC)	50

<b>La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) - Service Etudiant – Formation – Jeunesse</b>	<b>51</b>
<b>Service Examens et concours – Services des affaires générales – DASS NC</b>	<b>53</b>
<b>L'assurance maladie-maternité pour la scolarité hors territoire - CAFAT</b>	<b>54</b>
<b>Brock Service Education</b>	<b>55</b>
<b>ESL Education – Séjours linguistiques</b>	<b>55</b>
<b>Boomerang Australia Studies / études NZ Auckland</b>	<b>56</b>
<b>Agence International pour le Service aux Etudiants et Stagiaires – AISES.nc</b>	<b>56</b>
<b>English Spoken</b>	<b>57</b>
<b>Noumea School of English</b>	<b>57</b>
<b>ACDA (Association des Calédoniens Diplômés d'Australie)</b>	<b>58</b>
<b>Les banques</b>	<b>59</b>

### **Autres services liés à l'insertion**

<b>Au sein de l'IDC-NC</b>	<b>61</b>
<b>Réseau Information Jeunesse</b>	<b>64</b>
<b>Programme européen « Jeunesse en action »</b>	<b>65</b>
<b>La Mission Insertion Jeunes (MIJ)</b>	<b>66</b>
<b>AJiR de la Province Sud</b>	<b>70</b>
<b>Le Service Emploi Formation (SEF) de la DEFE</b>	<b>71</b>
<b>La Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord (MLIJ PN)</b>	<b>72</b>
<b>Cap Emploi</b>	<b>73</b>
<b>Service de la Femme, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (SFFIPE) – PIL</b>	<b>74</b>
<b>L'association ACTIVE</b>	<b>75</b>
<b>Le Service Vie de quartiers – Ville de Nouméa</b>	<b>76</b>
<b>Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC)</b>	<b>77</b>
<b>ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)</b>	<b>78</b>
<b>Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI)</b>	<b>79</b>
<b>Calendrier des campagnes</b>	<b>80</b>
<b>Aide aux étudiants</b>	<b>81</b>
<b>Aide aux demandeurs d'emploi</b>	<b>82</b>
<b>Aide aux salariés</b>	<b>83</b>
<b>Aide selon le cursus</b>	<b>84</b>

## La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

### Objectif

Favoriser la poursuite d'études par l'attribution d'une aide financière répondant aux besoins des personnes concernées, dans des filières saturées ou inexistantes en Nouvelle-Calédonie et dont le projet professionnel correspond à des besoins locaux. Cette bourse vient en complément des bourses d'Etat.

### Bénéficiaires

- Etudiants de Nouvelle-Calédonie (EGC, UNC, IFM, IUFM, BTS, etc.) ou étudiants désirant poursuivre hors du pays, ayant fait une demande de bourse d'Etat.

### Conditions

- Avoir la nationalité française.
- Résider en province Sud depuis au moins 6 mois au 1er janvier de l'année de la demande.
- Remplir les conditions de ressources du barème d'attribution.
- Personne titulaire du baccalauréat ou diplôme en équivalence niveau IV pour l'inscription en 1ère année d'études supérieures ou avoir réussi un concours d'entrée de niveau baccalauréat dans une école de formation.
- Personne âgée de moins de 21 ans au 1er janvier de l'année de la demande pour les candidats à un 1er cycle.
- Personne âgée de moins de 23 ans au 1er janvier de l'année de la demande pour les candidats à un 2ème cycle.
- Avoir obtenu des résultats satisfaisants au cours des deux dernières années

### Obligations

- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie au plus tard 5 ans après la fin du cursus d'études.
- Faire sa demande de bourse d'Etat en retirant un dossier dans votre établissement pour des études en Nouvelle-Calédonie ou constituer son Dossier Social Etudiant (DSE) sur le site du CROUS ([www.crous.fr](http://www.crous.fr)) entre le **15 janvier et le 30 avril** pour des études en métropole.
- Pour des études en Métropole sur des formations existantes en Nouvelle-Calédonie, s'être inscrit sur cette même formation dispensée en NC et être en liste d'attente.

### Prise en charge

La prise en charge est conditionnée par les ressources de la famille, appréciées en fonction des revenus mensuels et des charges.

Barèmes Revenu maximum	Echelon de la bourse accordée	Etudes en NC (en 3 versements)		Etudes hors de NC (versée sur 12 mois)	
		Annuel	Trimestriel	Annuel	Mensuel
En fonction : Du revenu mensuel des parents Des points attribués à la famille en fonction du nombre d'enfants à charge (en NC ou hors NC)	Echelon 0	76 680	25 560	184 032	15 336
	Echelon 1	153 360	51 120	368 064	30 672
	Echelon 2	230 040	76 680	552 096	46 008
	Echelon 3	306 720	102 240	736 128	61 343
	Echelon 4	383 400	127 800	920 160	76 680
Aides complémentaires	Allocation rentrée	35 000			
	Prise en charge CAFAT	100%			
	Prise en charge mutuelle complémentaire	90%			
	Aide possible au logement	120 000			
	Prime unique d'installation	150 000			
	Allocation d'entretien (si jury oral en métropole)	50 000			
	Voyage A/R (si jury oral en métropole)	Droit			
	Voyage Aller villes études	Droit			
	Voyage retour + 150kg bagages par voie maritime	Droit			
	Voyage vacances (après 3 ans sans échecs)	Droit			
Remboursement des frais d'inscription à l'université	Droit				

### Calendrier

- Campagne : 1<sup>er</sup> septembre à la 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre

**Province Sud - Bureau d'Information et d'Aide aux étudiants BIAE – Direction de l'Education de la Province Sud**

2, rue Gallieni BP 3104 - 98 846 Nouméa cedex

Horaires d'ouverture : 7h30-11h30/12h30-16h00 (que le matin le vendredi)

☎ 24 60 00

☎ 24 67 00

✉ [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## Le Prêt Etudiant 0%

### Objectif

Poursuivre et financer ses études en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole.

### Bénéficiaires

- Etudiants boursiers et non boursiers qui remplissent les conditions d'attribution et qui effectuent leurs études en Nouvelle-Calédonie ou en Métropole.

### Conditions

- Avoir la nationalité française.
- Résider en province Sud depuis au moins 6 mois au 1er janvier de l'année de la demande.

### Obligations

- Rembourser l'établissement bancaire de la totalité du capital de l'emprunt dans les 10 ans qui suivent la souscription.
- En cas de prolongation, pour des études supérieures à 3 ans, il est possible de refondre les 3 dossiers (annuels) en un seul avec une période de différé adaptée, avec les mêmes conditions que celles précédemment fixées.
- En cas d'abandon, rembourser le(s) capital(aux) ainsi que 50% des intérêts déjà versés par la province Sud.

### Prise en charge

Le montant annuel du crédit étudiant est déterminé par la province Sud et conditionné par les ressources de la famille, appréciées en fonction des revenus mensuels et des charges :

Barèmes Revenu maximum	Etudes en Nouvelle-Calédonie	Etudes hors de Nouvelle-Calédonie
Prêt unique – Etudiant non boursier	216 000 F.CFP	518 000 F.CFP
Prêt complémentaire - Etudiant boursier à un échelon 0 ou 1	100 000 F.CFP	250 000 F.CFP

La durée maximale du crédit est de 78 mois (soit 3 ans d'études + 6 mois pour trouver un emploi) et une période d'amortissement de 36 mois.

La province Sud se porte caution à 50% auprès de l'établissement bancaire et prend en charge la totalité des frais de gestion et des intérêts de l'emprunt auprès de l'établissement conventionné.

La province Sud prend en charge le billet A/R vers la ville d'affectation pour les bénéficiaires qui ont souscrit un prêt et qui partent étudier en métropole.

### Calendrier

- Campagne : 1<sup>er</sup> septembre à la 2<sup>ème</sup> semaine d'octobre

#### Province Sud - Bureau d'Information et d'Aide aux étudiants BIAE – Direction de l'Education de la Province Sud

2, rue Gallieni BP 3104 - 98 846 Nouméa cedex

Horaires d'ouverture : 7h30-11h15 – Dépôt des dossiers sur RDV

☎ 24 60 00

☎ 24 67 00

✉ [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## Le Prix d'Encouragement à la Recherche (PER)

### Objectif

Prix destiné à encourager les étudiants qui préparent une thèse ou un travail de recherche présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie et plus particulièrement pour la province Sud.

### Bénéficiaires

- Etre de nationalité française.
- Etudiants titulaires d'un Master de recherche ou d'un doctorat.
- Etre inscrit à l'UNC ou dans une autre université.

### Conditions

- Durée de formation : 36 mois au plus, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois.
- Rendre compte chaque semestre de l'avancement des travaux de recherche à la Direction de l'Education de la Province Sud.
- Rendre compte sur demande d'un exposé succinct récapitulant l'état d'avancement.
- Remettre deux exemplaires de son mémoire ou de sa thèse en fin de cursus.

### Prise en charge

- 120.000 F. CFP par mois maximum pendant 3 ans (sous conditions pour 4 ans).
- Voyage A/R si nécessaire vers le centre universitaire intéressant ses recherches ou vers Nouméa, si thèse effectuée en dehors de la Nouvelle-Calédonie (accordée une seule fois).

### Calendrier

- Campagne : juin à août.

**Province Sud - Bureau d'Information et d'Aide aux étudiants BIAE – Direction de l'Education de la Province Sud**  
2, rue Gallieni BP 3104 - 98 846 Nouméa cedex *Horaires d'ouverture : 7h30-11h30/12h30-16h00 (que le matin le vendredi)*  
☎ 24 60 00    📠 24 67 00    ✉ [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)  
[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## Le Prix d'Excellence de la Province Sud (PEPS)

### Objectif

Prix destiné à récompenser les étudiants compte tenu de leur parcours d'excellence.

### Bénéficiaires

- Etudiants titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, reconnu par l'Etat (BTS, diplôme de l'enseignement universitaire, diplôme d'une école dépendant d'un ministère de l'Etat, diplôme d'une école spécialisée reconnu par l'Etat).

### Conditions

- Etre de nationalité française.
- Résider et avoir ses intérêts matériels et moraux en province Sud depuis au moins 6 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution du prix.
- Avoir obtenu une moyenne générale de 14/20 au diplôme.
- Avoir obtenu son baccalauréat en Nouvelle-Calédonie.
- Ne pas avoir redoublé l'année d'obtention du diplôme.
- Fournir le relevé de notes faisant apparaître la moyenne générale obtenue au diplôme.
- Fournir tout document scolaire et/ou universitaire permettant d'apprécier l'excellence du parcours depuis l'obtention du baccalauréat.

### Prise en charge

- 200.000 F. CFP, ce prix ne peut pas être attribué plus de deux fois au même bénéficiaire.

### Calendrier

- Campagne : juillet à décembre.

#### Province Sud - Bureau d'Information et d'Aide aux étudiants BIAE – Direction de l'Education de la Province Sud

2, rue Gallieni BP 3104 - 98 846 Nouméa cedex

Horaires d'ouverture : 7h30-11h30/12h30-16h00 (que le matin le vendredi)

☎ 24 60 01 ou 24 61 65    📠 24 60 69

✉ [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## L'Aide Forfaitaire aux Stages

### Objectif

Permettre aux étudiants d'effectuer un stage en Australie, Nouvelle-Zélande et au Japon, afin de faciliter l'accès à une expérience enrichissante et de qualité, prévue dans le cadre de la formation.

### Bénéficiaires

Etudiants inscrits dans un établissement de la province Sud en :

- 1ère année de BTS Animation et Gestion Touristique Locale,
- 1ère année de BTS Commerce International,
- 1ère année de BTS Assistant de manager
- 3ème année à l'EGC.

### Conditions

- Etre de nationalité française
- Fournir un engagement ferme et définitif de l'entreprise d'accueil du stage.
- Fournir un avis du responsable pédagogique de la section de BTS ou de l'EGC.
- Fournir une attestation de bourse pour les étudiants boursiers de l'Education Nationale.
- Fournir à la Direction de l'Education de la Province Sud, dans les 3 mois suivant la fin du stage, un compte rendu de stage validé par le responsable de la section de BTS ou de l'EGC.

### Prise en charge

		Australie / Nouvelle-Zélande	Japon
Boursiers	Indemnité de voyage	60 000	140 000
	Indemnité hebdomadaire	20 000	30 000
Non boursiers	Indemnité de voyage	30 000	70 000
	Indemnité hebdomadaire	10 000	15 000

- 8 semaines de stage maximum

### Calendrier

- Campagne : du 1er juillet au 31 octobre.

### Contact

Auprès des chefs de travaux (pour les BTS) ou auprès de la direction (pour les étudiants EGC)

**Province Sud - Bureau d'Information et d'Aide aux étudiants BIAE - Direction de l'Education de la Province Sud**  
2, rue Gallieni BP 3104 - 98 846 Nouméa cedex *Horaires d'ouverture : 7h30-11h30/12h30-16h00 (que le matin le vendredi)*  
☎ 24 60 00 📠 24 67 00 ✉ [des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)  
[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## La Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)

### Objectif

Favoriser la réalisation de formations artistiques supérieures ou spécialisées en métropole ou à l'étranger.

### Bénéficiaires

- Personne ayant suivi en province Sud un cursus artistique initial avec des résultats très satisfaisants ou personne ayant eu un parcours artistique reconnu ou développé une pratique artistique remarquable.
- Personne admise ou en cours d'admission dans un établissement d'enseignement artistique dont les diplômes sont reconnus par l'Etat Français ou par l'Etat étranger concerné.

### Conditions

- Etre de nationalité française
- Résider et avoir ses intérêts matériels et moraux en province Sud depuis au moins 6 mois.
- Avoir effectué la majorité de sa scolarité, primaire et secondaire en Nouvelle-Calédonie.
- Ne pas être éligible aux aides scolaires pour études supérieures ou spécialisées de la province Sud.
- Disposer d'un revenu net global imposable  $\leq 3.000.000$  F. CFP si le candidat est autonome financièrement ou  $5.000.000$  F. CFP si l'intéressé est à la charge de ses parents.

### Prise en charge

- 1.040.000 F. CFP (versé en 2 tranches).
- Voyage aller/retour en classe économique depuis la Nouvelle-Calédonie jusqu'au lieu de formation.
- Indemnité d'installation : 150.000 F. CFP accordée une seule fois.
- Aide au logement : 240.000 F. CFP (versée en 2 tranches) si nécessaire et sur présentation de justificatifs.
- Indemnité d'acquisition du matériel nécessaire à l'enseignement artistique : 30.000 F. CFP.
- Bourse renouvelable jusqu'à l'achèvement de la formation du candidat.

### Calendrier

- La bourse est attribuée par décision du président de l'Assemblée de province, après avis d'un jury, qui étudie les dossiers de candidature et auditionne les candidats.
- Date de la campagne : du 15 février au 30 juin.

#### Direction de la Culture de la Province Sud

16, rue Galliéni – BP 2365 - 98 846 Nouméa

☎ 24 60 90

📠 24 60 91

✉ [dc.contact@province-sud.nc](mailto:dc.contact@province-sud.nc)

[www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc) – [www.province-sud.nc](http://www.province-sud.nc)

## Les aides à la création artistique : Aide à l'Exposition

### Objectif

Soutenir les artistes plasticiens de la province Sud dans la démarche de diffusion publique de leurs œuvres.

### Conditions

- Résider en province Sud depuis au moins 6 mois.
- Sont prioritairement éligibles, les candidats dont les ressources familiales n'excèdent pas l'équivalent de 3 fois le montant du Salaire Minimum Garanti mensuel (SMG).

### Prise en charge

- Subvention de 300.000 F. CFP pour des expositions individuelles ou collectives organisées dans des galeries privées.
- L'aide est valable un an à compter de la notification à l'intéressé et est versée dans sa totalité dès que l'arrêté d'attribution a été rendu exécutoire.

### Démarche administrative

- Une fiche d'inscription complétée
- Un press-book des travaux artistiques déjà réalisés qu'ils aient ou non été exposés
- Une note technique portant notamment sur le nombre d'œuvres, leur format ou dimensions, le parti pris de l'exposition, etc.
- Un devis global de l'exposition
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud
- Un justificatif des revenus ou celui des parents pour les mineurs (avis d'imposition)
- Un relevé d'identité bancaire

### Calendrier

- Retrait du dossier mi juin.
- Dépôt du dossier début août.

## Les aides à la création artistique : Aide à l'Écriture

### Objectif

Soutenir les auteurs de la Province Sud dans leur travail d'écriture.

### Conditions

- Résider impérativement en province Sud depuis au moins 6 mois.
- Sont prioritairement éligibles, les candidats dont les ressources familiales n'excèdent pas l'équivalent de trois fois le montant du Salaire Minimum Garanti (SMG) mensuel et qui cessent temporairement leur activité professionnelle afin de se consacrer à l'écriture.

### Prise en charge

- Subvention de 600.000 F. CFP (versée en 2 tranches : 300.000 F.CFP à l'arrêté d'attribution rendu exécutoire et 300.000 F.CFP à la remise du manuscrit).
- L'aide est valable un an à compter de la notification à l'intéressé.

### Démarche administrative

- Un curriculum vitae
- Une fiche d'inscription complétée
- Une note d'intention globale (motivation du dépôt de la candidature)
- Un synopsis de l'histoire
- Un chapitre rédigé
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud
- Un justificatif des revenus ou celui des parents pour les mineurs (avis d'imposition)
- Un relevé d'identité bancaire

### Calendrier

- Retrait du dossier mi juin
- Dépôt du dossier début août.

# Les aides à la création artistique : Aide à l'Édition

## Objectif

Permettre aux écrivains de la province Sud d'éditer leur œuvre à compte d'auteur ou en partenariat avec un éditeur dont le siège social est situé en Nouvelle-Calédonie.

## Conditions

- Résider impérativement en province Sud depuis au moins 6 mois.
- Sont prioritairement éligibles, les candidats dont les ressources familiales n'excèdent pas l'équivalent de 3 fois le montant du Salaire Minimum Garanti (SMG) mensuel et qui ont bénéficié d'une aide à l'écriture.

## Prise en charge

- Subvention de 600.000 F. CFP (versée en 2 tranches : 300.000 F.CFP à l'arrêté d'attribution rendu exécutoire et 300.000 F.CFP après production du bon à tirer).
- L'aide est valable un an à compter de la notification à l'intéressé.

## Démarche administrative

- Un curriculum vitae
- Une fiche d'inscription complétée
- Une note d'intention globale (motivation du dépôt de la candidature)
- Une prémaquette (textes, iconographies, couvertures)
- Un échéancier du projet
- Un devis global du coût d'édition du projet (notamment la réalisation technique, l'impression, la reliure et, le cas échéant, la traduction) dans le cas d'une édition à compte d'auteur et / ou l'accord d'un éditeur
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud
- Un justificatif des revenus ou celui des parents pour les mineurs (avis d'imposition)
- Un relevé d'identité bancaire

## Calendrier

- Dépôt du dossier de candidature début août.

# Les aides à la création artistique : Aide à la Création Musicale

## Objectif

Permettre à des jeunes musiciens ou groupes de musiciens de la province Sud de créer et d'enregistrer un album.

## Conditions

- Résider impérativement en province Sud depuis au moins 6 mois.
- Avoir entre 15 et 30 ans.

## Prise en charge

- Subvention de 700.000 F. CFP pour l'enregistrement d'un album de musique, versée en 2 tranches : 350.000 F à l'arrêté d'attribution rendu exécutoire et 350.000 F.CFP après remise d'une attestation du studio d'enregistrement.
- L'aide est valable un an à compter de la notification à l'intéressé.

## Démarche administrative

- Une fiche d'inscription complétée
- Un curriculum vitae ou une présentation du groupe de musique
- Une copie de pièce d'identité
- Une maquette de CD, une cassette ou tout autre support audiovisuel
- Le coût global du projet comprenant les frais de réalisation de jaquette, pressage et gravure de CD compris
- Un justificatif attestant de six mois de résidence en province Sud

## Calendrier

- Dépôt du dossier de candidature avant fin septembre.

# Les aides à la création artistique : Aide à l'Audiovisuel

## Concours de scénarii de fiction

---

Soutenir la réalisation de scénarii de fiction

### Conditions

---

- Résider impérativement en province Sud depuis au moins 6 mois.

### Attribution

---

- 1er prix : 200.000 F. CFP
- 2ème prix : 150.000 F. CFP
- 3ème prix : 120.000 F. CFP

## Concours de film de fiction

---

Soutenir la réalisation de courts-métrages de fiction

### Attribution

---

- un prix de 250.000 F. CFP pour un film de 5 minutes.
- un prix de 350.000 F. CFP pour un film de 6 à 25 minutes.
- un prix de 500.000 F. CFP pour un film de 26 à 50 minutes.

#### **Direction de la Culture de la Province Sud**

16, rue Gallieni – BP 2365 - 98 846 Nouméa

☎ 24 60 90

📠 24 60 91

✉ [dc.contact@province-sud.nc](mailto:dc.contact@province-sud.nc)

Site internet : <http://www.province-sud.nc/culture/direction-de-la-culture-dc>

## La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

### Objectif

Favoriser la poursuite d'études par l'attribution d'une aide financière répondant aux besoins des personnes concernées.

### Bénéficiaires

- Etudiants âgés de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de demande et jusqu'à 27 ans sur avis de la commission des bourses, pour des études en Nouvelle-Calédonie, en métropole ou à l'étranger.

### Conditions

- Etre de nationalité française et remplir les conditions d'accès à la citoyenneté calédonienne.
- Résider et avoir ses intérêts matériels et moraux en province Nord depuis au moins 6 mois.
- Etre âgé de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la demande (limite d'âge reculée jusqu'à 27 ans sur avis de la commission)
- S'inscrire dans les formations correspondant aux secteurs d'activités appelés à se développer en province Nord.
- Plafond de ressources mensuelles fixé à 400.000 F. CFP, relevé de 20.000 F. CFP par enfant à charge. Au-delà du plafond, il peut être proposé un prêt à taux bonifiés.
- Avoir constitué son dossier ACESTE (validation du projet professionnel, montage du dossier, suivi et accompagnement avant le départ à Nouméa et pendant les études en Métropole).
- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie pendant 10 ans, au plus tard 5 ans après la fin des études.
- Suivre une formation dans un des domaines prioritaires pour la province : agriculture, Bâtiment et Travaux Publics (BTP), commerce, emplois d'administration des entreprises, enseignement et formation, industrie, informatique, langues et culture kanak, mines, pêche et marine marchande, tourisme, social et santé, sports, loisirs et culture.

### Obligations

- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie pendant 10 ans, au plus tard 5 ans après la fin du cursus d'études.
- Les bénéficiaires d'un prêt s'engagent à rembourser la province Nord toutes les sommes versées avancées par celle-ci.

### Prise en charge

	Etudes en Nouvelle-Calédonie*		Etudes hors de Nouvelle-Calédonie (versée sur 11 mois)	
	Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
	672 285	56 024		
Prise en charge forfaitaire des frais de scolarité	35 000			
Cat.A (bac pro HNC)			736 796	66 982
Cat.B (1er cycle)			862 546	78 413
Cat.C (2ème cycle)			923 666	83 970
Cat.D (3ème cycle)			1 343 196	122 109
	Logement possible (tél : 43 13 71) 34 000 F.CFP / mois		Suivi pédagogique avec l'ACESTE-CNAM	

\*Après demande d'une bourse d'Etat

Compléments	Montant
<b>Vacances de Noël</b>	12 000
<b>Vacances de Pâques</b>	12 000
<b>Grandes vacances scolaires</b>	20 000
<b>Premier équipement</b>	25 000
<b>Forfait annuel de rentrée</b>	35 000 (NC) / 40 000 (HNC)
<b>Mutuelle étudiante</b>	20 000
<b>Allocation de rapatriement</b>	15 000
<b>Forfait édition</b>	120 000
<b>Frais de recherche</b>	160 000

Délibération n°2010-531/APN du 22 décembre 2010

### Calendrier

- Dossiers à retirer dans les lycées, à la DEFIJ ou à l'antenne de la province Nord à Nouméa.
- Campagne : de début août au 30 octobre. Délai de rigueur.
- Campagne jusqu'au 15 octobre pour les renouvellements (avec les résultats si connus).

**Hôtel de la Province Nord - Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)**

BP 41 – 98860 Koné

☎ 47 72 27

☎ 47 72 31

✉ [defij-formation@province-nord.nc](mailto:defij-formation@province-nord.nc)

**Antenne de la Province Nord à Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – Nouméa ☎ 25 32 98**

## La Bourse d'Excellence (convention d'éducation prioritaire entre les lycées de Nouvelle-Calédonie et Sciences Po Paris)

### Objectif

Promouvoir l'accès des lycéens de Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) à Sciences Po Paris.

### Bénéficiaires

- Candidats bacheliers admis à l'IEP (Institut d'Études Politiques) ou Sciences Po Paris.

### Conditions

- Être de nationalité française.
- Résider et avoir ses intérêts matériels et moraux en province Nord depuis au moins 6 mois.
- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie pendant 10 ans, au plus tard 5 ans après la fin des études.

### Conditions

**Pour le candidat admissible :**

- Prise en charge des frais de préparation à l'oral d'admission.
- Prise en charge des frais de séjour à Paris pour présenter les épreuves d'admission à Sciences Po.

**Pour le candidat admis :**

- Bourse versée depuis la période spécifique d'intégration de la pré-rentrée de Sciences Po.
- 120 000 F. CFP / mois.
- Une indemnité unique d'équipement.
- Une bourse unique des livres.
- La prise en charge des frais liés à l'acquisition d'un ordinateur portable la 1<sup>ère</sup> année.
- La prise en charge des frais de tutorat individuel à l'IEP.
- Billet aller / retour fin d'études.

### Calendrier

- Dossiers à retirer dans les lycées, à la DEFIJ ou à l'antenne de la province Nord à Nouméa
- Campagne : de début août au 30 octobre. Délai de rigueur.
- Campagne jusqu'au 15 octobre pour les renouvellements (avec les résultats si connus)

#### Hôtel de la Province Nord - Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)

BP 41 – 98860 Koné

☎ 47 72 27    📠 47 72 31

✉ [defij-formation@province-nord.nc](mailto:defij-formation@province-nord.nc)

Antenne de la Province Nord à Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – Nouméa ☎ 25 32 98

## La Bourse pour Etudiant Infirmier (BEIDE)

### Objectif

Bourse accordée à des candidats souhaitant s'orienter vers le Diplôme d'Etat Infirmier.

### Bénéficiaires

- Etudiants.
- Demandeurs d'emploi.

### Conditions

- Etre de nationalité française.
- Etre titulaire du baccalauréat.
- Justifier de plus de 10 ans de résidence en Nouvelle-Calédonie.
- Etre résident de la Province Nord.
- Avoir réussi le concours.
- Avoir plus de 18 ans.
- Etre titulaire du Permis B au terme de la formation.
- Effectuer la majorité des stages pratiques dans un dispensaire de la province Nord.
- S'engager à servir la province Nord pendant 7 ans à compter de la nomination comme stagiaire dans l'année civile suivant la fin des études.

### Prise en charge

- Préparation au concours.
- Montant mensuel : 140.000 F. CFP.

### Calendrier

- Dossiers à retirer dans les lycées, à la DEFIJ ou à l'antenne de la province Nord à Nouméa
- Campagne : dépôt des dossiers au plus tard 15 jours après la parution des résultats aux concours.

#### Hôtel de la Province Nord - Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)

BP 41 – 98860 Koné

☎ 47 72 27      📠 47 72 31

✉ [defij-formation@province-nord.nc](mailto:defij-formation@province-nord.nc)

Antenne de la province Nord à Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – Nouméa ☎ 25 32 98

Renseignements possibles :

**MLIJ** : 47 31 13

**CAP Emploi** : 05 26 65 à Koné

**DPASS Nord** : 47 72 30

## Aides Individualisées à la Formation (AIF)

### Objectif

Favoriser la formation professionnelle et le retour aux études universitaires en Nouvelle-Calédonie, en Métropole ou à l'étranger.

### Bénéficiaires

- Adultes.
- Jeunes salariés.
- Demandeurs d'emploi.

### Conditions

- Etre de nationalité française.
- Justifier d'une résidence de plus de 10 ans en Nouvelle-Calédonie.
- Etre **sorti du système scolaire depuis plus d'un an**.
- Résider depuis plus de 6 mois en Province Nord.
- Avoir fait des démarches, sans succès, auprès des autres dispositifs existants : Bourse d'Education Nationale ; Bourse d'Etudes Supérieures de la province Nord ; Bourse Territoriale de Formation professionnelle continue (BTF) ou Bourse avec Affectation Spéciale (BAS).
- S'engager à suivre une formation professionnelle qualifiante ou une formation universitaire sur des secteurs prioritaires agréés par la province Nord et/ou la Nouvelle-Calédonie.
- **Servir la Nouvelle-Calédonie pendant 10 ans au plus** tard 5 ans après la fin de la formation.
- Se faire connaître de la MLIJ Nord et de CAP Emploi à l'issue de la formation.

### Prise en charge

- Prise en charge partielle ou totale des coûts de la formation (hébergement, transport, équipements, matériels pédagogiques).

Délibération n° 315/2005/APN et Délibération n°2010-515/APN du 22 décembre 2010

### Calendrier

- Dossiers à retirer dans les lycées, à la DEFIJ ou à l'antenne de la province Nord à Nouméa
- Campagne : pour une rentrée en NC jusqu'au 31 octobre ; pour une rentrée en France Métropolitaine jusqu'au 30 avril.

#### Hôtel de la Province Nord -Direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insertion de la Jeunesse (DEFIJ)

BP 41 – 98860 Koné

☎ 47 72 27 ☎ 47 72 31

✉ [defij-formation@province-nord.nc](mailto:defij-formation@province-nord.nc)

Antenne de la province Nord à Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – Nouméa ☎ 25 32 98

## La Bourse d'Enseignement Supérieur (BES)

### Objectif

Bourse favorisant la poursuite d'études par l'attribution d'une aide financière répondant aux besoins des personnes.

### Bénéficiaires

- Etudiants poursuivant des études en Nouvelle-Calédonie, en Métropole ou à l'étranger

### Conditions

- Etre de nationalité française et remplir les conditions d'accès à la citoyenneté calédonienne.
- Etre titulaire du baccalauréat.
- Etre âgé de moins de 27 ans à la date de la demande.
- Résider et avoir ses intérêts matériels et moraux en province Iles Loyauté depuis au moins 6 mois.
- Plafond de ressources mensuelles fixé à 350 000 F. CFP pour la bourse ; 450 000 F. CFP pour la demi-bourse et 550 000 F. CFP pour le prêt. Il est relevé de 20.000 F. CFP par enfant scolarisé dans le secondaire et de 50 000 F.CFP par enfant effectuant des études supérieures, de 50 000 F. CFP pour une famille monoparentale, de 50 000 F. CFP par enfant handicapé physique ou moteur. Ce plafond est également relevé du montant des échéances mensuelles portant au remboursement des emprunts bancaires (prêt immobilier, pour l'acquisition d'un véhicule).
- S'inscrire dans les formations correspondant aux secteurs d'activités appelés à se développer en NC.
- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie pendant 3 ans, après la fin des études.

### Prise en charge

		Etudes en Nouvelle-Calédonie (10 versements)		Etudes hors de Nouvelle-Calédonie (12 versements)	
		Annuel	Mensuel	Annuel	Mensuel
2 <sup>ème</sup> cycle lycée	Bourse Cat. C			540 000	45 000
	Demi-bourse Cat. C			270 000	22 500
	Prêt remboursable			540 000	
UNC, BTS, EGC, etc.	Bourse Cat. D	630 000	63 000	756 000	63 000
	Demi-bourse Cat. D	315 000	31 500	378 000	31 500
	Prêt remboursable	630 000		756 000	
3 <sup>ème</sup> cycle études spéciales	Bourse Cat. E	960 000	96 000	1 200 000	100 000
	Demi-bourse Cat. E	480 000	48 000	600 000	50 000
	Prêt remboursable			1 200 000	
Aides supplémentaires	Allocation rentrée	50 000		50 000	
	Forfait édition*	120 000			120 000
	Forfait frais de recherche*	160 000			160 000
	Frais de voyage*	100 000			100 000
	Indemnité 1 <sup>er</sup> équipement				50 000
	Allocation annuelle de trousseau			25 000	
Logement	Frais de transport				Droit
		Campus Iles**		CROUS (avant le 30/04)	
		Tél : 25 43 40			

\*Uniquement pour les étudiants de 3<sup>ème</sup> cycle

\*\*Pour les logements du Campus Iles, voir aussi avec l'UNC à partir du mois d'octobre

### Calendrier

- Campagne : avant le 31 octobre.

Retrait et dépôt des dossiers également possible auprès des délégations de la province Iles Loyauté à Nouméa, Maré et Ouvéa.

#### Direction de l'Enseignement et de la Jeunesse de la Province des Iles

Hôtel de la Province des Iles – BP 50 - 98845 Wé - Lifou

Lifou ☎ 45 52 20 📠 45 52 25

Maré ☎ 45 49 35

#### Service des Etudes supérieures

Antenne de Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – 98 800 Nouméa

Inès Elocie / Christophe Wamo ☎ 28 18 26 📠 28 06 00 ✉ [ines@loyalty.nc](mailto:ines@loyalty.nc) / [c-wamo@loyalty.nc](mailto:c-wamo@loyalty.nc)

## La Bourse Spécifique Iles Loyauté

### Objectif

Bourse spéciale souhaitée par la collectivité pour permettre à des étudiants choisis par la province Iles Loyauté de poursuivre des études sur des filières définies préalablement. La sélection des étudiants dépend des résultats obtenus durant le parcours scolaire et/ou universitaire.

### Bénéficiaires

- Etudiants âgés d'au moins 18 ans préparant un diplôme d'ingénieur, d'école de commerce, d'école normale supérieure ou d'école vétérinaire agréé par l'Education Nationale

### Conditions

- Baccalauréat avec mention ou diplôme de niveau III (BTS, DUT).
- Diplôme Universitaire français ou étranger reconnu par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.
- S'engager à servir en Nouvelle-Calédonie pendant 7 ans dans un service administratif, un établissement public ou une Société d'Economie Mixte de la province Iles Loyauté (sous peine de remboursement).
- Avoir le centre principal de ses intérêts matériels et moraux en province Iles Loyauté.

### Pièces à fournir :

- Demande précisant la carrière choisie et les études entreprises, extrait d'acte de naissance, certificat de nationalité française, justifier des diplômes demandés, extrait de casier judiciaire, RIB ou RIP (Relevé d'Identité Bancaire ou Postal), et photo d'identité.

### Prise en charge

- Montant mensuel : 120 000 F. CFP.
- Montant forfait rentrée, travaux et recherche : 330 000 F. CFP/an à la demande de l'étudiant.
- Prise en charge des frais de déplacement par voie aérienne du lieu de résidence au lieu d'affectation et des frais de retour en fin d'études.
- Prise en charge ou remboursement des frais de transport de bagages par voie maritime et/ou routière lors du voyage retour jusqu'à 130 kg ou 4m<sup>3</sup>.

### Calendrier

- Campagne : avant le 31 octobre.

*Retrait et dépôt des dossiers également possible auprès des délégations de la province Iles Loyauté à Nouméa, Maré et Ouvéa.*

#### **Direction de l'Enseignement et de la Jeunesse de la Province des Iles**

Hôtel de la Province des Iles – BP 50 - 98845 Wé - Lifou

Lifou ☎ 45 52 20 📠 45 52 25

Maré ☎ 45 49 35

#### **Service des Etudes supérieures**

Antenne de Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau – 98 800 Nouméa

Inès Elocie / Christophe Wamo ☎ 28 18 26 📠 28 06 00 ✉ [ines@loyalty.nc](mailto:ines@loyalty.nc) / [c-wamo@loyalty.nc](mailto:c-wamo@loyalty.nc)

## La Bourse « Sport Etude » (BSE)

### Objectif

Bourse attribuée aux collégiens et lycéens retenus pour poursuivre leurs études dans des structures aménagées permettant d'accéder à une pratique sportive de haut niveau.

### Bénéficiaires

- Collégiens ou lycéens de la province Iles Loyauté.

### Conditions

- Bon niveau scolaire.
- Jeunes pratiquant une ou plusieurs disciplines relevant des fédérations handisports ou sport adapté.
- Etre inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie « élite », « senior » ou « jeune » ou être susceptible d'accéder à une pratique sportive de haut niveau ; par exemple, être inscrit dans un club licencié de la province, être dans un cycle de formation initiale, être inscrit en pôle espoir, être admis sur un centre d'entraînement, poursuivre des études dans une section sportive au sein de la province ou à l'extérieur (quand il n'en existe pas).

### Prise en charge

- Montant : 100 % des frais de déplacements (80 % pour les vacances trimestrielles) et qui n'est pas cumulable avec les autres aides versées par la province.

	Etudes en province Iles Loyauté	Etudes en provinces Sud ou Nord	Etudes hors de la Nouvelle-Calédonie
Indemnité d'hébergement	90 000	130 000	220 000
Indemnité de transport (début/fin)	100 %	100 %	80 %
Indemnité de transport des vacances trimestrielles	80 %	80 %	Oui si attestation de réussite
Indemnité de premier équipement sportif (avec validation des coûts par le conseiller technique fédéral)		100 000	
Prise en charge des tests de contrôle et des déplacements vers les structures de médecine sportive agréées qui effectuent le suivi médical			

### Calendrier

- Campagne : avant le 30 novembre pour la Nouvelle-Calédonie et avant le 30 juin pour l'extérieur.

**Retrait et dépôt des dossiers également possible auprès des délégations de la province Iles Loyauté à Nouméa, Maré et Ouvéa.**

#### Etablissement Provincial de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (EPEFIP)

**Lifou** : BP 253 – 98820 Lifou - ☎ 45 10 98 ou 28 18 26 📠 45 18 98 ou 28 06 00

**Maré** : La Roche –Route municipale 1 - ☎ : 45 49 35 📠 45 49 13

**Ouvéa** : Wadrilla - ☎ : 45 52 63

**Antenne de Nouméa** – 10 rue Georges Clémenceau – 98 800 Nouméa

☎ 28 18 26

📠 28 06 00

## La Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)

### Objectif

Bourse accordée à des candidats poursuivant une formation supérieure en Métropole, dans des spécialités non enseignées sur place, permettant l'accès sur titre ou par concours aux catégories A (bac+3) et B (bac) de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Bacheliers débutant leurs études supérieures ou étudiants déjà engagés dans un cycle de formation.
- Salariés.
- Demandeurs d'emploi.

### Conditions

- La spécialité étudiée doit permettre l'accès sur titre ou par concours aux catégories A (bac+3) et B (bac) de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.
- Le diplôme délivré doit correspondre aux besoins en métiers exprimés chaque année par la fonction publique de Nouvelle-Calédonie.
- 3 grands domaines d'activité concernés :
  - ↳ **La santé** : ex : Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire ; Diplôme d'Etat de sage-femme ; master psychologie ; Diplôme d'Etat de psychologue clinicien
  - ↳ **Le social** : ex : Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé
  - ↳ **Le technique** : ex : Ingénieur en bâtiment ; BTS géomètre ; Titre de technicien supérieur en contrôle des productions et transformations animales ; etc.
- Les formations concernées par une prise en charge en 2012 sont :
  - ↳ Diplôme d'Etat de docteur en médecine générale
  - ↳ Diplôme d'Etat de docteur en médecine spécialité santé publique
  - ↳ Diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire
  - ↳ Diplôme d'Etat de psychomotricien
  - ↳ Diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute
  - ↳ Certificat de capacité d'orthophoniste
  - ↳ Diplôme d'Etat de sage-femme
  - ↳ Master 2 professionnel de psychologie clinique et psychopathologie
  - ↳ Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Educateur Technique Spécialisé (CAFETS)
  - ↳ Diplôme d'Etat d'assistant de service social
  - ↳ Master 2 en aménagement avec spécialisation en gestion des risques naturels et technologiques (GERINAT) à l'université d'Aix-Marseille
  - ↳ Diplôme d'ingénieur ou Master 2 dans les spécialités suivantes : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE) ; Télécommunications, informatique et réseaux ; Bases de données avancées (gestion de projets informatiques, télécoms et réseaux)
  - ↳ Diplôme de technicien supérieur en contrôle des productions et des transformations animales à l'INFOMA
  - ↳ Diplôme d'ingénieur en bâtiment
  - ↳ Diplôme d'ingénieur travaux publics ou génie civil
  - ↳ Diplôme d'ingénieur télécoms IP
  - ↳ Diplôme d'ingénieur statisticien-économiste ou Master en statistiques-économétrie
- Le candidat s'engage à servir pendant 10 ans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.
- Etre de nationalité française.
- Etre titulaire du baccalauréat.
- Avoir réussi un concours d'entrée en formation ou être inscrit dans une formation correspondant aux besoins en métiers exprimés chaque année par la fonction publique.

Délibération n°232 du 4 juin 1965

### Prise en charge

- Montant : 125.557 F. CFP
- Une indemnité de 1er équipement de 8.000 F. CFP lors du départ en métropole.
- Une allocation de rapatriement de 8.000 F. CFP lors du retour en Nouvelle-Calédonie.
- Une concession de passage par voie aérienne A/R (début et fin de formation) – retour maximum un an après la fin de formation.
- Une concession de transport par voie maritime de 150 kg de bagages.
- Voyage par train Paris – ville de formation ou Nouméa – ville de formation directe.

### Calendrier

- Campagne : Mi-février à mi-mai

**Direction des Ressources Humaines de la Fonction Publique (DRHFPNC) – Service du recrutement, de l'emploi et de la formation - bureau 6 - RDC**

18, avenue Paul Doumer – BP M2 – 98849 Nouméa Cedex

☎ 25 61 33 ou 25 61 35 ☎ 25 62 58

Lien : <http://www.drhfpnc.gouv.nc/portal/page/portal/drh/recrutement/bas>

Horaires d'ouverture : 13h à 16h

## Le Cégep Mobilité Québec (CMQ)

### Objectif

Offrir à tout bachelier une formation de technicien supérieur (Diplôme d'Études Collégiales – DEC – Technique) au Québec répondant aux besoins économiques de la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Adultes post-baccalauréat.
- Demandeurs d'emploi.
- Salariés en CDD/intérim ou contrat de chantier se libérant de leurs fonctions au moment de l'admission dans le dispositif.

### Conditions

- Être de nationalité française.
- Être titulaire du baccalauréat.
- Ne pas être en contrat à durée indéterminée.
- Ne pas être inscrit en formation sélective en NC (BTS, DEUST, DU, etc.) ou en L2 et L3 à l'UNC.
- Choisir un programme correspondant aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et proposé annuellement.
- La campagne 2012 prévoit :
  - ↳ Technologie de systèmes ordinés
  - ↳ Technologie de l'électronique industrielle
  - ↳ Technologie en génie civil
  - ↳ Technologie minérale option exploitation
  - ↳ Technologie en génie métallurgique option fabrication mécanosoudée
  - ↳ Environnement, Hygiène et Sécurité au Travail (EHST)
  - ↳ Technologie de génie industriel
  - ↳ Technologie de maintenance industrielle
  - ↳ Techniques de laboratoire option chimie analytique
  - ↳ Techniques de la logistique du transport
- Satisfaire aux prérequis académiques demandés (en fonction des programmes) suite à l'examen de la demande d'admission (7 500 F.CFP), satisfaire aux tests et entretiens de positionnement de la Nouvelle-Calédonie.
- Satisfaire aux critères d'immigration du Canada (Certificat d'Acceptation du Québec à 9 000 F.CFP, Permis d'Études du Canada à 11 000 F.CFP).
- Effectuer les stages au Québec.
- Revenir travailler en Nouvelle-Calédonie, au plus tard 3 ans après l'obtention du diplôme.

### Prise en charge

- Montant : 83 832 F.CFP/mois.
- Indemnité d'installation : 90 931 F.CFP versés à l'arrivée.
- Billet aller et retour fin de formation.
- Prise en charge de l'assurance maladie-hospitalisation : 80 000 F.CFP/an.
- Frais d'inscription de la 1<sup>ère</sup> session d'études.
- Suivi pédagogique et administratif durant toute la scolarité par l'équipe encadrant le dispositif et l'Espace Etudiant.

### Engagement

- Revenir travailler en Nouvelle-Calédonie au plus tard 3 ans après la fin de la formation.

### Calendrier

- Campagne de candidature : retrait du 15 novembre à fin janvier de l'année suivante et dépôt possible jusqu'à la 2<sup>ème</sup> semaine de février maximum
- Présélection québécoise et demande d'admission : fin février / début mars
- Sélection Nouvelle-Calédonie : avril
- Remise à niveau mai à juillet
- Session de préparation à la mobilité au Québec : juin
- Session de préparation au départ : juillet
- Départ : août

#### Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – Section Accompagnement des Parcours Individualisés (API)

19, avenue du Maréchal Foch – 6<sup>ème</sup> étage Immeuble FOCH – Nouméa

Horaires : du lundi au vendredi : 9h – 11h30 / 12h30 – 15h

   [btf.dfpc@gouv.nc](mailto:btf.dfpc@gouv.nc)

[www.dfpc.gouv.nc](http://www.dfpc.gouv.nc) et [www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc)

## La Bourse Territoriale de Formation professionnelle continue (BTF)

### Objectif

La BTF vise à favoriser l'acquisition d'une qualification reconnue répondant aux besoins économiques, sociaux et culturels de la Nouvelle-Calédonie. Elle doit permettre de préparer un diplôme homologué ou d'effectuer des stages de formation professionnelle continue (en Nouvelle-Calédonie, en Métropole ou à l'étranger) ayant une finalité professionnelle en rapport avec les domaines et spécialités prioritaires fixés par la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Adultes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent (sont exclus les fonctionnaires en position d'activité, les personnes susceptibles de relever du régime des bourses d'enseignement supérieur provinciales, étudiants en formation initiale).

### Conditions

- Avoir le baccalauréat ou à défaut avoir le niveau baccalauréat.
- Etre âgé de 22 à 40 ans.
- Etre de nationalité française.
- Etre déchargé des obligations militaires.
- Justifier de cinq ans, au moins, de résidence en Nouvelle-Calédonie.
- Avoir un projet professionnel répondant aux besoins de la Nouvelle-Calédonie (cf. arrêté fixant la liste des domaines et spécialités prioritaires pour l'attribution des BTF).

### Candidature

- Constituer un dossier auprès de la section Accompagnement des Parcours Individualisés de la DFPC.
- Entretien de motivation avec le/la conseiller(e) technique.
- Satisfaire aux tests de positionnement.
- Participer à la session d'adaptation à la mobilité (SAM : préparation au départ et à la vie en Métropole).

### Prise en charge

La BTF fait l'objet de versements mensuels se décomposant comme suit :

Formations dispensées en NC	Formations dispensées hors de la NC
Indemnité mensuelle (80% du SMG)	Indemnité mensuelle (100 % du SMG)
Couverture sociale à la CAFAT	Couverture sociale à la CAFAT
Indemnité pédagogique et de premier équipement (50 % du SMG, versement unique en début de formation)	Indemnité pédagogique et de premier équipement (100 % du SMG, versement unique en début de formation)
La prise en charge (ou remboursement) des frais annuels d'inscription (droits de scolarité remboursés au stagiaire)	Transport du stagiaire (A/R par voie aérienne en classe éco) en début et fin de formation (au plus tard 12 mois après la fin de la formation)
	Transport des bagages par voie maritime (au retour uniquement)
Transport A/R pour présenter des épreuves d'examens (hors Nouvelle-Calédonie) s'inscrivant dans le cursus de formation suivi (sur avis de la commission)	La prise en charge (ou remboursement) des frais annuels d'inscription (droits de scolarité)
	Complément mensuel pour enfant à charge (10% SMG par enfant) sur avis de la commission (1)
	Complément mensuel pour conjoint / partenaire / pacsé / concubine à charge (20% SMG) + son transport (1)
	Indemnité mensuelle de logement (20% SMG + 5% SMG par enfant dans la limite de 2 enfants)
	Prise en charge des frais annuel de formation, sur avis de la commission
	Transport annuel du stagiaire au titre du rapprochement familial (2), sur avis de la commission
	Transport annuel du stagiaire au titre du rapprochement familial (2) pour effectuer un stage pratique obligatoire dans le cadre de la formation suivie, sur avis de la commission

(1) Si la famille accompagne le stagiaire durant sa période de formation hors Nouvelle-Calédonie (et si la formation est supérieure à 12 mois).

(2) Si la famille à charge du stagiaire (conjoint, concubin, ...enfants sont restés en Nouvelle-Calédonie (et si la formation est dispensée sur deux années ou plus).  
Délibération modifiée n°407/CP du 23 mai 1995 et arrêté n°2257-T du 30 mai 1995

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011, la Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris est chargée de l'accueil et du suivi pédagogique des stagiaires BTF en formation en Métropole.

## Engagement

---

- Poursuivre sans interruption le cycle complet d'études ou le stage pour lequel la bourse a été attribuée.
- Justifier annuellement les résultats obtenus et fournir toutes les pièces nécessaires au suivi du dossier.
- Revenir en Nouvelle-Calédonie dans un délai de douze mois à compter de la fin de la formation.
- Travailler au moins cinq ans en Nouvelle-Calédonie à l'issue de la formation.
- Pour les demandeurs d'emploi, s'inscrire auprès de structures et services provinciaux de l'emploi à l'issue de la formation et accepter tout emploi correspondant aux qualifications acquises, susceptibles d'être proposé.
- Produire régulièrement à l'issue de la formation les justificatifs de situation professionnelle.

## Calendrier

---

- Campagne de candidature : retrait des dossiers de candidature tout au long de l'année (une date limite est fixée à chaque candidat pour le dépôt du dossier complet).
- Commissions : à compter de juin/juillet (pour les rentrées au cours du second semestre de l'année en cours, principalement en Métropole), et décembre (rentrées en Nouvelle-Calédonie, à partir du premier semestre année n+1).

### **Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – Section Accompagnement des Parcours Individualisés (API)**

19, avenue du Maréchal Foch – 6<sup>ème</sup> étage Immeuble FOCH – Nouméa

Horaires : du lundi au vendredi : 9h – 11h30 / 12h30 – 15h

☎ 26 65 00

📠 26 65 01

✉ [btf.dfpc@gouv.nc](mailto:btf.dfpc@gouv.nc)

[www.dfpc.gouv.nc](http://www.dfpc.gouv.nc) > Accès thématique : Aides individualisées > BTF

## La Mobilité Métropole

### Objectif

La Mobilité Métropole, partenariat entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de l'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM), permet aux calédoniens de se former dans les centres AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) en Métropole. Le dispositif doit répondre aux besoins économiques de la Nouvelle-Calédonie en matière d'emploi.

### Bénéficiaires

- Adultes engagés dans la vie active ou qui s'y engagent (sont exclues les personnes susceptibles de relever du régime des bourses d'enseignement supérieur provinciales, étudiants en formation initiale).

### Conditions

- Etre âgé de 18 à 40 ans.
- Etre de nationalité française.
- Etre demandeur d'emploi.
- Avoir résidé en Nouvelle-Calédonie 12 mois sur les 24 mois précédant le départ, ou 24 mois sur les 48 mois précédant le départ.
- Avoir travaillé son projet professionnel avec un conseiller d'information et d'insertion professionnelle (CIIP) en Nouvelle-Calédonie (commune de résidence, IDC-NC, MIJ, EPEFIP, CAP Emploi) et avoir trouvé une formation adaptée.
- Avoir satisfait aux tests de positionnement.

### Candidature

- Constituer un dossier auprès de la section Accompagnement des Parcours Individualisés (API) de la DFPC.
- Satisfaire aux tests de positionnement (le départ en formation est conditionné aux résultats des tests et aux places ouvertes et disponibles).
- Participer à la session d'adaptation à la mobilité (SAM : préparation au départ et à la vie en Métropole).

### Prise en charge

- Une allocation est versée mensuellement au stagiaire : Stagiaire hébergé en centre AFPA : 65 632 F.CFP / Stagiaire non hébergé : 83 532 F.CFP
- Une aide à l'installation est versée à l'arrivée en métropole, en une seule fois : stagiaire hébergé en centre AFPA : 45 465 F.CFP / Stagiaire non hébergé : 90 931 F.CFP.
- Transport assuré par le passeport mobilité : aller et retour fin de formation.
- Accueil et suivi de formation par un référent de LADOM.

### Engagement

- Suivre la formation avec assiduité et implication.
- Réaliser le travail personnel nécessaire au succès de la formation.
- Se conformer au règlement intérieur du centre de formation.
- Se présenter aux examens.
- Revenir travailler en Nouvelle-Calédonie à l'issue de la formation.

### Calendrier

- Campagne de candidature : toute l'année

#### Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC) – Section Accompagnement des Parcours Individualisés (API)

19, avenue du Maréchal Foch – 6<sup>ème</sup> étage Immeuble FOCH – Nouméa

Horaires : du lundi au vendredi : 9h – 11h30 / 12h30 – 15h

☎ 26 58 60

📠 26 65 01

✉ [btf.dfpc@gouv.nc](mailto:btf.dfpc@gouv.nc)

[www.dfpc.gouv.nc](http://www.dfpc.gouv.nc) > Accès thématique : Aides individualisées > Mobilité Métropole

## La Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)

### Objectif

Bourse destinée aux étudiants doctorants qui préparent une thèse ou des travaux de recherche présentant un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Etudiants doctorants préparant une thèse
- Salariés
- Demandeurs d'emploi

### Conditions

- Avoir moins de 30 ans.
- Avoir la nationalité française.
- Justificatif d'inscription chaque année.
- Présentation de l'avancement des travaux à la fin de chaque semestre de recherche (certifié par le directeur de thèse).
- Remise de 2 exemplaires de la thèse au gouvernement.
- Concernant le candidat salarié, il peut cumuler sa rémunération avec la bourse, si ses revenus n'atteignent pas 120 000 F.CFP/mois et s'il est inscrit à l'université ou dans un organisme de recherche.

### Prise en charge

- Allocation mensuelle de 120.000 F. CFP
- Allocation forfaitaire versée en début d'année sur présentation du certificat de scolarité de 200.000 F. CFP pour participer aux frais divers (frais d'inscription à l'université ou institut de recherche, de couverture sociale (CAFAT, sécurité sociale, mutuelle), de déplacement induits par la localisation du directeur de thèse ou du sujet d'études, nécessaires à l'acquisition de matériel de recherche et à l'édition de thèse).

### Calendrier

- Campagne : du 1er avril au 31 juillet.
- Commission : mi septembre.

#### Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

19 avenue du maréchal Foch - BP 8244 Nouméa cedex

☎ 23 96 38

☎ 27 29 21

✉ [denc@gouv.nc](mailto:denc@gouv.nc)

Contact : Catherine Le Goavec

✉ [catherine.le-goavec@gouv.nc](mailto:catherine.le-goavec@gouv.nc)

## L'opération « Micro Portable Etudiant » (MIPE)

### Objectif

L'opération "Micro Portable Etudiant" vise à permettre aux étudiants calédoniens de s'équiper à moindre coût de micro-ordinateurs portables de qualité.

### Bénéficiaires

- Etudiants inscrits en Nouvelle-Calédonie dans un établissement d'enseignement supérieur ou une formation post-bac..
- Apprentis.

### Conditions

- Etre titulaire du baccalauréat.

### Prise en charge

- 30% de réduction sur le prix public des micro-ordinateurs (hors soldes) avec possibilité de paiement en 3 fois sans frais.
- Exonération limitée à un micro-ordinateur par étudiant pour une période de 3 ans.
- Une aide de 50 000 F. CFP pour les 40 étudiants boursiers les plus méritants.

### Démarche administrative

1. Choisir un micro-ordinateur dans la sélection proposée par les revendeurs partenaires <http://www.choixpc.com/portable.htm>
2. Demander un devis et une demande d'exonération de taxes par le revendeur.
3. Faire valider la demande d'exonération par le gouvernement – guichet spécifique MIPE.
4. Puis retourner voir le revendeur.

*Pour la métropole, s'adresser à son établissement directement.*

#### Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

☎ 24 66 30

🌐 [www.mipe.nc](http://www.mipe.nc)

*Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h à 16h où un guichet spécifique MIPE est ouvert au 1er étage*

# La Bourse de l'Éducation Nationale (BEN)

## Objectif

Allocation de rentrée pour les étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études en Nouvelle-Calédonie.

## Bénéficiaires

- Etudiant inscrit à l'UNC, l'EGC, l'IUFM.
- Etudiant inscrit en BTS, en DCG, en CPGE.
- Etre âgé de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année universitaire.

## Conditions

- Etre de nationalité française
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent pour une inscription en 1<sup>ère</sup> année d'étude supérieure
- Ressources et charges des parents selon un barème des revenus annuels maximum
- Possibilité de 5 droits de bourses pour passer la licence, 3<sup>ème</sup> droit attribué si 60 crédits ont été validés, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> droits sont attribués si 120 crédits ont été validés.

## Prise en charge

### Montant des aides pour 2012 (bourse versée sur 10 mois)

	Echelon 0	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
Montant annuel	0 F.CFP	191 647 F.CFP	288 663 F.CFP	369 928 F.CFP	450 955 F.CFP	517 778 F.CFP	548 926 F.CFP
Montant mensuel	0 F.CFP	19 165 F.CFP	28 866 F.CFP	36 993 F.CFP	45 095 F.CFP	51 778 F.CFP	54 893 F.CFP

Echelon 0 : exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

A titre indicatif, le barème des ressources s'étend entre 7 540 € (899 761 F.CFP) et 95 610 € (11 409 307 F.CFP) selon le nombre de points de charge de la famille (entre 0 et 17).

## Calendrier

- Campagne : de mi-août à mi-octobre.
- Commission : 1er décembre.

Les dossiers sont à retirer au secrétariat de l'établissement fréquenté pour les scolarisés, auprès du Vice-Rectorat pour les non-scolarisés.

### Vice-Rectorat

22, rue JB Désarnaulds – BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

☎ 26 61 57    📠 26 61 02

Contact : Stella CAYROL – Vice Rectorat – Bureau 227 ✉ [scayrol@ac-noumea.nc](mailto:scayrol@ac-noumea.nc)

Horaires d'ouverture : 7h30 à 11h – 12h30 à 16h

# Les bourses sur critères sociaux du CNOUS

## Objectif

Bourse pour les étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études en Métropole.

## Bénéficiaires

- Etudiants de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire pour une première demande.
- **A compter de l'âge de 28 ans, les étudiants ne doivent pas interrompre leurs études.**

## Conditions

- Etre de nationalité française.
- Suivre des études à temps plein dans un établissement public ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.
- Etre étudiant des Territoires d'Outre-Mer (TOM) suivant des études en Métropole ou dans un Etat du Conseil de l'Europe.
- Avoir le baccalauréat ou un titre équivalent.
- Pour les candidats préparant les concours d'enseignement, avoir le diplôme ou titre exigé le 1<sup>er</sup> janvier précédent les épreuves.
- Ne pas être sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

La procédure d'attribution de l'Aide au Mérite est déclenchée par le CROUS, sur la base des listes communiquées par l'UNC, pour tous les étudiants ayant obtenu une mention Très Bien.

## Prise en charge

Bourse attribuée en fonction de trois critères :

- Les revenus du foyer fiscal,
- Le nombre d'enfants à charge de la famille,
- L'éloignement du lieu d'études.

Les ressources prises en compte sont celles de 2010 pour l'année universitaire 2012/2013, avec certaines exceptions, ainsi que les charges de l'étudiant et de sa famille.

En fonction de ces éléments, un barème est établi et permet d'attribuer aux étudiants une aide financière. Il est possible de faire une simulation sur le site Internet ([www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)) avec l'avis fiscal 2010 de la famille.

### Montant des aides pour 2012 (bourse versée sur 10 mois)

	Echelon 0	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
Montant annuel	0 F.CFP	191 647 F.CFP	288 663 F.CFP	369 928 F.CFP	450 955 F.CFP	517 778 F.CFP	548 926 F.CFP
Montant mensuel	0 F.CFP	19 165 F.CFP	28 866 F.CFP	36 993 F.CFP	45 095 F.CFP	51 778 F.CFP	54 893 F.CFP

Echelon 0 : exonération du paiement des droits universitaires dans les établissements publics et du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

A titre indicatif, le barème des ressources s'étend entre 7 500 € (894 988 XPF) et 95 130 € (11 352 029 XPF) selon le nombre de points de charge de la famille (entre 0 et 17).

Les étudiants boursiers sur critères sociaux, originaires des départements et collectivités d'outre-mer peuvent obtenir le maintien de leur bourse pendant les grandes vacances universitaires selon certaines conditions.

L'**Aide au mérite** concerne uniquement les étudiants boursiers du ministère de l'enseignement supérieur. Cette aide s'ajoute à la bourse sur critères sociaux.

Elle est accordée aux **bacheliers à la mention Très bien**, qu'importe la formation supérieure envisagée et aux **étudiants inscrits en master**, figurant sur la liste des **meilleurs diplômés de licence de l'année précédente**.

Elle est d'un montant d'environ 215 000 F.CFP à l'année (1 800 €).

## Calendrier

- Campagne : entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire

## Mode d'emploi

Remplir le **Dossier Social Etudiant (DSE)** qui permet aux étudiants de demander, à partir du même dossier, une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire CROUS.

Ce dossier doit être constitué chaque année via internet en se connectant à l'adresse du CROUS de l'académie où l'étudiant souhaite faire ses études (liste des CROUS sur [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr)). Pour cela, 2 pièces nécessaires : l'avis fiscal 2010 et le numéro étudiant (INE).

Vous avez la possibilité de formuler plusieurs vœux dans différentes académies. Pour votre demande de logement, vous avez accès à la liste de toutes les résidences universitaires situées à proximité du lieu d'études choisi.

Chaque étudiant ne peut présenter qu'un seul dossier même s'il est candidat à l'entrée dans plusieurs établissements ou s'il sollicite plusieurs aides, quelle que soit l'académie.

## L'Aide au mérite

### Bénéficiaires

---

L'**Aide au mérite** concerne uniquement les étudiants boursiers du ministère de l'enseignement supérieur. Cette aide s'ajoute à la bourse sur critères sociaux.

### Conditions

---

- Bacheliers à la mention Très bien, qu'importe la formation supérieure envisagée.
- Etudiants inscrits en master, figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

La procédure d'attribution de l'Aide au Mérite est déclenchée par le CROUS, sur la base des listes communiquées par l'UNC, pour tous les étudiants ayant obtenu une mention Très Bien.

### Prise en charge

---

Elle est d'un montant d'environ 215 000 F.CFP à l'année (1 800 €).

## L'aide à la mobilité internationale

### Objectif

---

Soutenir la mobilité internationale des étudiants qui souhaitent effectuer une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges, ou effectuer un stage international.

### Bénéficiaires

---

- Etudiants bénéficiaires de la bourse sur critères sociaux.

### Conditions

---

- Formation ou stage inscrit dans le cadre du cursus d'études.
- Etre sélectionné par son établissement d'enseignement supérieur.

### Prise en charge

---

Aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux.

- 48 000 F.CFP (400€) accordés pour une période allant de 2 à 9 mois.

## Autres aides

### Aides pour les étudiants se destinant au métier d'enseignant

Les étudiants inscrits dans des dispositifs de préparation aux concours de l'Education Nationale (professeur des écoles, professeurs de collège ou de lycée, conseiller principal d'éducation ou documentaliste) peuvent bénéficier d'aides financières spécifiques. Ces aides s'ajoutent à la bourse sur critères sociaux et à l'aide au mérite du ministère de l'enseignement supérieur.

Plus de renseignement sur [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr) > La vie étudiante > Autres aides

### Bourses de thèse de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

L'ADEME offre à des étudiants titulaires d'un Master recherche la possibilité d'obtenir une bourse pour le financement de leurs travaux dans le domaine de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables ou plus largement des écotecnologies.

### Le Prêt étudiant garanti par l'Etat

#### Objectif

---

Faciliter l'accès des étudiants à l'emprunt, un système de prêts bancaires garantis par l'Etat.

#### Caractéristiques

---

- Montant maximal de 15 000 euros, ce prêt est ouvert à l'ensemble des étudiants sans conditions de ressources et sans caution parentale ou d'un tiers. Ceux-ci peuvent rembourser leur emprunt de manière différée.
- Aucune condition de ressources
- Aucune caution parentale ou d'un tiers
- Possibilité de remboursement différé (partiel ou total, laissé au choix de l'étudiant).
- Prêt dont une partie du risque de défaillance est garanti par l'État.

#### Conditions

---

- Etre inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur français ;
- Etre âgé de moins de 28 ans à la date de conclusion du prêt ;
- Etre de nationalité française.

## Les banques partenaires

---

▪ Banques Populaires ; Crédit Mutuel ; C.I.C. ; Caisses d'Épargne ; Société générale

Plus de renseignements sur : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) > Aides financières > Prêt étudiant garanti par l'Etat

# Le Prix de la vocation scientifique et technique des filles

## Objectif

Valoriser le choix d'études supérieures scientifiques et techniques pour des élèves méritantes.

## Bénéficiaires

- Elèves filles de terminales de lycée général, technologique, professionnel ou agricole.

## Conditions

- Avoir un projet d'études avec la qualification souhaitée.
- Constituer un dossier avec les copies des relevés de notes des 2 dernières années.

## Prise en charge

- Un montant de 119 331 F.CFP (1 000€)

## Calendrier

- Campagne : jusqu'au 21 octobre.
- Commission : début décembre

### Vice-Rectorat

22, rue JB Désarnaulds – BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

☎ 26 62 37 ☎ 27 30 48

Contact : Virginie RUFFENACH ✉ [vruffenach@ac-noumea.nc](mailto:vruffenach@ac-noumea.nc)

Hélène KATE – bureau 213 immeuble Flize ✉ [hkate@ac-noumea.nc](mailto:hkate@ac-noumea.nc)

Horaires d'ouverture : 7h30 à 11h – 12h30 à 16h

### Haut-Commissariat de la République

Hélène CAUDEN

☎ 23 04 04 ✉ [helene.cauden@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:helene.cauden@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# Le Passeport Mobilité

## Objectif

Aide au transport valable pour suivre des études supérieures en métropole sur des filières inexistantes ou saturées en Nouvelle-Calédonie. **NOUVEAUX CRITERES EN VIGUEUR DEPUIS 2010 !**

## Bénéficiaires

- Etudiants, salariés souhaitant se former ou aux demandeurs d'emploi souhaitant occuper un emploi en métropole.

## Conditions

### Passeport mobilité études

- Etre de nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.
- Avoir 26 ans au plus au 1er octobre de l'année universitaire de votre demande.
- Etre résident ou avoir ses parents résidents légaux en Nouvelle-Calédonie.
- Avoir accompli ses classes de première et terminale en Nouvelle-Calédonie, sauf si elles n'y existent pas.
- Suivre une filière inexistante ou saturée en Nouvelle-Calédonie, donnant droit à la sécurité sociale étudiante.
- Etre titulaire du baccalauréat.
- Ne pas avoir subi 2 échecs scolaires successifs.

### En fonction de la déclaration des revenus (sur l'avis d'imposition 2010)

- 100% si le demandeur est boursier de l'enseignement supérieur (Bourse CROUS)
- Si non boursier CROUS, 50% sous réserve que le quotient familial (revenus / nb parts fiscales) ne dépasse pas 3 152 745 F.CPF.
- Aucune aide au-delà des seuils énoncés.

*Le mode opératoire de calcul est fait sur le dernier avis d'imposition en prenant en compte le détail des revenus avant déductions, abattements et cotisations. Le seuil d'éligibilité correspond à 85% de ce revenu divisé par le nombre de part.*

### Passeport mobilité formation professionnelle

2 cas :

#### 1. Les concours

- Avoir entre 18 ans et plus.
- Avoir réussi les épreuves d'admissibilité et présenter les oraux d'admission :
  - Concours externes de la fonction publique de catégories A et B
  - Concours d'accès aux écoles militaires supérieures et l'école du service de santé des armées
  - Concours d'entrée dans les écoles d'enseignement supérieur (ingénieur, commerce, etc.)
  - CAPES ou agrégation externe
  - Concours d'accès aux instituts de formation en soins infirmiers

#### 2. La formation professionnelle et le contrat de travail

- Avoir entre 18 et plus.
- Etre résident ou avoir ses parents résidents légaux en Nouvelle-Calédonie.
- Avoir été admis à suivre une formation professionnelle agréée ou reconnue par l'Etat ou dans un établissement de formation sanitaire et social,
- Ou être salarié en contrat d'alternance ou d'apprentissage,
- Ou avoir obtenu un CDD ou CDI d'une durée d'au moins 6 mois.
- 100% du coût du billet d'avion si le bénéficiaire est rattaché à un foyer fiscal dont le quotient familial (revenu annuel / nb parts) n'excède pas 3 152 745 F.CPF.

## Prise en charge

- 1 voyage Aller/Retour par année civile (pour la formation initiale et continue). Le trajet du lieu de résidence au lieu de formation doit être effectué sans stop. Le billet est pris jusqu'à l'aéroport le plus proche du lieu de formation ou de concours.
- 1 billet aller simple (pour un contrat de travail à durée déterminée d'au moins 6 mois ou pour un contrat de travail à durée indéterminée).

## Démarche administrative

- Le remboursement ne se fera que sur présentation du dossier complet (y compris l'attestation de scolarité fournie).

## Calendrier

- A partir du mois de janvier.

### GIP Formation Cadre-Avenir – Passeport Mobilité

Immeuble SCICAL 1er étage - 16, rue d'Austerlitz - 98800 Nouméa

☎ 26 56 30 ☎ 26 56 59 ✉ [passeport.mobilite@ac-noumea.nc](mailto:passeport.mobilite@ac-noumea.nc)

Horaires d'ouverture : 8h00 à 11h30 - 13h00 à 16h00

## Le dispositif Après-Bac Service (ABS)

### Objectif

Action s'adressant aux jeunes bacheliers désireux de poursuivre des études supérieures en métropole et notamment ceux dont les familles sont moins favorisées que d'autres dans la maîtrise des informations, des calendriers et des circuits administratifs.

### Bénéficiaires

- Jeunes bacheliers.

### Conditions

- Etre titulaire du bac général ou technologique. A noter que les BAC Pro trouveront une aide pour les inscriptions mais pas pour la préparation au départ et le suivi en métropole.

### Prestations offertes

#### En Nouvelle-Calédonie

- Aide à l'orientation.
- Aide dans les démarches d'inscription.
- Aide dans les démarches de recherche de bourse.
- Préparation et mise à niveau.

#### En Métropole (convention avec l'Aceste Toulouse)

- Suivi pédagogique : référent, conseil en réorientation si besoin, aide et conseil aux démarches d'inscription, informations sur les débouchés en Nouvelle-Calédonie.
- Accompagnement extrascolaire : accueil, recherche de logement, rencontres avec les autres étudiants « Après-Bac Service », recherche d'activités ou de lieux de vacances, recherche d'une famille d'accueil, etc.

### Calendrier

- Action toute l'année.

#### GIP Formation Cadre Avenir – Après-Bac Service

Immeuble SCICAL 2<sup>ème</sup> étage - 16, rue d'Austerlitz – BP C5 – 98844 Nouméa Cedex

☎ 24 64 48

📠 24 64 40

✉ [lucette.poigoune@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:lucette.poigoune@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# Le Programme « Cadres Avenir »

## Objectif

« Un programme de formation de cadres moyens et supérieurs, notamment techniques et financiers, sera soutenu par l'Etat à travers les contrats de développement pour accompagner les transferts de compétences réalisés et à venir.

Un programme spécifique, qui prendra la suite du Programme « 400 Cadres » et concernera les enseignements secondaire, supérieur, et professionnel tendra à la poursuite du rééquilibrage et à l'accès des kanak aux responsabilités dans tous les secteurs d'activités ».

- Accord de Nouméa, Paragraphe 4.1.2

## Bénéficiaires

- Personne engagée dans la vie active et bénéficiant d'une première expérience professionnelle de plus de 2 ans (salarié, demandeur d'emploi).

## Conditions

**Dans le cadre de la formation continue :**

- Etre titulaire du bac ou justifier d'un diplôme de niveau IV.
- Avoir moins de 40 ans.
- Avoir 2 ans d'expérience professionnelle dans le même domaine que la formation souhaitée.
- Choisir une formation en lien avec les besoins économiques de la Nouvelle-Calédonie.

**Sans être prioritaire, dans le cadre de la formation initiale :** des places contingentées en priorisant par filières d'excellence (entrée dans une Grande Ecole après admission aux concours).

- Etudiants en poursuite d'études post bac+2 minimum.
- Choisir une formation en lien avec les besoins économiques de la Nouvelle-Calédonie.

Pour 2012, les filières prioritaires sont :

- Mines et métallurgie
- Bâtiment et travaux publics
- Industries de transformation
- Hôtellerie et restauration
- Commerce et grande distribution
- Activités comptables et financières des entreprises privées
- Cadres d'administration communale

Dans le cadre du transfert des compétences de l'enseignement du second degré et dans l'objectif de rééquilibrage, le Programme Cadres Avenir recrute des candidats titulaires d'une Licence ou d'un Master obtenus avec mention pour préparer les concours externes du CAPES/CAPET pour devenir professeur en lycée et en collège en Nouvelle-Calédonie.

- S'engager à servir pendant 5 ans la Nouvelle-Calédonie.
- Rentrer juste après la fin de sa formation (sauf autorisation particulière).

## Prise en charge

- La prise en charge financière dépend des situations familiales et professionnelles des candidats.

## Calendrier

- Campagne : toute l'année.
- Dépôt des dossiers avant le 30 avril pour une poursuite d'études en année N (post bac+2 minimum).
- Dépôt des dossiers avant le 31 décembre pour les personnes engagées dans la vie active (après au minimum 2 ans d'expérience professionnelle dans le même domaine)

### GIP Formation Cadre Avenir – Dispositif Cadre Avenir

Immeuble SCICAL 2<sup>ème</sup> étage - 16, rue d'Austerlitz – BP C5 – 98844 Nouméa Cedex

☎ 24 64 44

📠 24 64 40

✉ [formation-cadres-avenir@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:formation-cadres-avenir@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# Les bourses du Ministère de l'Agriculture

## Objectif

Les bourses de l'enseignement supérieur sur critères sociaux sont destinées à permettre à leurs bénéficiaires d'entreprendre à la fin de leurs études secondaires, des études supérieures auxquelles, sans cette aide, ils auraient été contraints de renoncer en raison de leur situation familiale ou matérielle.

## Bénéficiaires

- Elèves inscrits en formation initiale par la voie scolaire, dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, public ou privé sous contrat.

## Conditions

- Justifier, à la rentrée universitaire, de la possession du baccalauréat français ou d'un titre ou diplôme admis en dispense ou équivalence pour l'inscription en première année d'études supérieures.
- Etre âgé de moins de vingt-six ans au 1er octobre de l'année universitaire. À compter de l'âge de 26 ans, les étudiants ne doivent pas interrompre leurs études pour pouvoir continuer à bénéficier d'une bourse.
- En fonction des ressources et des charges parentales, ainsi que des charges de l'étudiant, appréciées au regard du barème national : elles sont attribuées au titre d'une année universitaire déterminée (simulation possible sur le site : [www.simulbourses.educagri.fr](http://www.simulbourses.educagri.fr)).

## Calendrier

- Campagne : En juin après la confirmation d'inscription auprès du service « scolarité » de l'établissement d'accueil de l'élève pour l'année considérée.

Le formulaire est disponible :

- ➔ sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche dans la rubrique « le ministère, formulaires administratifs » : Dossier de demande de bourse nationale d'études
- ➔ sur le site Internet dont l'adresse est <http://www.service-public.fr> à la rubrique « formulaires pour les particuliers, agriculture, enseignement agricole » : [Dossier de demande de bourses nationale d'études](#)

Quelque soit le type de formulaire, le dossier rempli doit être remis à l'établissement d'accueil de l'élève.

<http://www.portea.fr/vie-scolaire-et-etudiante/bourses-et-aides/bourses-nationales-de-lenseignement-superieur.html>

Les dossiers sont à remettre à votre établissement de métropole en général avant **le 1er septembre**.

### Direction du service d'état, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (DAFE)

209 rue A. Bénégig - Haut-Magenta - BP 180 - 98845 Nouméa Cedex

☎ 23 24 30

#### Lycée agricole de Nouvelle-Calédonie

Route Municipale 2 - BP 5 - 98825 Pouembout

☎ 47 26 44 - 📠 47 20 62 ✉ [legta-pouembout@educagri.fr](mailto:legta-pouembout@educagri.fr)

#### Sites utiles :

Ministère de l'agriculture : [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)

Portail de l'enseignement agricole français : [www.portea.fr](http://www.portea.fr)

Portail de l'enseignement agricole et de l'Agriculture en Nouvelle-Calédonie : [www.formagri.nc](http://www.formagri.nc)

## Bourse AusAid d'Australie

### Objectif

Le gouvernement australien attribue des bourses de formations professionnelles et universitaires aux jeunes calédoniens désireux de poursuivre des études en Australie et revenir sur le territoire à l'issue de leur formation pour y appliquer leurs nouvelles compétences et contribuer au développement de la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Etudiants, salariés, demandeurs d'emploi âgé de 18 à 30 ans au 1er janvier.
- Une quinzaine de bourses pour la campagne 2012.

### Conditions

- Etre de nationalité française.
- Résider en Nouvelle-Calédonie depuis au moins 10 ans.
- Avoir effectué l'essentiel de sa scolarité (primaire et secondaire) en Nouvelle-Calédonie.
- Pour une formation professionnelle : être titulaire au minimum du Brevet des Collèges et avoir un niveau Baccalauréat, ou bien être titulaire d'un Baccalauréat professionnel
- Pour un cursus universitaire de premier niveau (Licence) : être titulaire d'un Baccalauréat général
- Pour un cursus universitaire post licence : être titulaire d'une licence ou d'un brevet de technicien supérieur
- Posséder de bonnes bases en anglais (écrit et oral) et obtenir la note minimum de 5.5 au test d'anglais (lors des présélections)
- Avoir un revenu annuel familial ne dépassant pas 5 millions de F.CFP (3 millions F.CFP pour une personne célibataire)

Les secteurs prioritaires :

- |   |   |
|---|---|
| ➤ Mine                                  | ➤ Informatique  |
| ➤ Agriculture                           | ➤ Etudes supérieures de la langue anglaise à des fins professionnelles (interprétariat) |
| ➤ Pêche                                 | ➤ Gestion des ressources humaines   |
| ➤ Aquaculture                           | ➤ Industrie du bâtiment   |
| ➤ Tourisme et hôtellerie                | ➤ Maintenance industrielle  |
| ➤ Environnement                         |   |
| ➤ Relations internationales et commerce |   |

### Prise en charge

- Frais médicaux liés à la demande de visa.
- Frais d'inscription liés à l'examen de l'IELTS en Nouvelle-Calédonie.
- Un billet A/R en classe économique en début et fin de formation.
- Un billet A/R en classe économique pour les vacances de fin d'année.
- Les frais de scolarité.
- Une allocation couvrant les frais d'installation versée à l'arrivée en Australie (environ 5 000 \$ AUD, soit 450 000 F.CFP).
- Une allocation forfaitaire versée tous les 15 jours pour les frais de logement, transport, nourriture, sorties et factures diverses (environ 950 \$ AUD, soit 85 000 F.CFP).
- La couverture médicale.

### Calendrier

- Campagne : mi-juin à début septembre 2012.
- Présélection sur dossier : octobre 2012
- Entretiens de sélection : octobre 2012
- Départ : période de juillet 2013 à janvier 2014.

## Consulat Général d'Australie

Immeuble Foch – 7<sup>ème</sup> étage - 19/21, avenue du Maréchal Foch  
BP 22 – 98845 Nouméa Cedex

Horaires d'ouverture : 8h à 12h - 13h30 à 16h

Contact : Benjamin FULUHEA – directeur de programmes AusAID

☎ 27 01 44 ✉ [immigration.noumea@dfat.gov.au](mailto:immigration.noumea@dfat.gov.au)

Sites internet : [www.immi.gov.au](http://www.immi.gov.au) OU [www.australianconsulatenoumea.embassy.gov.au](http://www.australianconsulatenoumea.embassy.gov.au)

### Province Sud – MIJ Nouméa

12, rue de Verdun, Imm. Galliéni

☎ 28 22 77

✉ [CONSEILLERinsertion5@mij.asso.nc](mailto:CONSEILLERinsertion5@mij.asso.nc)

### Province Iles Loyauté

Antenne de la PIL – BP 104 98845 Nouméa Cédex

Contact : Marie Waikata

☎ 28 18 26

### Province Nord

#### DEFIJ - Koné

Contact : Anne CARREAU

☎ 47 72 27

#### Antenne PN – Nouméa

10 rue Georges Clémenceau

Contact : Kévin BRAHIM

☎ 25 32 98

### Education Group

[www.teg.com.au](http://www.teg.com.au); [www.lloydscollege.nsw.edu.au](http://www.lloydscollege.nsw.edu.au); [www.northsydneycollege.com.au](http://www.northsydneycollege.com.au); [www.icom.com.au](http://www.icom.com.au); [www.williams.edu.au](http://www.williams.edu.au);  
[www.cambridgecollegeinternational.nsw.edu.au](http://www.cambridgecollegeinternational.nsw.edu.au); [www.mercurycolleges.nsw.edu.au](http://www.mercurycolleges.nsw.edu.au); [www.imperialcollegeaustralia.qld.edu.au](http://www.imperialcollegeaustralia.qld.edu.au)

Contact: Neda MORRIS, directrice

☎ +61 438 878 423

✉ [neda@teg.com.au](mailto:neda@teg.com.au)

IDP Education: [www.australia.idp.com](http://www.australia.idp.com)

Ministère de l'Éducation en Australie : [www.sutyinaustralia.gov.au](http://www.sutyinaustralia.gov.au)

Autres sites : [www.australia.edu](http://www.australia.edu); [www.studiesinaustralia.com](http://www.studiesinaustralia.com); [www.studyqueensland.qld.edu.au](http://www.studyqueensland.qld.edu.au); [www.aei.gov.au](http://www.aei.gov.au)

### Liste intégrale des diplômes étrangers assimilés dans la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie

✉ [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc) > Assimilation de diplômes étrangers > Liste intégrale des diplômes assimilés

## Bourse du Gouvernement de Nouvelle-Zélande

### Objectif

Aider les jeunes calédoniens à suivre une formation et à développer leurs connaissances professionnelles en Nouvelle-Zélande, en accord avec les besoins de la Nouvelle-Calédonie.

### Bénéficiaires

- Salarié, demandeur d'emploi ou jeunes en fin de scolarité ayant un projet professionnel dans un secteur « prioritaire » pour la Nouvelle-Calédonie : mine et métallurgie, tourisme vert, agriculture bio, environnement, secteur artistique et culturel, management, informatique, etc.

### Conditions

- Être de nationalité française.
- Être né en Nouvelle-Calédonie ou avoir effectué ses études secondaires en Nouvelle-Calédonie.
- De préférence être titulaire du BAC ou du BTS.
- Posséder de bonnes bases en anglais et proposer un projet professionnel solide.
- S'engager à revenir travailler pendant au moins 2 ans en Nouvelle-Calédonie à l'issue de la formation.
- Priorité aux personnes aux revenus modestes.

### Prise en charge

- Frais d'études.
- Les frais d'hébergement.
- Un billet A/R en classe économique.
- Les frais de visa.
- Allocation forfaitaire versée tous les 15 jours.
- Une couverture médicale.
- Stage d'anglais.
- Une année de formation maximum.

### Calendrier

- Campagne de candidatures : du 1<sup>er</sup> février au 16 mai.
- Evaluation du niveau d'anglais : mi-juin.
- Entretiens avec les candidats au Consulat : mi-juin.
- Résultats communiqués aux candidats : fin août.
- Départ : fin septembre.
- 8 à 10 places pour la campagne 2012.

#### Consulat Général de Nouvelle-Zélande

4, boulevard Vauban (2<sup>ème</sup> étage) – BP 2219 – 98846 Nouméa Cedex

☎ 27 25 43    📠 27 17 40

Marie-Jo Saint Pierre ✉ [nzcgvisa-consulaire@offratel.nc](mailto:nzcgvisa-consulaire@offratel.nc)

Horaires d'ouverture : 13h30 à 17h

Liens utiles : [www.nzembassy.com/newcaledonia](http://www.nzembassy.com/newcaledonia) ou [www.newzealandeducated.com](http://www.newzealandeducated.com)

#### Province Iles Loyauté – EPEFIP

Lifou : 45 10 98 / Maré : 45 49 41 / Ouvéa : 45 52 58

Antenne des Iles Loyauté à Nouméa – 10 rue Georges Clémenceau Nouméa : 28 18 26

#### Province Nord – DEFJI

Dispositif boursier à Koné : 47 72 27

Antenne de la Province Nord à Nouméa : 25 32 98

MIJ Poindimié : 42 70 92 / MIJ Koné : 47 31 13

CAP Emploi : 47 26 65

#### Province Sud – MIJ Nouméa

12, rue de Verdun, Imm. Galliéni

☎ 28 22 77

✉ [CONSEILLERinsertion5@mij.asso.nc](mailto:CONSEILLERinsertion5@mij.asso.nc)

#### Association des Anciens Etudiants et Stagiaires Calédoniens en Nouvelle-Zélande

Christiane WANEISSI

☎ 26 57 41

📞 79 87 63

✉ [direction.nouvelle@etfpa.nc](mailto:direction.nouvelle@etfpa.nc)

## Bourses du Gouvernement d'Indonésie

### Objectif

- Stimuler l'intérêt pour la langue et la culture indonésienne
- Favoriser l'échange culturel

### BOURSE D'ETUDES HORS DIPLÔME - PROGRAMME DE 3 MOIS D'ETUDES EN ARTS ET CULTURES INDONESIENNES

#### Bénéficiaires

- Salarié, demandeur d'emploi ou jeunes entre 21 et 30 ans.

#### Conditions

- Aptitude en arts.
- Bonne condition physique.
- Nationalité française.
- Connaissance minimale en indonésien ou en anglais.

#### Prise en charge

- Frais scolaires (y.c. les activités extracurriculaires)
- Billet d'avion.
- Hébergement et transports.
- Assurance maladie.
- 1 500 000 rupiahs par mois (soit 15 000 F.CFP).

#### Calendrier

- Dépôt des dossiers jusqu'au 17 février 2012.
- Période de 3 mois du 31 mars au 13 juillet 2012.

### Consulat Général de la République d'Indonésie

2, rue Lamartine – Orphelinat – 98800 Nouméa

☎ 23 28 81 ☎ 27 84 35

✉ [kjirinea1@lagoon.nc](mailto:kjirinea1@lagoon.nc)

#### Province Sud – MIJ Nouméa

12, rue de Verdun, Imm. Galliéni

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30  
le vendredi de 7h30 à 15h30

## Le Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

### Missions

- Accueil de tout public et en particulier des jeunes scolarisés et de leur famille.
- Information sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions.
- Conseil individuel (aider la personne à mieux se situer, à retenir les informations utiles, à motiver les éléments de son choix, etc.).
- Observation, l'analyse des transformations locales du système éducatif et des évolutions du marché du travail et la production de documents à destination des équipes éducatives ou des élèves.
- Animation des échanges et des réflexions entre les partenaires du système éducatif, les parents, les jeunes, les décideurs locaux et les responsables économiques.

### Bénéficiaires

- Collégiens, lycéens, étudiants.

### Les dispositifs

- Documentation en libre accès : publications ONISEP, productions multimédia, bases de données, documentation fournie par les établissements d'enseignement supérieur et les lycées, fiches CIDJ, etc.
- Conseil personnalisé pour l'orientation scolaire et professionnelle
- Entretien sur rendez-vous en établissement pour la préparation du choix d'orientation

#### Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

10, rue Georges Baudoux – 98845 Nouméa Cedex

☎ 27 53 28 📠 27 65 07

✉ [cio@ac-noumea.nc](mailto:cio@ac-noumea.nc)

Site : [www.ac-noumea.nc/cio/](http://www.ac-noumea.nc/cio/)

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 8h – 11h30 et 12h30 – 16h

Horaires des vacances : lundi au vendredi 8h – 11h et 13h – 16h

Fermé du 24 décembre au 31 janvier

#### Antenne CIO de Poindimié

Lycée de Poindimié – BP 386 – 98822 Poindimié

Tél/Fax : 42 74 51 - ✉ [cio.poindimie@ac-noumea.nc](mailto:cio.poindimie@ac-noumea.nc)

#### Antenne CIO de Koné

Collège de Koné – BP 14 – 98860 Koné

Tél/Fax : 47 37 99 - ✉ [cio.kone@ac-noumea.nc](mailto:cio.kone@ac-noumea.nc)

#### Antenne de Bourail

BP 96 – 98870 Bourail

Tél/Fax : 44 23 55 - ✉ [cio.bourail@ac-noumea.nc](mailto:cio.bourail@ac-noumea.nc)

#### Antenne des Iles

Mission d'Insertion des Loyautés – BP 264 – Qanono Wé – 98820 Lifou

Tél/Fax : 45 05 12 - ✉ [cio.iles@ac-noumea.nc](mailto:cio.iles@ac-noumea.nc)

Antennes fermées durant les congés scolaires.

## Mission Générale d'Insertion (MGI)

### Missions

- Informer sur les formations, les structures d'aides et mettre en relation avec les organismes les plus adaptés pour la réalisation du projet.
- Trouver des solutions en vue d'une reprise ou d'une poursuite de la scolarité.
- Réduire les sorties sans qualification du système éducatif et diminuer les risques d'abandon en cours de formation.
- Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en les préparant à une qualification reconnue, une attention particulière étant portée à ceux qui sont le plus éloignés de cette qualification.
- Éviter que des jeunes sortent du système éducatif sans au minimum une qualification de niveau V (CAP ou BEP).

### Bénéficiaires

- Jeunes de 16 à 25 ans.

### Conditions

- Scolarisé.
- Déscolarisé depuis moins d'un an.

### Les dispositifs

- Actions de prévention du décrochage et de la rupture scolaire,
- Mesures MGI en direction des élèves sans affectation et ou en échec aux examens,
- Mesures d'aide en direction des élèves sortis du système scolaire depuis moins d'un an.

#### Mission Générale d'Insertion (MGI) au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

10 rue Georges Baudoux, Nouméa

MGI Vice-Rectorat BP 98848 Nouméa Cédex.

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi – 8h à 11h30 et 12h30 à 16h

Les animatrices Virginie Gerber-Dausque et Laure Hédouin

☎ 26 57 78 ou 77 ☎ 26 57 79

✉ [mgi@ac-noumea.nc](mailto:mgi@ac-noumea.nc)

Responsable de la MGI le directeur du CIO M. Michel Muller

☎ 27 53 28

☎ 27.65.07

✉ [cio@ac-noumea.nc](mailto:cio@ac-noumea.nc)

## L'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)

### Missions

Services et aides aux étudiants inscrits à l'UNC

### Bénéficiaires

- Etudiants inscrits à l'UNC

### Les dispositifs

#### Logement, restauration et aides aux étudiants

Ces services sont gérés par la Maison de l'Etudiant et ouverts à tous les étudiants de la NC.

#### Service commun de la documentation et des bibliothèques

- 2 bibliothèques :
  - La bibliothèque universitaire (BU) pour les sciences et techniques, le droit, l'économie et la gestion, les lettres langues et sciences humaines ;
  - Les médiathèques de l'IUFM (MIUFM – Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna) pour la formation des futurs enseignants ;
- La bibliothèque numérique.
- Plus de 600 places de travail entre la BU et la MIUFM.
- 4 salles de travail en groupe.
- Un espace audiovisuel.
- 80 ordinateurs
- Accès wifi.
- Prêt d'ordinateurs portables.

#### Tutorat

- Vise à apporter les outils et les éléments de méthode afin d'améliorer les potentialités de réussite des étudiants et à permettre au plus grand nombre d'accéder à une véritable égalité des chances.
- Pour les étudiants de 1ère année essentiellement, y compris ceux des DEUST et de capacité en droit, présentant des lacunes importantes dans les disciplines fondamentales.

#### Sport

- Un ensemble d'activités sportives notées ou en pratique libre (Va'a, escalade, badminton, futsal, musculation, volley-ball, football, tennis de table, etc.).
- L'association sportive de l'UNC coordonne les actions étudiantes et permet la promotion du sport à l'UNC.

#### Culture

- Pour l'année 2012, un seul slogan : « Tous au campus ! »
- Un évènement basé sur l'accueil des étudiants de l'UNC
- Projections en amphithéâtre
- Rencontre sur le thème « Une heure avec »
- Rencontre avec les écrivains calédoniens
- Théâtre
- Fête de la Musique

#### Bourses attribuées par l'UNC

##### BOURSE DE MOBILITE INTERNATIONALE

- Attribuée sur sélection par l'UNC, la bourse de mobilité est un complément de bourse réservé aux boursiers de l'Etat, et a pour but d'encourager la mobilité internationale par un semestre d'études dans une université étrangère.
- En fonction des programmes d'échanges, d'autres financements peuvent être proposés (prendre contact avec le Bureau des Relations Internationales)

##### ALLOCATION DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE

- Destinée à financer des travaux dans le cadre de la préparation d'un doctorat.
- Dossiers à retirer et à remettre complétés entre mai et juillet auprès de l'Ecole Doctorale de l'UNC ou des directeurs des équipes de recherche.

#### Bureau des relations internationales

Accompagnement de tout étudiant, qui dans le cadre d'un dispositif partenarial d'échange, souhaite effectuer à l'étranger :

- Un semestre d'études (6 mois),
- Un stage en entreprise (1 à 3 mois),
- Une mission d'assistantat de français (6 à 12 mois),
- Un volontariat à l'international (2 à 24 mois).

Cette mobilité internationale est possible :

- Dès la 2ème année (semestre 2 acquis), pour une période correspondant généralement à un semestre universitaire.
- Pour un stage de fin d'études ou une mission d'assistantat.
- Dans les universités partenaires de l'UNC dans la zone Asie-Pacifique : Australie, Nouvelle-Zélande, Hawaï, Corée du Sud, Fidji, Japon, Vietnam.
- En Europe grâce au programme Erasmus (pour plus d'informations : [www.europe-education-formation.fr](http://www.europe-education-formation.fr)) vers l'Allemagne, la Belgique, la Bulgarie, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la Pologne, la République Tchèque, la Roumanie et le Royaume-Uni.

Informations à l'Espace International à la BU ou sur le site [www.univ-nc.nc](http://www.univ-nc.nc) à la rubrique International.

#### FORMATION POST LICENCE

- Possibilité de faire un master dans un autre pays que la France, le bureau des relations internationales peut conseiller les étudiants intéressés.

### Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP)

Relais entre l'UNC et les entreprises pour impulser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle des étudiants :

- Ateliers méthodologiques (CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens, etc.).
- Campus des métiers : rencontre de professionnels une fois par an, généralement au mois de mars.
- Aide à la recherche de stages en partenariat avec l'IDC-NC par son Espace Stages accessible depuis [www.idcnc.nc](http://www.idcnc.nc).

### Commission de la vie étudiante

Encourager les initiatives étudiantes (organisation d'événements, projets associatifs, etc.) et trouver des solutions aux problèmes rencontrés par tous les étudiants.

La commission est composée des étudiants élus et des représentants de l'UNC.

### Associations d'étudiants

- Association Kase de l'Etudiant
- Association sportive de l'Université
- Les Strapontins, association de théâtre
- Découvre Ton Caillou
- U Swing !
- Association des Etudiants Naturalistes
- Association des Etudiants Universitaires Wallisiens et Futuniens
- Association des Etudiants du Vanuatu

#### Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC)

145, avenue James Cook NOUVILLE – BP R4 – 98851 Nouméa Cedex

☎ 26 58 00 📠 25 48 29 ✉ [accueil@univ-nc.nc](mailto:accueil@univ-nc.nc)

##### Service de la vie étudiante et des œuvres universitaires

☎ 29 00 59 ✉ [martine.borgel-huet@univ-nc.nc](mailto:martine.borgel-huet@univ-nc.nc)

##### Résidence Internationale

☎ 29 00 57 ✉ [margareth.baptiste@univ-nc.nc](mailto:margareth.baptiste@univ-nc.nc)

##### Résidence étudiante à Nouville - SIC

☎ 27 37 80 ✉ [etudiant@sic.nc](mailto:etudiant@sic.nc)

##### Vie étudiante

☎ 29 02 61 ✉ [yvon.cavaloc@univ-nc.nc](mailto:yvon.cavaloc@univ-nc.nc)

##### Assistante sociale

☎ 29 00 60 ✉ [veronique.ispa@univ-nc.nc](mailto:veronique.ispa@univ-nc.nc)

##### Bureau des relations internationales

☎ 29 00 51  
Contact : Pierre CHAILLAN ✉ [international@univ-nc.nc](mailto:international@univ-nc.nc)

##### Ecole doctorale

☎ 29 02 68 ✉ [ecoledoctorale@univ-nc.nc](mailto:ecoledoctorale@univ-nc.nc)

Référent des associations : Olivier KATZ : [olivier.katz@etudiant.univ-nc.nc](mailto:olivier.katz@etudiant.univ-nc.nc)

##### Maison de l'Etudiant

☎ 29 00 57

Horaires d'ouverture du lundi au jeudi de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 11h

## L'assurance obligatoire maladie - maternité – CAFAT

### Missions

Couvrir la santé des jeunes inscrits en formation en NC

### Bénéficiaires

- Elèves et étudiants

### Conditions

- Effectuer sa scolarité ou ses études supérieures en NC
- Ne pas être couvert par la CAFAT en tant qu'enfant, conjoint, partenaire de PACS ou concubin, à charge d'un assuré
- Etre âgé de moins de 28 ans
- Souscrire une assurance complémentaire auprès d'une mutuelle ou d'une société d'assurance.

### Démarches

- Retirer puis déposer complétée la demande d'admission à l'assurance maladie maternité auprès de l'établissement d'enseignement en même temps que le dossier d'inscription.
- Régler le montant de la cotisation (en 2011 : 41 500 F.CFP) auprès de l'établissement d'enseignement en même temps que les frais d'études (sauf cas des boursiers et des étudiants remplissant les conditions d'accès à l'Aide Médicale Gratuite).

### Avantages

- Remboursement des frais d'hospitalisation, médicaux et dentaires, de pharmacie, de laboratoire et de radiologie, ainsi que certains actes de prévention.
- Prise en charge à 100% des soins en rapport avec l'affection en cas de longue maladie.
- Prise en charge à 100% des frais liés à la grossesse, l'accouchement et ses suites.
- Prise en charge des soins délivrés à l'étudiant au cours d'un stage obligatoire à l'étranger, sous réserve d'une convention de stage passée entre l'établissement et l'entreprise étrangère d'accueil, sans que la période de stage ne dépasse un an.
- Accès à deux centres de soins mettant à disposition un ensemble de prestations de santé de qualité (médecins généralistes et spécialistes, dentistes, service de radiologie, d'échographie, salle de soins infirmiers et de prélèvements, laboratoire d'analyses médicales).

#### Assurance maladie - CAFAT

4 rue du Général Mangin – BP L5 – 98849 Nouméa cedex

☎ 25 58 14    📠 25 58 39    ✉ [maladie@cafat.nc](mailto:maladie@cafat.nc)  
[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

#### Centre Médico-Social du Receiving

5 rue Henri Dunant – BP F1 – Receiving – 98848 Nouméa

☎ 26 02 10    📠 26 41 44    ✉ [cms@cafact.nc](mailto:cms@cafact.nc)

Horaires: lundi au jeudi: 7h30 – 11h30 / 12h – 17h, vendredi: 16h

#### Centre de soins de Rivière Salée

Rue Eugène Levesque – BP F1 – Rivière Salée – 98848 Nouméa

☎ 43 23 40    📠 43 23 50    ✉ [cms@cafact.nc](mailto:cms@cafact.nc)

Horaires: lundi au jeudi: 7h30 – 11h30 / 12h – 17h, vendredi: 16h

#### Mutuelle des fonctionnaires

28 rue Olry – Vallée du Génie – Nouméa

☎ 27 28 21    📠 27 88 87    [www.mdf.nc](http://www.mdf.nc)

## La carte Etudiant

### Missions

---

Accéder à plusieurs avantages

### Bénéficiaires

---

- Jeunes inscrits en formation post bac en NC : UNC, BTS, Prépa, etc.

### Avantages

---

#### A l'UNC

Nominative et personnelle elle permet :

- de se présenter aux examens ;
- d'accéder aux salles d'enseignement ;
- d'accéder à la bibliothèque universitaire ;
- d'accéder aux salles informatiques ;
- d'accéder au restaurant universitaire ;
- de pratiquer un sport universitaire.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte peut être obtenue, après paiement auprès de l'agent comptable de l'UNC.

#### Chez les commerçants

Tarif étudiant ou remise sur présentation de la carte : jusqu'à 30% dans plus de 80 enseignes. Vous reportez au guide « Offr'Etudiant ».

### Carte étudiant auprès de votre établissement

#### Pour l'Offr'Etudiant

Cabinet de Sonia Backès ☎ 24 65 43

## La Maison de l'Étudiant

### Missions

Accompagnement de tous les étudiants de la Nouvelle-Calédonie à l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

### Bénéficiaires

- Les jeunes souhaitant poursuivre leurs études post-bac.
- Les étudiants en cours de formations.

### Les services

- Guichet information – conseil – orientation – multi-services
- Service médico-social et permanence d'une assistante sociale et de sages-femmes
- Agence de la SIC, gestionnaire de la résidence universitaire avec permanence de la Maison de l'Habitat et de Fonds Social de l'Habitat (FSH)
- Service des sports
- Cyber espace
- Cafétéria
- 2 bureaux pour les associations
- Une salle des fêtes
- Une salle de répétition musicale

### Logement sur campus

- 470 logements étudiants (540 lits) répartis comme ci-dessous :
  - 385 appartements de type F1
  - 30 appartements de type F1 pour personnes à mobilité réduite
  - 37 appartements de type F2 pour personnes à mobilité réduite
  - 3 appartements de type F3
  - 15 appartements de type F4
  - 1 logement de gardien

#### Démarches à suivre :

- Constitution d'un dossier de demande à déposer à la Maison de l'Habitat (FSH).

#### Conditions :

- Étudiants majeurs en cursus d'études ou de formation (UNC, EGC, BTS, etc.).
- Critères sociaux, éloignement, mérite.
- Validation de la demande par une commission d'attribution.
- Signature d'un bail avec la SIC et respect du règlement intérieur.

### Restauration

- Restau U situé sur le site de Nouville-Baniani avec une capacité de 250 places assises et 2 formules au choix : « formule snack » entre 10h et 14h30 et « formule self » entre 11h et 13h30. Le prix du ticket est à 400 F.CFP.
- Cafétéria, dans la Maison de l'Étudiant, ouverte en continu de 7h à 22h, 7 jours sur 7, avec des formules à la carte et une formule snack acceptant le ticket restaurant étudiant à 400 F.CFP.

### Aide aux étudiants

- Permanences d'une assistante sociale et d'une équipe médicale (avec un planning d'intervention) au sein de la Maison de l'Étudiant.
- Permanences d'organismes d'orientation / insertion : Orientation active, CIO, MIJ, IDC-NC).
- Soutien financier pour les étudiants en très grande difficulté financière.

### Actions

- Gestion des bourses d'Enseignement Supérieur avec le Vice-Rectorat.
- Participation à l'attribution des fonds d'aide sociale.
- Relai de la médecine préventive.

#### Maison de l'étudiant

UNC - Nouville

Thierry DOMBROWSKY

☎ 29 00 57

## Le Foyer Tutorat

### Missions

Accompagnement des étudiants dans leur parcours afin de les amener à la réussite de leur parcours universitaire

### Bénéficiaires

- Etudiants inscrits à l'UNC (y.c. IUFM) sélectionnés

### Conditions

- Bachelier issu d'un bac général ou d'un bac technologique avec un bon dossier
- Etre inscrit : entre la 1ère à la 3ème année de licence ; en master ; en DEUST ou prépa au concours de l'IUFM et particulièrement au professorat des écoles

### Les dispositifs

- Etudes obligatoires tous les soirs du lundi au jeudi de 19h30 à 21h30
- Un soutien disciplinaire et méthodologique adapté aux besoins de l'étudiant
- Un environnement propice au travail : Internet, bibliothèque, surveillant, etc.
- Une résidence éloignée de l'UNC

### Calendrier

Campagne : Jusqu'au 15 novembre maximum

#### Foyer tutorat

Mlle Pornin ☎ / 📠 24 07 73 📞 76 66 95

✉ [foyer.tutorat@yahoo.fr](mailto:foyer.tutorat@yahoo.fr)

Site : <http://fovertutorat.vefblog.net>

## L'Aide au Logement

### Missions

L'aide au logement est un soutien financier versé chaque mois directement au propriétaire et son montant sera déduit du loyer de l'étudiant.

### Bénéficiaires

- Les étudiants locataires de leur logement, en chambre ou dans un F1, F2, F3 ou F4

### Démarche administrative

Vous devez remplir un formulaire de demande d'Aide au logement.

Le dossier est à retirer :

**Maison de l'Etudiant – Guichet Unique**

**En province Sud :**

- Au Fonds Social de l'Habitat ou à la Délégation au logement : si vous êtes locataire du parc privé (particuliers, agences immobilières...).
- Auprès de votre bailleur social : si vous êtes locataire du Fonds Calédonien de l'Habitat, de la Sem Agglo, ou de la SIC.

**En province Nord :**

- A la mairie de votre commune, à l'Hôtel de la province Nord, ou à l'antenne du FSH et SIC de Koné si vous y êtes locataire.

**En province des Îles Loyauté :**

- Auprès des centres administratifs de Maré, Lifou et Ouvéa, ainsi qu'à la direction de l'équipement et de l'aménagement.

Le dossier est ensuite adressé au FSH pour traitement et présenté à la commission de gestion et d'admission au bénéfice de l'Aide au logement qui se réunit mensuellement.

### Prise en charge

**Pour les étudiants :**

- Pour ce qui est des étudiants boursiers, le calcul de l'Aide au logement ne prend pas en compte les revenus des parents.
- Pour les étudiants non boursiers et les jeunes majeurs rattachés au foyer fiscal de leurs parents, le calcul de l'Aide au logement prend en compte les revenus des parents.

#### Fonds Social de l'Habitat (FSH)

1 rue de la Somme – 98846 Nouméa

☎ 26 60 00 📠 26 60 00 ☎ 05 10 15 (appel gratuit)

[www.aideauogement.nc](http://www.aideauogement.nc)

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 16h et le vendredi de 7h30 à 15h

#### Antenne de Koné

BP 642 – Imm. Auguste Henriot

☎ 47 35 28 📠 47 35 29

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h à 16h et 15h le vendredi

## Au sein de l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC)

### Missions

1. Informer les particuliers par la mise à disposition d'outils d'information sur les besoins en formation et en métiers dans les différents secteurs d'activités de la Nouvelle-Calédonie.
2. Aider le public à la construction d'un parcours via les Bilans d'Orientation Jeune (BOJ), l'Orientation Active, la mise à disposition du site [www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc)

### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi.
- Tout public « Etudiant ».
- Salariés et entreprises.

### Les dispositifs

#### L'observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF)

Outil d'analyse du marché, l'OEQSF recense les besoins en métiers et en formation de la Nouvelle-Calédonie au travers d'études prospectives. L'observatoire :

- Dégage ainsi les métiers porteurs de la Nouvelle-Calédonie,
- Évalue la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie,
- Étudie le marché de l'emploi.

#### L'Espace Etudiant

##### ACCUEIL ET INFORMATION

Ouvert à toute personne souhaitant poursuivre ou reprendre ses études et désirant en savoir plus sur :

- Les formations de l'enseignement supérieur en ou hors de la Nouvelle-Calédonie (France, Québec, Australie, Nouvelle-Zélande, entre autres),
- Les débouchés et métiers porteurs de la Nouvelle-Calédonie,
- Les aides boursières et dispositifs financiers existants pour financer le projet d'études,
- Et autres services.

##### L'ESPACE STAGE

Application d'échange pour les étudiants en recherche de stage et les entreprises en recherche de stagiaires.

L'étudiant ayant un stage obligatoire pour l'obtention de son diplôme, peut déposer un CV et une ou plusieurs demandes de stages qui seront mises en relation avec les entreprises susceptibles d'être intéressées par le profil de l'étudiant.

L'entreprise peut déposer une demande de stage ou répondre directement à un étudiant ayant fait une demande de stage dans le domaine souhaité.

<http://www.idcnc.nc/es/index.php>

##### LE BILAN D'ORIENTATION JEUNE (BOJ)

Le BOJ est un outil de réflexion et de décision pour déterminer les choix de formation en fonction des intérêts, des motivations et de la personnalité.

Il s'adresse aux jeunes à partir du lycée pour s'orienter ou se réorienter.

5 entretiens individuels et un atelier de recherche pour une période maximale de 8h réparties sur 6 semaines.

##### LE SITE WWW.APRESLEBAC.NC

Un site d'informations pour les collégiens, lycéens, étudiants sur : les formations en NC, des fiches métiers, les métiers porteurs, les aides et les bourses, les études supérieures hors NC, l'emploi.

Le site héberge du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre de chaque année, l'**enquête des terminales** permettant de mieux cerner les difficultés d'information et d'orientation des lycées, les métiers visés et les choix de formation post bac, de participer à l'orientation active (pré-inscription dans les formations post bac proposées par les établissements de NC).

Un **Annuaire des diplômés** est également en ligne dans la rubrique « Entrer en vie active ». Chaque étudiant futur ou docteur et déjà diplômé, peut s'inscrire et faire connaître son diplôme, sa spécialité, ses expériences, sa date de disponibilité, les communes dans lesquelles il souhaite travailler, les coordonnées où le joindre.

#### IDC-NC

1, rue de la Somme – BP 497 – 98845 Nouméa Cedex

☎ 28 10 82 ☎ 27 20 79 - N° vert : 05 07 09

✉ [idc.nc@idcnc.nc](mailto:idc.nc@idcnc.nc) ou [www.idcnc.nc](http://www.idcnc.nc)

Contact Observatoire : [corinne.tarnowka@idcnc.nc](mailto:corinne.tarnowka@idcnc.nc)

Contact Espace Etudiant : [espace-etudiant@idcnc.nc](mailto:espace-etudiant@idcnc.nc) ou [audrey.charbonnel@idcnc.nc](mailto:audrey.charbonnel@idcnc.nc)

Contact Espace Stage : [espace-stages@idcnc.nc](mailto:espace-stages@idcnc.nc)

Horaires d'ouverture : 7h30 – 11h30 et 12h15 – 16h00

Espace étudiant : Sur RV au 28.42.98

# Autres services liés aux études

## Le Point Apprentissage – Point A

### Missions

Guichet unique d'information, conseil, positionnement, (accompagnement) orientation, pour les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) consulaires (sélection du Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de l'Agriculture.)

### Bénéficiaires

- Jeunes entre 16 et 25 ans.

### Démarche administrative

- S'inscrire et participer à une réunion d'information collective au Point A.
- Valider son entretien de recrutement avec un conseiller du CFA.
- Les formations proposées en 2012 :

#### Au CFA de la CCI

- ➔ BAC PRO Commerce
- ➔ BTS Négociation Relation Clientèle
- ➔ BAC PRO Services (accueil, assistance et conseil)
- ➔ BAC PRO Comptabilité
- ➔ BTS Comptabilité et gestion des organisations
- ➔ BTS Assistant de gestion PME-PMI
- ➔ Licence pro Métiers de la Comptabilité et de la gestion – Contrôle de gestion et Révision comptable
- ➔ BAC PRO Logistique
- ➔ BTS Transport et prestations logistiques
- ➔ BAC PRO Bâtiment, organisation et réalisation de gros œuvre (formation au Lycée Pétro Attiti)
- ➔ BP Préparateur en pharmacie

#### Au CFA de la Chambre de Métier et de l'Artisan

- ➔ CAP Boucher
- ➔ CAP Boulanger
- ➔ CAP Pâtissier
- ➔ CAP Cuisine
- ➔ CAP Restaurant
- ➔ CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- ➔ CAP Maçon
- ➔ CAP Carreleur mosaïste
- ➔ CAP Peintre applicateur de revêtement
- ➔ CAP Installateur sanitaire
- ➔ CAP Préparation et réalisation d'ouvrages électriques
- ➔ CAP Froid et climatisation
- ➔ BP Installations et équipements électriques
- ➔ BP Coiffure – coloriste permanentiste

- ➔ MC Coiffure, styliste, visagiste
- ➔ CAP Maintenance des véhicules – véhicules particuliers
- ➔ CAP Peinture en carrosserie
- ➔ MC Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile
- ➔ CAP Carrosserie réparation

#### Au CFA de la Chambre de l'Agriculture

- ➔ CAPA Travaux paysagers
- ➔ CAPA Productions horticoles (pépinières, florales et légumières)
- ➔ CAPA Soigneur d'équidés

- Effectuer le test écrit de positionnement.
- Avoir un rendez-vous avec un conseiller pour un entretien individuel de motivation.
- Rechercher une entreprise en vue de la signature d'un contrat d'apprentissage.
- Période d'essai de 2 mois.

### Prise en charge

La formation est rémunérée en fonction d'un pourcentage du salaire minimum garanti (SMG – SMAG pour l'agriculture), qui varie entre 40% et 100%, en fonction de l'âge, du niveau et de la durée de formation.

### Calendrier

- Juin : tournée du Bus de l'apprentissage en brousse, dans le Nord et les Iles Loyauté.
- Dès septembre pour les préinscriptions, les réunions d'information collective et les tests de positionnement, puis l'entretien individuel
- Inscription à partir du 22 août : CAP, CAPA, Bac pro, BP et MC - Attention pour les CAP Coiffure, Electricité, Esthétique cosmétique, Mécanique automobile, Petite enfance, le recrutement s'achève avant le 28 octobre.
- Entre le 1er décembre et le 30 avril pour les signatures de contrat.

#### Point Apprentissage

14, rue de Verdun – 98800 Nouméa

☎ 24 69 49 📠 24 69 48 🌐 <http://pap.cci.nc> et [pointapprentissage@cci.nc](mailto:pointapprentissage@cci.nc)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 15h30

vendredi fermé au public

Fermé la dernière semaine de décembre

#### CFA CCI

14, rue de Verdun – BP M3 – 98849 Nouméa cédex – Agences Bourail, Koné, Koumac, Poindimié

☎ 24 31 45 📠 24 69 55 🌐 [cfa@cci.nc](mailto:cfa@cci.nc) ou <http://cfa.cci.nc>

#### CFA CMA

1, rue Juliette Bernard – BP 2507 – 98846 Nouméa – Agences Koumac, Poindimié, Koné

☎ 25 97 40 📠 25 97 41 🌐 [formation@cma.nc](mailto:formation@cma.nc) ou [www.cma.nc](http://www.cma.nc)

#### CFA CA

3, rue Alcide Desmazures – BP 111 – 98845 Nouméa – Agences Bourail, Koumac, Koné, Lifou, Maré

☎ 24 31 60 📠 28 45 87 🌐 [formation@canc.nc](mailto:formation@canc.nc)

## Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée de Nouvelle-Calédonie (APPNC)

### Missions

Accompagner une démarche pédagogique spécifique par laquelle un apprenant accroît ses connaissances, développe son autonomie dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel

### Bénéficiaires

- Employeurs
- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Responsables d'association
- Bénéficiaires d'un contrat « aidé »
- Travailleurs indépendants

### Les dispositifs

- Remise à niveau et perfectionnement
- Orientation et / ou réorientation professionnelle (bilan d'orientation, bilan de compétences, accompagnement à la VAE)
- Préparation aux concours
- Développement des compétences professionnelles
- Accompagnement des études à distance (agrément CNED)
  - ↻ Domaines généraux : anglais et japonais ; biologie ; français ; mathématiques ; français langue étrangère ; raisonnement logique ; vie sociale et professionnelle ; tests psychotechniques ; français adapté au code de la route.
  - ↻ Domaines professionnels : anglais et japonais professionnels (tourisme et hôtellerie) ; bureautique ; communication professionnelle ; communication orale ; module « employabilité ».

#### APPNC

15 rue du Dr Guégan, Quartier Latin – Nouméa

BP 778 - 98845 Nouméa cédex

☎ 27 84 47      📠 27 85 47

✉ [app@appnoumea.com](mailto:app@appnoumea.com)

## La Maison de la Nouvelle-Calédonie (MNC) - Service Etudiant – Formation – Jeunesse

### Missions

Assurer une aide et un accompagnement en direction des étudiants calédoniens sur le territoire métropolitain.

### Bénéficiaires

- Etudiants partant en France.

### Les dispositifs

#### Le Service Etudiant Formation

##### INFORMATION ET CONSEILS PERSONNALISÉS

- Aide personnalisée dans toutes les démarches administratives pour l'installation et le suivi avant et pendant le séjour des étudiants
- Accompagnement des projets
- Relai vers les associations pour l'accueil dans les villes de province
  - ↻ **Bordeaux** : [akab33000@yahoo.fr](mailto:akab33000@yahoo.fr)
  - ↻ **Lille** : [lacaseoceanienne@hotmail.fr](mailto:lacaseoceanienne@hotmail.fr)
  - ↻ **Lyon** : [asca.lyon@yahoo.fr](mailto:asca.lyon@yahoo.fr)
  - ↻ **Marseille** : [akmpacific98@hotmail.fr](mailto:akmpacific98@hotmail.fr)
  - ↻ **Montpellier** : [aetc34@voila.fr](mailto:aetc34@voila.fr)
  - ↻ **Nancy** : [cagousenlorraine@yahoo.fr](mailto:cagousenlorraine@yahoo.fr)
  - ↻ **Nice** : [kaledonice@yahoo.fr](mailto:kaledonice@yahoo.fr)
  - ↻ **Nîmes** : [oceanimes@gmail.com](mailto:oceanimes@gmail.com)
  - ↻ **Paris** : [aeskparis@yahoo.fr](mailto:aeskparis@yahoo.fr)
  - ↻ **Pau** : [APP64@live.fr](mailto:APP64@live.fr)
  - ↻ **Perpignan** : [apydzil@yahoo.fr](mailto:apydzil@yahoo.fr)
  - ↻ **Poitiers** : [associationechosdupacifique@yahoo.fr](mailto:associationechosdupacifique@yahoo.fr)
  - ↻ **Rennes** : [caillouenbretagne@gmail.com](mailto:caillouenbretagne@gmail.com)
  - ↻ **Strasbourg** : [kenu-est@hotmail.fr](mailto:kenu-est@hotmail.fr)
  - ↻ **Toulon** : [teina.elisabeth@orange.fr](mailto:teina.elisabeth@orange.fr)
  - ↻ **Toulouse** : [gfenemedre](mailto:gfenemedre) et [lapirogue31@gmail.fr](mailto:lapirogue31@gmail.fr)

##### ARRIVÉE À L'AÉROPORT

- Le partenariat de la Maison de la Nouvelle-Calédonie avec le CNOUS permet aux étudiants calédoniens d'être accueillis à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, sur un comptoir dédié.
  - ↻ Pour bénéficier de ce service, contactez par courriel le service Étudiant-Formation-Jeunesse de la MNC, en indiquant l'heure et le numéro de vol : [sef@mncparis.fr](mailto:sef@mncparis.fr) ou [secretariat-etudiants@mncparis.fr](mailto:secretariat-etudiants@mncparis.fr)
  - ↻ Dès que vous avez récupéré vos bagages, rendez-vous au comptoir du CNOUS de **7 h à 22 h : Terminal 2F – Niveau arrivée – Porte 4**
  - ↻ Vous pourrez ainsi obtenir tous les renseignements nécessaires à votre orientation pour rejoindre votre destination finale. Une mallette d'informations de la MNC vous sera remise.
  - ↻ Contact agents d'accueil du CNOUS - Tél. : 01 48 62 41 49 ou 06 03 82 24 55
  - ↻ Contact MNC : **Moria Wahéo**, secrétaire - Tél. : 01 42 86 70 01 ou 06 31 70 16 75/06 82 34 09 61

##### AIDE AU LOGEMENT

- Aide au logement pour les étudiants calédoniens qui en font la demande (voir conditions avec le service).
- Placement prioritaire des étudiants calédoniens dans les résidences :
  - ↻ Les résidences universitaires pour les boursiers de l'Etat.
  - ↻ Les « Estudines » en région parisienne (en négociation pour les « Estudines » de région) : Résidence Pablo Picasso à Villeneuve St-Georges (94 190) ; Résidence Serge Gainsbourg à Pierrefitte / Seine Saint-Denis (93 380) ; Résidence Maximilien Perret à Alfortville (94 140), Résidence Carmagnole (93 120) ; Résidence Galliéni à Neuilly-Plaisance (93 360) ; Résidence Charles de Gaulle à Pantin (93 500) ; Résidence Les académies de Vincennes à Vincennes (94 300) et Résidence Descartes dans le XIXème.
  - ↻ Du Club Etudiant en Province.
- Logement possible à la Cité Universitaire Internationale de Paris (CIUP) pour les étudiants boursiers de l'Etat et des provinces, les filières conventionnées avec Paris (médecine, Sciences Po), les bénéficiaires d'une BAS ou d'une BTF, les étudiants en doctorat, en master et écoles d'ingénieur ou en licence 3<sup>ème</sup> année (avec priorité aux spécialités n'existant pas en NC).
- Des liens étroits entre l'ONLE (Office National pour le Logement Etudiant) et la Maison de la Nouvelle-Calédonie permettent un accès privilégié à l'ensemble de ses résidences.

##### AIDE POUR LES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

- Ouverture de compte à distance et exonération des frais de transfert et de rapatriement des comptes
- Caution loyer
- Assurance habitation

- Prêt étudiant ou grandes écoles selon le cursus
- Avance sur bourse

#### CENTRE DE RESSOURCES MULTIMEDIA

- Mise à disposition d'un fonds d'ouvrages sur la Nouvelle-Calédonie
- Ordinateurs avec accès gratuit à Internet

### Autres services

#### LE SERVICE SOCIAL

- Aide pour les malades évacués ou les calédoniens en difficulté.

#### LE SERVICE LOGISTIQUE

- Aide pour les responsables et fonctionnaires en mission en métropole.

### Maison de la Nouvelle-Calédonie

4, rue Ventadour – 75001 Paris (Métro Pyramides)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

✉ [agnes.siraut@mncparis.fr](mailto:agnes.siraut@mncparis.fr)

☎ +33 (0)1 42 86 70 22

✉ [sef@mncparis.fr](mailto:sef@mncparis.fr): chargé d'action

✉ [secretariat-etudiants@mncparis.fr](mailto:secretariat-etudiants@mncparis.fr): chargé du suivi et de la gestion des étudiants boursiers

☎ +33 (0)1 42 86 70 01

✉ [secretariat-etudiants@mncparis.fr](mailto:secretariat-etudiants@mncparis.fr)

Son site internet : [www.mncparis.fr](http://www.mncparis.fr)

# Autres services liés aux études

## Service examens et concours – Service des affaires générales – Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS NC)

### Missions

---

Gestion des concours à la demande d'organismes extérieurs.

### Bénéficiaires

---

- Etudiants inscrits en écoles du secteur sanitaire et social.

### Les dispositifs

---

- Consultation de sujets d'examen.
- Consultation d'exemples de tests psychotechniques.
- Accès à la documentation (ouvrages sanitaires et sociaux à consulter sur place).
- Décentralisation des examens de certaines écoles (cf. la personne référente pour connaître les organismes qui en font la demande chaque année).

#### **DASS NC – Service examens et concours**

5 rue du Général Galliéni – Nouméa

Paul SINYEUE ☎ 24 37 87 📠 24 37 33 / 24 37 02

Horaires : du lundi au vendredi : 7h30 – 11h30 / 12h30 – 16h

✉ [paul.sinyeue@gouv.nc](mailto:paul.sinyeue@gouv.nc)

## L'assurance maladie – maternité pour la scolarité hors territoire – CAFAT

### Missions

Couvrir la santé des étudiants hors territoire

### Bénéficiaires

- Etudiants en attente d'études à l'étranger ou en Métropole
- Etudiants en études à l'étranger ou en Métropole

### Les dispositifs

#### En attente d'études à l'étranger ou en Métropole

- Vous suivez divers cours ou formations : il suffit de compléter l'imprimé "demande de maintien des droits : enfant en attente de scolarisation" et de l'adresser à la CAFAT.
- Les droits seront maintenus jusqu'à la veille de la reprise de scolarité à l'étranger ou en Métropole.
- A la rentrée scolaire ou universitaire, il convient de nous adresser un certificat de scolarité pour prolonger la période des droits.

#### En études à l'étranger

- Fournir un certificat de scolarité avec l'identité + le cachet de l'établissement doit être fourni accompagné de l'imprimé "demande de maintien des droits : scolarisation à l'étranger".
- Remplir certaines conditions (nombre d'heures de cours, type d'enseignement suivi) pour que la scolarité soit prise en compte pour le maintien des droits.
- Attendre le courrier de la CAFAT avec :
  - Une carte d'assuré mise à jour dans le cas d'un accord (si le certificat de scolarité fait apparaître une période de scolarité supérieure à 1 an, un certificat doit être produit chaque année jusqu'à la fin du cursus scolaire.)
  - Un courrier explicatif en cas d'avis défavorable.

#### En études en Métropole

- Fournir un certificat de scolarité doit être fourni à la CAFAT pour que les droits soient ouverts jusqu'à l'âge de 21 ans (si cet âge est atteint en cours d'année universitaire, les droits sont ouverts jusqu'à la fin des vacances).

Il existe un accord de coordination entre la Nouvelle-Calédonie et la Métropole qui permet à l'étudiant d'être pris en charge directement par la sécurité sociale. Il prévoit que la CAFAT délivre un formulaire SE 988-05 à l'étudiant âgé de moins de 20 ans avant ou au cours de la rentrée universitaire.

Ce document mentionne les droits administratifs à la CAFAT, il doit être remis à la caisse de sécurité sociale du lieu de résidence de l'étudiant. Les prestations dispensées en Métropole seront prises en charge sur place.

Si l'étudiant est âgé de 20 ans avant ou au cours de la rentrée universitaire, il peut soit souscrire à une "assurance étudiant" auprès de l'établissement d'enseignement, soit se faire rembourser ses soins par la CAFAT du fait de sa qualité d'ayant-droit de ses parents jusqu'à la veille de ses 21 ans.

Dans ce dernier cas, il devra faire l'avance des frais.

#### Assurance maladie - CAFAT

4 rue du Général Mangin – BP L5 – 98849 Nouméa cedex

☎ 25 58 14

☎ 25 58 39

✉ [maladie@cafat.nc](mailto:maladie@cafat.nc)

[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

# Autres services liés aux études

## Brock Service Education

### Missions

- Promouvoir l'apprentissage et le perfectionnement des langues pour les jeunes étudiants mais aussi à tout âge dans le cadre de la formation professionnelle continue ou dans un but personnel anglais en Australie, Nouvelle-Zélande, Angleterre ; japonais au Japon ; espagnol en Espagne ou en Amérique Latine - ou autres.
- Aider les candidats aux études supérieures en Australie, Nouvelle-Zélande.
- Représentant en Nouvelle-Calédonie de IDP Education Australia.

### Bénéficiaires

- Etudiants à titre privé.

### Les dispositifs

- Conseil pour les études et orientations, le choix de l'établissement le mieux adapté, les possibilités d'examens (IELTS, Cambridge, TOEFL, TOEIC).
- Aide pour les inscriptions, pour la constitution d'un dossier, pour l'obtention d'un visa, pour un hébergement.
- Suivi des dossiers pendant la durée des études.
- Réservation des billets d'avion.

Tarifs: les conseils sont gratuits ensuite les frais de dossier sont fonction du niveau d'études et de la complexité du dossier à constituer

#### **Brock Service Education**

9, rue d'Austerlitz (à côté de Voyageance – entrée possible par la Galerie Almatium) – BP 122 – 98845 Nouméa Cedex

☎ 28 01 32 📠 28 22 98

✉ [brockeducation@canl.nc](mailto:brockeducation@canl.nc) 🌐 [www.idp.com](http://www.idp.com)

## ESL Education – Séjours linguistiques

### Missions

Informier, orienter et accompagner les jeunes dans les voyages éducatifs et les séjours linguistiques.

### Bénéficiaires

- Etudiants à titre privé souhaitant suivre des formations de langues.

### Les dispositifs

- Conseil gratuit, personnalisé.
- Assistance dans les démarches.
- Suivi du dossier.

#### **ESL Nouméa**

4 Rue Charbonneaux – Foubourg-Blanchot Nouméa

☎ 28 41 74 - ✉ [noumea@esl.fr](mailto:noumea@esl.fr)

[www.esl.fr](http://www.esl.fr) – [www.facebook.com/eslfrance](https://www.facebook.com/eslfrance)

# Boomerang Australia Studies / Etudes NZ Auckland

## Missions

Informer, orienter et accompagner les jeunes dans leur projet d'études supérieures en Australie / Nouvelle-Zélande

## Bénéficiaires

- Etudiants à titre privé souhaitant :
  - Poursuivre des études en Australie / Nouvelle-Zélande ;
  - Maximiser la période avant la rentrée métropolitaine de septembre.

## Les dispositifs Boomerang Australia Studies

### 1<sup>ère</sup> étape sur Nouméa :

- Conseils personnalisés pour sélectionner le programme adéquat : programmes d'anglais intensifs, études, et formations professionnelles à tous les niveaux (Bachelor, Master, semestre à l'étranger...), programmes vacances – travail (Working holiday), dans des centres de langues, TAFEs, Business Colleges et universités assermentés par le Gouvernement australien, programmes JUNIORS (en centre linguistique ou écoles - lycées australiens)
- Organisation et suivi du dossier d'inscription, démarches pour les visas, voyage, hébergement, transferts, jobs, etc.

### 2<sup>ème</sup> étape en Australie :

- Accueil.
- Suivi des dossiers pendant la durée des études.
- Disponibilité 24h sur 24h.
- Plus proche de l'étudiant, les bureaux se situant à Sydney.

## Prestations Boomerang Australia Studies

Type de prestation	Tarifs
Formation de moins de 3 mois (visa touristique)	Gratuit
Formation de plus de 3 mois (visa étudiant) pour mineur	20 000 F.CFP/dossier
Formation de plus de 3 mois (visa étudiant) pour majeur	Caution de 20 000 F.CFP/dossier, rendue après la prise des cours

### Boomerang Australia Studies

Nouméa - Karine OREZZOLI ☎ 96 91 93

✉ [noumea@boomerangaustalia.com](mailto:noumea@boomerangaustalia.com)

Sydney - 144, Crown St, Level 2 Sydney NSW 2010 Australia

France ARNAUD, directrice

☎ +612 9356 4125 ☎ +612 9475 4078

✉ [sydney@boomernangaustalia.com](mailto:sydney@boomernangaustalia.com)

Skype : boomerangstudy

[www.boomerangaustalia.com](http://www.boomerangaustalia.com) ou [www.etudier-australie.fr](http://www.etudier-australie.fr)

### Etudes NZ Auckland

☎ +649 889 89 42 / +64 21 154 1587 ✉ [contact@etudes-nz.fr](mailto:contact@etudes-nz.fr) [www.etudes-nz.fr](http://www.etudes-nz.fr)

## Agence Internationale pour le Service aux Etudiants et Stagiaires - AISES.nc

## Missions

Offrir aux étudiants francophones l'ensemble des services liés à la mobilité formative (étude, stage, formation).

## Bénéficiaires

- Etudiants à titre privé ou pris en charge par une collectivité à destination de la zone Asie Pacifique, le Québec et plus largement le continent Nord-Américain.

## Les dispositifs

### Inscription / Immigration / Organisation du parcours

- Information sur le système formatif.
- Recherche d'école ou d'université offrant les cursus recherchés.
- Démarches administratives d'inscription.
- Démarches d'immigration.
- Information préalable et préparation au départ.
- Organisation et gestion du voyage.
- Accueil et transfert vers le lieu de formation.
- Couverture sociale.

### AISES.nc

Brigitte CHARLES ☎ 85 28 02 ✉ [brigitte.charles@aises.nc](mailto:brigitte.charles@aises.nc)

# English Spoken

## Missions

Centre de cours de préparation et d'examen à l'IELTS (International English Language Testing System)

## Bénéficiaires

- Etudiants à titre privé souhaitant poursuivre des études en Australie et en Nouvelle-Zélande.

## Les dispositifs

- Supports de cours
- Cours de préparation
- Centre d'examen

## Modalités d'inscription

- Frais d'inscription : environ 31 500 F.CFP
- Au plus tard une semaine avant la date de l'examen avec le dossier d'inscription complet
- Dates en 2012 : les samedis 31 mars ; 12 mai ; 21 juillet ; 22 septembre ; 17 novembre

### English Spoken

115, route de l'Anse Vata - Nouméa

☎ 27 52 79 ☎ 41 98 61

✉ [englishspoken@mls.nc](mailto:englishspoken@mls.nc) ou [www.ielts.org](http://www.ielts.org)

# Noumea School of English

## Missions

Centre de cours de préparation et d'examens ESOL de l'Université de Cambridge (Young Learners English Test ; PET ; FCE ; CAE et CPE) : [www.cambridgeesol.org](http://www.cambridgeesol.org)

## Bénéficiaires

- Etudiants de tout âge motivés à apprendre l'anglais.

## Les dispositifs

- Enseignement à partir de 8 ans jusqu'à la terminale en plusieurs niveaux.
- Enseignement pour adultes en 5 niveaux : débutant, intermédiaire 1, intermédiaire 2, avancé et perfectionnement.
- Tout type de cours d'anglais : préparation au concours, remise à niveau, anglais technique, etc. avec supports de cours
- Inscription aux examens de l'Université de Cambridge
- Traduction de documents légaux

## Calendrier des examens ESOL

Examen	Dates
KET For School	Samedi 17 novembre
PET For School	Jeudi 21 juin
	Samedi 17 novembre
PET	Samedi 23 juin
	Samedi 8 décembre
FCE	1 <sup>o</sup> session : Mardi 12 juin
	1 <sup>o</sup> session : Samedi 16 juin
	2 <sup>o</sup> session : Vendredi 30 novembre
CAE	2 <sup>o</sup> session : Mardi 4 décembre
	1 <sup>o</sup> session : Mercredi 13 juin
	1 <sup>o</sup> session : Samedi 7 juillet
CPE	2 <sup>o</sup> session : Mercredi 5 décembre
	Jeudi 6 décembre

**CONDITIONS** : Un minimum de 6 candidats par session est nécessaire. Si ce nombre n'est pas atteint, la séance sera annulée ou reportée à la session suivante.

### Noumea School of English

14, rue Sébastopol, Nouméa

☎ 27 64 45

✉ [infos@englishschool-nc.com](mailto:infos@englishschool-nc.com)

Site internet : [www.englishschool-nc.com](http://www.englishschool-nc.com) - test de niveau gratuit disponible

Horaires: du lundi au jeudi: 7h30 – 11h30 et 13h30 – 17h30

Vendredi : 7h30 – 11h30

# ACDA (Association des Calédoniens Diplômés de l'Australie)

## Missions

---

Aider les jeunes dans leur projet d'études supérieures en Australie.

## Bénéficiaires

---

- Etudiants au départ ou de retour d'Australie.

## Les dispositifs

---

- Conseil et assistance aux étudiants dans leur démarche pré-départ ou retour.
- Promotion des études en Australie.
- Valorisation des compétences professionnelles des membres de l'association et soutien à leurs projets.
- Promotion de la culture australienne en Nouvelle-Calédonie.

### ACDA

Contact : Cf. Consulat Général d'Australie

# Autres services liés aux études

## Les banques

### La BCI

<b>Bénéficiaires</b>	<b>16 -25 ans</b>
<b>Produits disponibles</b>	<b>My first BCI</b> Cœur d'offre gratuit : Compte à vue Compte Epargne Jeunes ou compte @robase pour préparer les projets grâce aux économies Relevé de compte papier ou électronique Carte de retrait Un service de banque en ligne au choix : BCInet Primo (internet) ou BCIcom (téléphone) Options : 35% de réduction sur les options de BCInet Plus et carte bancaire internationale (achats et retraits) Possibilité d'autorisation de découvert jusqu'à 50 000 F.CFP sans frais de mise en place (après étude du dossier par la banque) <b>Le prêt étudiant*</b> <b>Le prêt 1ère installation*</b> <b>Le prêt Permis*</b>
<b>Poursuite en métropole</b>	Partenariat avec la MNC : ouverture d'un compte BRED Banque Populaire à la BCI ; exonération des frais de transfert et de rapatriement entre les comptes BCI et BRED ; assurance habitation ; mise en relation avec l'agence FONCIA sur Paris et Province <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>16 – 27 ans</b></li><li>- <b>Dédié Jeunes BRED</b> : offre comprenant, pour 3 € par mois :<ul style="list-style-type: none"><li>- Un compte courant</li><li>- Une carte bancaire internationale</li><li>- Un abonnement au service de banque en ligne par Internet Bred.fr pour consulter ses comptes</li><li>- Une assurance en cas de perte des papiers d'identité ou des moyens de paiement</li><li>- Possibilité de souscrire à une assurance habitation, en option.</li><li>- Gratuité des virements BCI NC / BRED France</li><li>- <b>Prêt étudiant*</b> : financement du coût des études et de l'hébergement</li></ul></li></ul>
<b>Contact</b>	BRED ESPACE INTERNATIONAL – (33) 1 41 86 75 75 BCI Direct – 25 69 90 Véronique LEGRAS – 25 64 95 - <a href="mailto:v.legras@bci.nc">v.legras@bci.nc</a>
<b>Lien utile</b>	<a href="http://www.bci.nc">www.bci.nc</a> <a href="http://www.bred.fr">www.bred.fr</a>

\*Voir les conditions de chaque banque et en fonction de chaque cas

### La Société Générale

<b>Bénéficiaires</b>	<b>18 – 24 ans</b>
<b>Produits disponibles</b>	<b>Compte courant sans frais de tenue de compte</b> , avec délivrance d'un chéquier Compte « Epargne + Jeunes » (compte sur livret à taux bonifié jusqu'à 1 000 000 F.CFP de dépôt) Carte de retrait gratuite Mise en place gratuite, d'une facilité de trésorerie de 50 000 F.CFP Carte Bleue Internationale à demi-tarif Accès au serveur Vocalia pour suivre les comptes et consultation de compte par téléphone portable (MESSALIA) ou par Internet ( SOGE-Net) à demi-tarif
<b>Poursuite en métropole</b>	Partenariat avec la MNC : exonération des frais de transfert entre le compte SG en Nouvelle-Calédonie et le compte de métropole Si ouverture du compte au moins un mois à l'avance, possibilité de recevoir les moyens de paiement sur place avant le départ. Avance sur bourse sur présentation d'un justificatif (voir avec la MNC). <ul style="list-style-type: none"><li>- Ouverture d'un compte (sous 48h) à l'Agence Partenaire Paris St Vincent de Paul : le « <b>Pack Jeunes</b> », avec carte Bleue VISA, protection des moyens de paiement, accès par Internet, livret jeune, livret A, accès à messalia, etc., pour 1€ la 1<sup>ère</sup> année et 4,4€ les suivantes.</li></ul>
<b>Contact</b>	En NC : Renaud RAFFIN – 25 73 46 - <a href="mailto:renaud.raffin@sgcb.nc">renaud.raffin@sgcb.nc</a> En métropole : Hafsa YOUNSI – 01 44 53 41 55 / 06 73 70 99 81 – <a href="mailto:parislafayette.caledonie@socgen.com">parislafayette.caledonie@socgen.com</a>
<b>Lien utile</b>	<a href="http://www.sgcb.com">www.sgcb.com</a> <a href="http://jeunes.societegenerale.fr/">http://jeunes.societegenerale.fr/</a>

### Le Groupe Océor (Caisse d'Epargne / BNC)

<b>Bénéficiaires</b>	<b>12 – 25 ans</b>
<b>Produits disponibles</b>	Compte à vue sans frais de tenue de compte Carte de retrait gratuite Carte de paiement à demi-tarif Compte sur Livret Jeune sur-rémunéré et Livret A Banque à distance par Internet Prêt étudiant et prêt étudiant province Sud (prise en charge des intérêts par la province Sud) Projet 3 (pour les 18-24 ans)
<b>Poursuite en métropole</b>	Mise en relation avec une agence Caisse d'Épargne ou Banques Populaires en France (à proximité du lieu d'études) Partenariat avec les résidences étudiantes Nexity Studéa
<b>Contact</b>	Centre Relations Clientèle – 257 400 <a href="mailto:contact@bnc.nc">contact@bnc.nc</a>
<b>Lien utile</b>	<a href="http://www.oceor.caisse-epargne.com">www.oceor.caisse-epargne.com</a> <a href="http://www.bnc.nc">www.bnc.nc</a>

## BNP Paribas

<b>Bénéficiaires</b>	<b>18 – 25 ans</b>
<b>Produits disponibles</b>	<b>Esprit Libre Initiative (GRATUIT)</b> - Compte chèque et compte épargne jeune - Carte électron - Facilité de caisse de 60 000 F.CFP pour les imprévus - Service de banque à distance 24h/24 avec BNP Net ou Allo Solde <b>Crédit Etudiant</b> à 4,75% dans la limite de 2 500 000 F.CFP sur 8 ans maximum : 3 ans de différé et 5 ans de remboursement (avec possibilité de remboursements différés à 1 an comprise) <b>Crédit MIPE</b> à 4,75%, sans frais de dossier, pour le montant souhaité avec un remboursement entre 1 et 3 ans
<b>Poursuite en métropole</b>	<b>en</b> 2 ans d'Esprit Libre Initiative gratuit avec une Carte Bleue Visa Classic Assurance des moyens de paiements avec BNP Paribas Sécurité. Solde des dépenses toutes les semaines sur le mobile. Service de banque à distance 24h/24 avec <a href="http://www.bnpparibas.net">www.bnpparibas.net</a> Assurance multirisque habitation spéciale pour les étudiants. Assurance scolaire pour les étudiants hébergés permettant de bénéficier de la responsabilité civile obligatoire en métropole. Possibilité de disposer du compte chèques dans l'agence BNP Paribas la plus proche du futur lieu d'études.
<b>Contact</b>	En NC: Adeline BERTINOTTI - 25 84 07 – <a href="mailto:adeline.bertinotti@bnpparibas.com">adeline.bertinotti@bnpparibas.com</a> Joyce COULSON – 25 84 51 – <a href="mailto:joyce.coulson@bnpparibas.com">joyce.coulson@bnpparibas.com</a> En métropole: Guillaume BALAVOINE – 01 44 94 54 22 – <a href="mailto:guillaume.balavoine@bnpparibas.com">guillaume.balavoine@bnpparibas.com</a>
<b>Lien utile</b>	<a href="http://www.bnpparibas.nc">www.bnpparibas.nc</a>

## Au sein de l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC)

### Missions

1. Aider le public à la construction d'un parcours d'insertion par le biais des dispositifs de formation continue, des bilans de compétences,
2. Accompagner les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines par les services de l'Espace Entreprise et de l'Observatoire de l'Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF).

### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi.
- Salariés et entreprises.

### Les dispositifs

#### Les Conseillers en Information et en Insertion Professionnelle (CIIP)

C'est la personne qui accompagne dans la construction du projet professionnel ou dans une démarche d'insertion : formation professionnelle, aides et bourses, etc.

#### Le Permis Pour l'Emploi (PPE)

**Améliorer l'accès à l'emploi et sensibiliser les jeunes à la prévention routière.**

Le dispositif concerne :

- Les demandeurs d'emploi à partir de 18 ans inscrits en formation professionnelle ;
  - Les stagiaires de la MIJ Sud (contrat SAFIR ou PILOT) ;
  - Les apprentis de 2<sup>ème</sup> année ;
  - Les élèves de terminale bac pro.
- Prise en charge à hauteur de 78 000 F.CFP sur 93 000 F.CFP du permis de conduire : 3 présentations au code de la route, cours et 2 présentations à la conduite.

#### La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE permet à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins 3 ans de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par un diplôme ou titre professionnel. Elle reconnaît l'effet formateur de l'expérience acquise au sein de l'activité professionnelle associative ou bénévole.

Pour l'entreprise, c'est un moyen de :

- Valoriser ses salariés en leur reconnaissant leurs compétences,
- Positionner et évaluer les compétences individuelles et collectives,
- Optimiser et individualiser les parcours de formation.

#### L'Espace Entreprise

Prestation d'ingénierie et de conseil réalisant un état des lieux, identifiant les besoins et construisant les réponses adaptées à l'entreprise afin de :

- Gérer les compétences,
- Construire un plan de formation,
- Organiser les recrutements,
- Mettre en œuvre les Entretiens Annuels d'Echange (EAE).

#### LE REFERENTIEL METIER COMPETENCES

Identifier les métiers de l'entreprise, les compétences pour occuper ces métiers et les évolutions possibles de ces métiers.

Ce référentiel permet de faire un état des métiers de l'entreprise et de les regrouper sous forme de métier repère, regroupant l'ensemble des situations comparables en terme de travail.

#### LE PLAN DE FORMATION

Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formations. Il permet de déterminer les priorités, de budgéter les dépenses et donc de mieux les gérer, de rechercher les meilleures solutions de formation pour les salariés de l'entreprise.

#### LE BILAN DE COMPETENCES

Il permet à un salarié de faire le point sur ses compétences, aptitudes et motivation et de définir un projet professionnel ou de formation.

Pour l'entreprise, cela permet de favoriser la gestion des carrières et la mobilité professionnelle.

Durée : 24h réparties sur 2 mois

Outils : tests et entretien, avec un document de synthèse remis au salarié.

#### LE BILAN PROFESSIONNEL

Il permet de travailler sur un projet de reconversion d'un salarié, sur un projet d'évolution professionnelle.

Durée : une dizaine d'heures réparties sur plusieurs semaines.

#### LA MISE EN ŒUVRE DES ENTRETIENS ANNUELS D’ÉVALUATION

C’est un moment d’échange entre salarié et supérieur hiérarchique.

Pour mettre en place des EAE, il faut y préparer l’ensemble de la structure, tant les évalués que les évaluateurs.

Après avoir choisi la méthode d’entretien la plus appropriée, l’EAE permet de faire le point sur les résultats du salarié, son évolution possible, ses attentes et celles de l’employeur et de fixer les prochains objectifs et les moyens pour les atteindre.

#### L’AIDE AU RECRUTEMENT

Avec l’employeur, élaboration des profils de postes, conseil sur la démarche, préparation des entretiens, présélections et mise en œuvre de test, etc.

#### L’Observatoire de l’Emploi, des Qualifications, des Salaires et de la Formation (OEQSF)

Outil d’analyse du marché, l’OEQSF recense les besoins en métiers et en formation de la Nouvelle-Calédonie au travers d’études prospectives. L’observatoire :

- Dégage ainsi les métiers porteurs de la Nouvelle-Calédonie,
- Évalue la formation professionnelle de la Nouvelle-Calédonie,
- Étudie le marché de l’emploi.

#### IDC-NC

1, rue de la Somme – BP 497 – 98845 Nouméa Cedex

☎ 28 10 82 📠 27 20 79 - N° vert : 05 07 09

✉ [idc.nc@idcnc.nc](mailto:idc.nc@idcnc.nc) ou [www.idcnc.nc](http://www.idcnc.nc)

PPE : [pascale.lesaint@idcnc.nc](mailto:pascale.lesaint@idcnc.nc)

Espace Entreprise : [carole.bernardin@idcnc.nc](mailto:carole.bernardin@idcnc.nc)

VAE: [vae@idcnc.nc](mailto:vae@idcnc.nc)

OEQSF: [corinne.tarnowka@idcnc.nc](mailto:corinne.tarnowka@idcnc.nc)

Horaires d’ouverture : 7h30 – 11h30 et 12h15 – 16h

## Réseau Information Jeunesse

### Missions

Informer les jeunes sur tous les sujets qui les concernent : initiatives, projets, études, métiers, formation en alternance, orientation, emploi, formation continue, stages en entreprise, jobs d'été, séjours linguistiques, bourses, logement étudiant, mobilité internationale.

### Bénéficiaires

- Collégiens, lycéens, étudiants
- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Parents
- Enseignants
- Travailleurs sociaux

### Les dispositifs

- Centre territorial Information Jeunesse
- Bureau Information Jeunesse (BIJ)
- Centre de Ressources Province Nord (CRIJ)
- 16 Points Information Jeunesse (PIJ)
- Bus Information Jeunesse
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

### Réseau Information Jeunesse

Centre territorial Information Jeunesse

☎ 28 22 27

Bureau Information Jeunesse (BIJ) – MIJ Sud

☎ 23 27 23

[www.mij.asso.nc](http://www.mij.asso.nc)

Centre de Ressources Province Nord (CRIJ)

☎ 47 14 71

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

[www.cidj.com](http://www.cidj.com)

## Programme européen « Jeunesse en action »

### Missions

- Développer la solidarité et encourager la tolérance chez les jeunes en vue notamment de renforcer la cohésion sociale au sein de l'UE.
- Favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays.
- Favoriser la mobilité au sein de l'UE et au-delà de ses frontières.
- Promouvoir l'apprentissage non formel et le dialogue interculturel.
- Encourager l'inclusion de tous les jeunes, sans tenir compte de leur milieu éducatif, social et culturel.
- Améliorer la qualité des systèmes de soutien aux activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse.
- Favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

### Les dispositifs

#### Les Echanges de groupes

- Etre âgé de 13 à 25 ans
- Avoir envie de découvrir d'autres cultures et de rencontrer des jeunes d'Europe et des pays voisins de l'Europe, pendant 1 à 3 semaines ; en France ou à l'étranger (Union européenne et « pays partenaires de l'UE ») pour :
  - Réaliser des activités culturelles ou sportives (danse, cinéma, théâtre, musique...) autour d'un thème (lutte contre le racisme, protection de l'environnement, citoyenneté...);
  - Partager et confronter des idées avec d'autres jeunes européens.

#### La mobilité dans le cadre du Service Volontaire Européen (SVE)

- Etre âgé de 18 à 30 ans
- Vous voulez partir, en dehors de l'école ou du monde du travail, pour vivre une expérience interculturelle de solidarité et acquérir des compétences valorisantes, pendant 2 à 12 mois, dans une organisation à but non lucratif (association, collectivité locale...) en pays européen ou « pays partenaire de l'Union européenne », pour :
  - Aider la structure qui vous accueille en réalisant une ou plusieurs activités : animation socioculturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aide aux personnes en difficulté...
  - Conditions : aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est exigé. Vous bénéficierez d'un soutien linguistique et d'un tutorat pendant le séjour. La signature d'un accord entre l'organisation qui vous aide à partir, celle qui vous accueille et vous-même garantit la qualité du projet
  - Aide financière PEJA
    - Le SVE est **gratuit pour vous. Vous recevez tous les mois de l'argent de poche et votre protection sociale est assurée.**
    - Les frais liés au projet sont pris en charge (transport, hébergement, restauration)

#### Les initiatives de groupes de jeunes

- Etre âgé de 15 à 30 ans, dans votre tribu, votre village, votre île pour :
  - Réaliser un projet (film, projet d'animation, exposition, spectacle, reportage, conférences-débat...) lié à l'Europe ou à ses valeurs (lutte contre les discriminations, égalité homme/ femmes, diversité culturelle, tradition/modernité).
  - Conditions : 4 jeunes par groupe minimum

#### Direction de la Jeunesse et des Sports de Nouvelle-Calédonie (DJS NC)

23 rue Jean Jaurès BP 810 – 98845 Nouméa

☎ 25 23 84    📠 25 45 85    ✉ [djsnc@gouv.nc](mailto:djsnc@gouv.nc)

Nicole SUAREZ de la DJSNC    ☎ 25 07 31    ✉ [nicole.suarez@gouv.nc](mailto:nicole.suarez@gouv.nc)

[www.djs.gouv.nc](http://www.djs.gouv.nc)

A la MIJ Sud : Emilie HUDAN

☎ 23 27 28

✉ [infocom.cominfo@mij.asso.nc](mailto:infocom.cominfo@mij.asso.nc)

## La Mission Insertion Jeunes (MIJ)

### Missions

Accueillir, écouter, informer et accompagner chaque jeune (16 à 26 ans) en difficulté dans son parcours d'insertion socioprofessionnelle

#### Pôle mission locale

- Accueillir : établir dès le premier contact une relation de confiance durable avec le jeune reçu par une écoute active.
- Accompagner et conseiller : le conseiller accompagne les jeunes à s'insérer professionnellement et socialement dans la vie active. Pour se faire, il définit avec lui un projet professionnel et les différentes étapes à suivre pour le réaliser.
- Encadrer et suivre : le conseiller accompagne également les jeunes bénéficiant d'une mesure d'aide à l'emploi
- La démarche du jeune doit être volontaire. Il doit pouvoir s'inscrire dans un parcours et se familiariser avec les dispositifs de formation et les mesures sociales existantes afin de se préparer à l'entrée dans la vie active et citoyenne tout en développant son savoir-être.
- Être à l'écoute des entreprises et entendre leurs besoins en ressources humaines.

#### Pôle information communication

- Informer, orienter, documenter et animer.
- Communiquer via un réseau de partenaires, des espaces d'information et un site internet.
- Détecter l'objet de la demande et renseigner par le biais du réseau Information Jeunesse (Bus, Bureau et points d'information Jeunesse).

### Bénéficiaires

- Accompagnement et conseil : public de 16 à 26 ans, déscolarisé et demandeur d'emploi, résidant en province Sud.
- Information et orientation: tout public.

### Les dispositifs

#### ESPACES INFORMATION JEUNESSE

- **Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) et les Points Information Jeunesse (PIJ) présents dans les antennes de la MIJ**

Ils assurent l'accueil et l'information du public. Ils comprennent chacun :

- ⌚ une salle d'information animée par un informateur et un conseiller pour répondre en permanence à la demande du public,
- ⌚ un cyberspace avec accès gratuit sur Internet,
- ⌚ un espace lecture avec un présentoir de revues, catalogues, annuaires et journaux,
- ⌚ un bureau préservant la confidentialité des entretiens,
- ⌚ un espace d'affichage.

- **Les antennes mobiles**

- ⌚ Le bus « Infos Jeunes »

Équipée d'un outil documentaire Information Jeunesse, de deux ordinateurs et d'une imprimante, cette antenne itinérante sillonne les routes de la province Sud pour venir à la rencontre des jeunes des communes et des tribus.

- ⌚ Le bus « En route vers la formation et l'emploi »

Les besoins d'information des jeunes prédominent toujours dans les domaines des métiers et de l'emploi. Afin de mieux répondre à cette demande, ce bus parcourt la province Sud au gré des invitations et manifestations diverses.

#### TECHNIQUES DE RECHERCHE D'EMPLOI

- **PASS RECHERCHE D'EMPLOI EXPRESS**

Répondre à une offre d'emploi repérée dans les médias en préparant sa candidature.

- **PASS TECHNIQUE CV et LETTRE**

Apprendre à mettre en forme un CV et une lettre de motivation.

- **PASS SIMULATION ET TECHNIQUES D'ENTRETIEN**

Préparer le jeune à l'entretien de motivation en détaillant les principaux aspects et règles de la communication dans une situation de recrutement.

#### AIDE A LA REALISATION D'UN PARCOURS D'INSERTION via la FORMATION

- **PASS DECOUVERTE METIER**

Favoriser la découverte des différents métiers et secteurs d'activités et notamment les secteurs porteurs.

- **PRESCRIPTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

Acquérir une qualification et des compétences

- **PRESCRIPTION DE PREPARATION AUX CONCOURS**

Préparer un concours

## AIDE FINANCIERE

### ▪ Fonds Provincial d'Aide aux Jeunes (FPAJ)

La mission du FPAJ est d'apporter des aides temporaires aux jeunes pour faire face à des besoins urgents en lien avec leur parcours d'insertion (aide substantielle, appui sur le projet professionnel, ...). Le fonds leur permet de s'engager dans leur projet d'insertion professionnelle avec un soutien financier qui soutiendra et sécurisera leur début de parcours.

## AIDE A L'INSERTION

### ▪ SAFIR SENSIBILISATION (durée 15 jours)

Mise en place à la demande de la MIJ auprès d'une entreprise.

Objectif : Permettre au jeune de découvrir la vie en entreprise et de confirmer leur choix d'orientation professionnelle.

### ▪ SAFIR FORMATION (durée 3 mois et/ou 6 mois)

Mise en place à la demande de la MIJ auprès d'une entreprise.

Objectif : Permettre au jeune de développer son aptitude au travail et ses connaissances professionnelles.

### ▪ SAFIR 1ère EXPERIENCE (durée 3 mois)

Mise en place à la demande de la MIJ auprès d'une entreprise.

Objectif : Permettre une expérience professionnelle attestée.

### ▪ SAFIR INSERTION (durée 3 mois)

Mise en place à la demande de l'entreprise qui a obligation d'embauche.

Objectif : l'emploi

### ▪ PILOT (Programme d'Insertion Locale Orienté vers l'Emploi)

Chaque année, 50 jeunes non scolarisés, âgés de 16 à 26 ans, avec ou sans diplôme, sont retenus en fonction de leur motivation. **Il faut s'inscrire avant le 16 mars 2012**, sachant que les sept semaines de préparation à la vie professionnelle sont prévues en mai et juin, et que le stage en entreprise de 5 mois se déroulera de juillet à novembre.

### ▪ PLUS

Le PLUS est un programme de sensibilisation au monde du travail pouvant favoriser l'insertion sociale et professionnelle associée à une rémunération. Il est ouvert aux jeunes de 16 à 26 ans, sortis du système scolaire, avec ou sans diplôme, en difficultés. Il est mis en place à la demande de la MIJ auprès d'une entreprise.

Objectif : l'emploi

- Permettre une immersion professionnelle et l'acquisition d'une expérience à temps partiel,
- Gagner un apport financier,
- Faciliter l'entrée dans la vie active.

## AUTRES DISPOSITIFS

### ▪ JOBS D'ETE (durée 6 semaines maximum)

Mise en place à la demande de l'entreprise pour accéder à une main-d'œuvre ponctuelle (vacances d'été) et à moindre coût, indemnité à la charge exclusive de l'employeur (sur la base de 50% du SMG).

Objectif :

- Permettre à des jeunes de 16 à 26 ans scolarisés, d'accéder à l'emploi durant les vacances du 15 novembre au 15 février et de favoriser ainsi leur futur projet professionnel.
- Permettre la découverte du monde de l'entreprise.

### ▪ SERVICE CIVIQUE (durée 6 et 12 mois).

L'engagement de service civique permet aux 16-25 ans d'accéder à une mission d'intérêt général au service des collectivités et associations (champs d'intervention : solidarité, environnement, culture, éducation, citoyenneté, santé, international). Grâce au service civique, les volontaires développent des savoirs et des savoir-faire utiles pour leur futur projet professionnel et personnel.

## ACCOMPAGNEMENT A LA MOBILITE INTERNATIONALE

▪ Accompagner à la préparation des dossiers de demande de bourses : AUSAID, NZAID, Indonésienne.

▪ Participer aux programmes européens

- Agence Europe Education Formation France (A2E2F) pour une éducation et une formation professionnelle tout au long de la vie (Léonardo da Vinci, Grundtvig, Erasmus, Comenius).
- Jeunesse en action, dont le service volontaire européen (SVE) : ce programme permet aux jeunes de 18 à 30 ans d'effectuer une mission de volontariat auprès d'associations de l'Union Européenne. Aucune condition de diplôme ou linguistique n'est exigé. Le SVE permet à ses volontaires d'approfondir et/ou d'élargir des compétences pour leur projet professionnel et personnel.

▪ **Programme LEONARDO DA VINCI / projet : MOBILITY ISLAND** : pour enrichir les pratiques professionnelles au travers d'un stage de 20 semaines en intégrant une entreprise du secteur de l'hôtellerie / restauration à Ténériffe (Espagne), La Valette (Malte), Cork City (Irlande) ou Palerme (Italie). - renseignements à la MIJ.

### **Mission d'Insertion des Jeunes (MIJ)**

Immeuble Gallieni II - 12, rue de Verdun – 98847 Nouméa

☎ 28 27 22 📠 28 34 43

✉ [mij@mij.asso.nc](mailto:mij@mij.asso.nc) ou [www.mij.asso.nc](http://www.mij.asso.nc)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30  
le vendredi de 7h30 à 15h30

#### **Pôle Mission Locale, Accompagnement vers l'Emploi**

☎ 23 27 23

✉ [missionlocale@mij.asso.nc](mailto:missionlocale@mij.asso.nc)

#### **Pôle Information Communication Orientation**

☎ 23 28 22

✉ [infocom@mij.asso.nc](mailto:infocom@mij.asso.nc)

#### **BIJ**

☎ 23 27 22

#### **MIJ BOURAIL - Antenne provinciale**

114, rue Duvergier, 98870 BOURAIL

☎ 44 22 84

✉ [mijbourail@mij.asso.nc](mailto:mijbourail@mij.asso.nc)

Permanence de Poya à la Mairie – tous les mardis de 8h à 11h30

Permanence à la tribu de Unio à la maison commune – 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9h à 11h

#### **MIJ LA FOA - Antenne provinciale**

☎ 44 39 13

✉ [mijlafoa@mij.asso.nc](mailto:mijlafoa@mij.asso.nc)

Permanence de Moindou à la Mairie – 1<sup>er</sup> mercredi du mois de 8h30 à 11h30

Permanence de Sarraméa à la Mairie – 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois 8h à 9h30

Permanence de Farino à la Mairie – 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi du mois 10h à 11h30

#### **MIJ PAITA–Maison du SUD**

☎ 35 21 15

✉ [mijpaita@mij.asso.nc](mailto:mijpaita@mij.asso.nc)

Permanence de Tontouta à la Mairie annexe – tous les mercredis de 13h à 16h

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30  
le vendredi de 7h30 à 14h30

#### **MIJ DUMBEA–Mairie Annexe**

Maison du temps libre – 1 avenue d'Auteuil

✉ [mijdumbea@mij.asso.nc](mailto:mijdumbea@mij.asso.nc)

☎ 41 40 26

Permanence à la maison de quartier de Jacarandas – tous les mardis de 8h à 11h30

Permanence à la maison de quartier de Val Suzon – tous les jeudis de 9h à 11h

#### **MIJ MONT-DORE**

✉ [mijmontdore@mij.asso.nc](mailto:mijmontdore@mij.asso.nc)

109 avenue du grand large – Immeuble Makatea Boulari –BP 1922 98874 Mont Dore

☎ 43 07 35

Permanence sur Plum à la Mairie annexe Route du Sud – tous les mardis de 9h à 11h30

Permanence à la maison de quartier de Saint-Louis – tous les jeudis de 9h à 11h30

Permanence à l'île Ouen – 4<sup>ème</sup> mardi (sous réserve du départ du bateau)-toute la journée

Permanence Jardin de Belep- 1jeudi sur 2 - 8h à 11h

#### **MIJ THIO – Antenne provinciale**

☎ 44 53 80

✉ [mijthio@mij.asso.nc](mailto:mijthio@mij.asso.nc)

Permanence de Boulouparis à la Mairie– tous les mardis de 8h à 12h

Permanence à la tribu de Borendi à la Bibliothèque tous les 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 8h à 12h

#### **MIJ ILE DES PINS – Mairie de Vao**

☎ 46 10 24

✉ [mijidp@mij.asso.nc](mailto:mijidp@mij.asso.nc)

**Remarque : il est préférable de contacter l'une des antennes de la MIJ afin de vérifier les jours et horaires des permanences.**

## AJiR (Agir pour la Jeunesse : insertion et Réussite) – Province Sud

### Missions

Agir pour la Jeunesse : insertion et réussite

### Bénéficiaires

- Public de 18 à 26 ans.

### Les dispositifs

#### Conseil Provincial des Jeunes (CPJ)

**Permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie publique**

Le CPJ permet aux jeunes d' :

- Etre des relais de leur génération,
- Interpeler les instances officielles sur leurs attentes et leurs préoccupations,
- Initier des lieux d'apprentissage à la citoyenneté active dans des domaines d'intervention les plus divers tels que l'environnement, la sécurité, la santé, les sports, les loisirs, les études et de développer des relations avec leurs homologues du Pacifique et de Métropole.

Il est articulé autour de deux chambres : la chambre des délégués composée de 41 délégués scolaires âgés de 14 à 17 ans et la chambre des aînés composée de 18 jeunes âgés de 18 à 26 ans.

Il comprend 5 commissions internes : art, culture, sports et loisirs ; santé, sécurité, affaires sociales ; enseignement, éducation et travail ; environnement ; affaires générales.

#### Ecole de la deuxième chance (E2C)

**Pour aider les jeunes sortis du système scolaire et sans diplôme dans leur insertion professionnelle et sociale : former des personnes non qualifiées ou non diplômées pour assurer leur intégration professionnelle et sociale**, pour des personnes de 18 à 26 ans dépourvues de qualification professionnelle ou de diplôme.

L'accent est mis sur la maîtrise des savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul, informatique, langue étrangère), sur le « savoir être » pour développer l'employabilité et la construction d'un projet professionnel, par le biais de la formation en alternance pour apprendre aux jeunes leurs futurs métiers.

- Intégration sur dossier, test de positionnement et entretien oral.
- Formation entre 6 et 24 mois, à raison d'une trentaine d'heures par semaine pour maîtriser les savoirs de base.
- Stages en entreprise sur la base de 39h par semaine.
- Rémunération au titre des stagiaires de la formation professionnelle à hauteur de 50% du SMG (au bout de 7 semaines passées au sein de l'Ecole).
- Certificat de compétences acquises.
- Accompagnement des jeunes dans la suite de leur parcours pour une durée pouvant aller jusqu'à un an.

#### Internat d'Excellence

**Améliorer les conditions d'études des élèves d'origine modeste, du collège au postbac, pour favoriser leur réussite scolaire et développer la mixité scolaire.**

De la classe 6e jusqu'à Bac +2, pour des élèves motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.

L'internat d'excellence propose un enseignement de qualité par une pédagogie innovante et un accompagnement personnalisé renforcé.

Le jeune candidat peut être conseillé par le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation, les enseignants et l'assistante sociale, ou demandé par l'élève et sa famille dans le cadre d'un choix concerté.

Il repose notamment sur une aide aux devoirs ciblée, des études surveillées, des activités sportives, scientifiques, culturelles organisées en fonction du projet de l'établissement d'accueil.

Projet éducatif global, l'internat d'excellence est aussi une véritable école de la vie où autonomie, responsabilités individuelle et collective ont toute leur place.

- Chambres individuelles.
- Etudes en petit groupe surveillées par des tuteurs.
- Repas préparés et partagés en commun.
- Activités sportives, scientifiques et culturelles.
- Lieux de détente.

**Date limite du dépôt des dossiers : 3<sup>ème</sup> semaine de décembre.**

## SERVICE CIVIQUE VOLONTAIRE (durée 6 et 12 mois).

Développer l'esprit citoyen des jeunes et leur offrir une expérience enrichissante et constructive, pour les personnes de 16 à 25 ans, quel que soit leur niveau d'études, de formation, de qualification.

Il s'agit pour les jeunes d'effectuer une mission d'intérêt général durant 6 ou 12 mois, auprès d'une personne morale agréée par l'Agence nationale du service civique (associations, collectivités, établissements publics, voire ONG...), dans des domaines d'actions divers tels que la solidarité, l'environnement, la culture et les sports, le développement international, l'action humanitaire, la santé, la citoyenneté...

Les volontaires bénéficieront d'une couverture sociale, d'un accompagnement par un tuteur, d'une validation des acquis de l'expérience, avec une attestation de fin de service, ainsi que d'une indemnité mensuelle.

## Formation sylvicole

Proposer, en partenariat avec le GSMA NC (Groupement du Service Militaire Adapté), des formations professionnelles adaptées aux besoins d'une filière d'avenir, pour les jeunes de 16 à 26 ans, en situation d'échec scolaire.

## Carte Jeunes

- Un volet « avantages »

Sur simple présentation de la carte, le porteur peut bénéficier de nombreuses offres spéciales et réductions dans 120 commerces et enseignes partenaires (vêtements, sport, informatique, auto-école, beauté, etc.).

- Un volet « citoyen »

Les porteurs de la carte ont la possibilité d'obtenir des bons cadeaux en échange de leur participation à des actions citoyennes gérées par des associations partenaires (ex. aide aux personnes en situation de handicap, action pour la protection de l'environnement, soutien scolaire, etc.). Les points cumulés lors cette participation seront transformables en bons cadeaux à valoir chez les commerçants partenaires.

Comment l'obtenir ?

- Créer un compte sur le site [jeunes.nc](http://jeunes.nc) et remplir la demande d'inscription en ligne.
- Présenter les pièces justificatives au Spot Carte Jeunes, situé au Village : pièce d'identité, justificatif de domicile, autorisation parentale pour les mineurs. La carte est au tarif unique de 500 F.CFP et est valable trois ans. Lors de la remise de la carte (environ une semaine après la remise des pièces justificatives), les jeunes se voient remettre un guide avec les bons plans des partenaires de la carte.

### Conseil Provincial des Jeunes (CPJ)

Julie Tabet - ☎ 25 80 79

### E2C (Ecole de la deuxième chance)

1, rue Frédéric Surleau – Immeuble Le Surcouf – 1<sup>er</sup> étage – Nouméa

☎ 25 16 60 ☎ 25 18 80 ✉ [secretariat@e2c-psud.nc](mailto:secretariat@e2c-psud.nc)

### Internat d'Excellence

Institut Jeanne d'Albert – Nouméa

4, bis boulevard Vauban – Nouméa

☎ 27 23 51 ✉ [internat.excel.ja@lagoon.nc](mailto:internat.excel.ja@lagoon.nc)

### Service civique

Mission Insertion Jeunes (MIJ)

Immeuble Gallieni II - 12, rue de Verdun – 98847 Nouméa

☎ 28 27 22 ou 23 27 24 ☎ 28 34 43

✉ [mij@mij.asso.nc](mailto:mij@mij.asso.nc) ou [www.mij.asso.nc](http://www.mij.asso.nc) – [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30

le vendredi de 7h30 à 15h30

### Formation sylvicole

Julie Tabet - ☎ 25 80 79

### Carte Jeunes

Point de retrait – Le Village – Centre-Ville – 35 avenue du Maréchal Foch – Nouméa

☎ 28 46 00

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 10h à 18h

Toutes ces informations accessibles sur le site [www.jeunes.nc](http://www.jeunes.nc)

# Autres services liés à l'insertion

## Le Service Emploi Formation (SEF) de la Province Sud

### Missions

Accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil pour favoriser un changement ou une évolution professionnelle.

Aider les employeurs dans leur démarche de recrutement ou de reclassement de leurs salariés.

### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi
- Employeurs

### Les dispositifs

#### Guichet d'inscription

- Inscription administrative pour bénéficier d'une mesure d'insertion ou d'une formation organisée par des organismes ou établissements professionnels
- Inscription active pour bénéficier des prestations d'aide à la recherche d'emploi immédiate

#### Ateliers collectifs thématiques

- Atelier CV, tous les lundis de 8h à 11h
- Atelier « rédiger une lettre de candidature spontanée », tous les mercredis de 8h à 11h
- Atelier « préparer un entretien de recrutement », tous les vendredis de 8h à 11h

#### Accompagnement à la recherche d'emploi

- Appui ou étape pour des personnes éloignées de l'emploi, ayant besoin de retrouver confiance en elles, de bâtir un projet professionnel, et de se rapprocher du monde de l'entreprise : parcours de 3 mois.
- Bilan approfondi : pour toute personne possédant une expérience professionnelle, confrontée à la nécessité d'orienter ou de réorienter son projet professionnel et de redéfinir son parcours de retour à l'emploi.
- Accompagnement dans le DILE (Dispositif d'Insertion par le Logement et l'Emploi) : pour les personnes pouvant bénéficier d'une aide au logement.

#### Accompagnement des travailleurs handicapés

- Accompagnement individualisé avec l'aide à la consultation des offres d'emploi, conseils dans l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation, suivi en entreprise.
- Formations adaptées avec un accompagnement dans le financement de formations individuelles, l'inscription aux ateliers de recherche d'emploi, etc.
- Contact privilégié avec les employeurs avec une mise en relation sur des offres spécifiques au public handicapé, la mise en place de mesures d'aide à l'emploi adaptées aux besoins.

#### Plus d'informations

Rechercher un emploi : **Bureau des Travailleurs Handicapés du SEF** – 30 route de la Baie des Dames – Ducos Le Centre – 23 28 55 – Accueil de 7h30 à 11h – [sef.handi@province-sud.nc](mailto:sef.handi@province-sud.nc)

Reconnaitre son handicap :

**Travailleur handicapé** – Commission de Reconnaissance du Handicap et de la Dépendance (CRHD) – 7 bis rue de la République – 24 37 24

**Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle et titulaire d'une pension d'invalidité (groupe 1)** – CAFAT – 25 58 26

Aptitude et maintien à l'emploi : **SMIT (Médecine du travail)** – 35 23 52

S'informer sur ses droits : **Direction du Travail et de l'Emploi (DTE)** – 27 04 87 – [www.dtenc.gouv.nc](http://www.dtenc.gouv.nc)

Travailler en milieu protégé sur décision de la CRHD : **Centre d'Aide par le Travail pour les personnes déficientes intellectuelles** – 43 63 25 / **Les ateliers protégés** – 28 85 36

Droit aux allocations familiales : **CAFAT** – 25 58 13

#### Aides à l'embauche

- Evaluations en Milieu de Travail (EMT) pour vérifier que les compétences correspondent à celles recherchées par les employeurs et que les conditions d'exercice d'un métier conviennent à ce que l'on recherche dans un emploi.
- Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) pour évaluer les comportements et habiletés d'un individu mis en situation sur un poste similaire.
- Mesures d'Aides à l'Emploi et à la Formation (MAEF)
  - **Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP)** pour les jeunes diplômés de moins de 26 ans à la recherche d'un premier emploi.
  - **Contrat à Période d'Adaptation (CPA)** pour les personnes ayant besoin d'une courte période de formation en entreprise pour être adaptées au poste de travail sur lequel elles sont recrutées en CDI.

- **Contrat De Qualification (CDQ)** pour les personnes de plus de 26 ans souhaitant obtenir un diplôme par la voie de la formation en alternance.
- **Contrat Provincial d'Accès à l'Entreprise Privée (CPAEP)** pour bénéficier d'un accompagnement particulier de l'entreprise qui vous accueillera.
- **Contrat Type de Formation (CTF)** facilitant l'embauche des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail.
- **Contrat Provincial de Solidarité (CPS)** pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes présentant des difficultés particulières.
- **Stage à l'Initiative de la Province Sud (SIPS)**, formation sur mesure dont le contenu est adapté au poste de l'entreprise, d'une durée variable d'une semaine à trois voire six mois. Le demandeur d'emploi est stagiaire de la formation professionnelle de la province Sud et peut percevoir une indemnité de stage, de restauration et de transport par jour de présence. Il est également assuré par la CAFAT et reçoit en fin de stage, une attestation de formation.

## Guichet d'embauche express

- Guichet ouvert de 6h à 14h, recevant des offres d'emploi de manœuvres ou de manutentionnaires, à pourvoir immédiatement. D'une durée pouvant aller de un à quinze jours, les contrats permettent de travailler tout de suite en évitant certaines contraintes de recrutement (pas d'entretien, pas d'essai, etc.).

## Service du développement économique

- Aides financières aux investisseurs et actions de développement local et des réglementations économiques (urbanisme commercial, stations-services, etc.), plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques en difficulté.
- Application de la politique touristique provinciale et relations avec l'Office du tourisme et le GIE « Nouvelle Calédonie Tourisme Point Sud ».
- **Guichet Unique d'Information et de Développement Economique (GUIDE) du projet Gouro Deva** : accompagner les entreprises existantes ou les porteurs de projets, mais également les demandeurs d'emploi pour leur offrir des emplois à la construction du projet ou indirects ou des formations.

## Bureau de médiation et d'insertion de proximité

- Insertion des personnes en difficulté grâce au dispositif des chantiers d'insertion et lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations avec le dispositif des médiateurs provinciaux, véritable relais entre la province et ses administrés.
  - Chantier d'insertion pour favoriser la mise en œuvre d'un parcours de formation ou d'accès à l'emploi.

### SEF

30, route de la Baie des Dames, Bâtiment I - Ducos

☎ 28 01 72 📠 23 22 84

✉ [defe.sef@province-sud.nc](mailto:defe.sef@province-sud.nc)

Site : <http://www.province-sud.nc/emploi/direction-de-leconomie-de-la-formation-et-de-lemploi-defe>

### Pôle employeur (pour dépôt des offres)

☎ 27 04 00

### Bureau des travailleurs handicapés

☎ 23 28 55

✉ [sef.handi@province-sud.nc](mailto:sef.handi@province-sud.nc)

*Matin de 7h30 à 11h sur le flux  
Après-midi de 12h15 à 16h sur rendez-vous*

### Guichet d'embauche express (GEEX)

☎ 23 28 67

*Du lundi au vendredi de 6h à 14h*

### GUIDE (Guichet Unique d'Information et de Développement Economique) de Déva

Rue Simone DREMON – BP 261 – 98870 Bourail ☎ 44 10 83

### Antenne Dumbéa

Maison de la jeunesse

☎ 43 49 78

### Antenne Païta à la Mairie – Maison du DSU

☎ 35 21 19

### Antenne Mont-Dore au Complexe de Boulari

☎ 41 20 88

### Antenne Plum à l'Annexe de la Mairie (ancien Bourboné)

☎ 35 33 58

*Permanences les mardis et jeudis matins*

### Antenne Thio à l'Antenne de la Province Sud – Place du dispensaire

☎ 41 13 16

### Antenne Bourail à l'Antenne de la DEFE

☎ 44 23 44

### Antenne Ile des Pins à la Mairie de Vao

☎ 46 11 07

### Antenne La Foa à l'Antenne de la province Sud (face ou Casino)

☎ 43 28 19

# Autres services liés à l'insertion

## La Mission Locale d'Insertion des Jeunes de la Province Nord (MLIJPN)

### Missions

Aider les usagers de la province Nord à se préparer à l'emploi, à se former ou à réaliser leurs projets personnels ou collectifs.

### Bénéficiaires

- Public de 16 à 35 ans.

### Les dispositifs

#### Stage d'Initiation au Métier (SIM)

Sensibiliser l'usager sur son environnement social, culturel et professionnel et le sensibiliser sur le projet métier envisagé, pour les 16 à 35 ans, sortis du système scolaire et n'ayant pas de projet défini.

- Stage de 1 à 2 mois pour permettre aux jeunes de découvrir et/ou de choisir un métier.

#### Préparatoire à l'Insertion Professionnelle (PIP)

Acquérir de l'expérience et des compétences professionnelles dans le métier choisi et permettre l'accès à une qualification, une reprise d'études ou aux différents concours, pour les 16 à 35 ans, sortis du système scolaire et ayant un projet de métier défini.

- Stage de 6 mois, renouvelable selon les besoins.

#### Stage d'Initiation et d'Accompagnement à l'Installation des Jeunes (SIAIJ)

Accompagner individuellement l'usager au montage de son projet et à l'installation de son activité, pour les 20 à 35 ans ayant un projet économique défini et sortis du système scolaire.

- 6 mois, non renouvelable.

#### Chantier école

Permettre aux usagers de concrétiser leur projet tant pour la création d'une activité que pour l'insertion professionnelle (chantier école insertion professionnelle ; chantier école insertion sociale).

#### Stage socioculturel

Permettre à l'usager de mieux appréhender son insertion sociale et économique, d'être sensibiliser sur son rôle d'acteur dans le développement de sa tribu et amener les autorités coutumières à identifier les problématiques de la jeunesse, pour les jeunes de 17 à 35 ans révolus de tous niveaux scolaires.

- 2 à 4 mois pour des groupes allant de 8 à 12 usagers originaires de la commune où se déroule le stage.

#### Remise A Niveau (RAN)

- Préparation pour les tests d'entrée en formation.

#### Mise à disposition de matériel

- Type CV, lettres de motivations, rapports de stages pour aider dans les recherches.

### Information et conseil sur les formations qualifiantes en Nouvelle-Calédonie et les formations en Métropole

- Inscription dans des formations proposées par les différentes structures de formation du territoire après validation de la demande et du projet professionnel.
- Information, orientation et procédures avec les différents partenaires pour la mise en place d'un dossier de formation en métropole.

#### MLIJ Nord

##### Antenne de Poindimié – local CCI

☎ 42 42 42 ☎ 42 74 58

✉ [mijpoindimie@lagoon.nc](mailto:mijpoindimie@lagoon.nc)

##### Antenne de Canala – villa Tamanou

☎ 47 55 10 ☎ 47 55 08

✉ [mijcanala@lagoon.nc](mailto:mijcanala@lagoon.nc)

##### Antenne de Koné

☎ 47 31 13 ou 76 28 94 ou 75 73 33 ☎ 47 31 38

✉ [mijkone@lagoon.nc](mailto:mijkone@lagoon.nc)

##### Antenne de Ouégoa

☎ 42 58 08 ou 76 28 46 ☎ 42 58 08

✉ [mijoegoua@lagoon.nc](mailto:mijoegoua@lagoon.nc)

##### Antenne de Koumac – imm. administratif

☎ 47 19 91 ☎ 47 19 92

✉ [mijkoumac@lagoon.nc](mailto:mijkoumac@lagoon.nc)

## CAP EMPLOI

### Missions

Accompagner les personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil pour favoriser un changement ou une évolution professionnelle.

Aider les employeurs dans leur démarche de recrutement ou de reclassement de leurs salariés.

### Bénéficiaires

- Demandeurs d'emploi
- Employeurs

### Les dispositifs

- Base de données des offres d'emploi sur la province Nord et l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.
- Informations sur les offres de formation en province Nord et l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.
- Orientation dans la recherche d'emploi et également dans les démarches, même avant l'entretien d'embauche.
- Mise en valeur des compétences auprès des employeurs

### Cap Emploi Vacances

- Acquérir de l'expérience professionnelle pour les jeunes scolarisés entre 16 et 26 ans, résidents de la province Nord depuis plus de 6 mois
- Sur une période qui ne doit pas être supérieure à la moitié des vacances scolaires
- Signature d'un contrat et rémunération qui ne pourra être inférieure au SMG ou SMAG

#### CAP Emploi

Immeuble Henriot – BP 47 – 98860 Koné

☎ 47 26 65      📠 47 26 20

✉ [direction@cap-emploi.nc](mailto:direction@cap-emploi.nc)

## Service de la Femme, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (SFFIPE) - Province Iles Loyauté

### Missions

---

- Traiter les problématiques liées aux droits de la femme.
- Favoriser les relations avec les associations, les groupes de femmes et les organisations non gouvernementales.
- Promouvoir la condition féminine.
- Elaborer, gérer et coordonner les programmes d'actions de formation professionnelle.
- Favoriser les relations avec les organismes de formation et d'insertion professionnelle.

### Bénéficiaires

---

- Femmes
  - Jeunes à la recherche d'une formation
  - Salariés et employeurs à la recherche d'une formation complémentaire
- D'une manière générale, toutes les personnes qui justifient d'une résidence sur les Iles Loyauté.

### Les dispositifs

---

#### Revenu d'Insertion des Loyauté (RIL)

Accessible à toute personne résidant en province des îles Loyauté dont les ressources n'atteignent pas le montant du salaire minimum garanti mensuel (169 fois le salaire horaire), qui est âgée de plus de 18 ans ou assume la charge d'un ou plusieurs enfants et qui s'engage à participer aux actions ou activités définies avec elle, nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle.

#### Stage de Mise en Situation dans l'Entreprise (SMSE)

C'est une mesure qui permet aux jeunes de 16 ans et plus, à la recherche d'un premier emploi, sans diplôme de bénéficier d'un stage de mise en situation en entreprise en vue de découvrir la vie en entreprise et de choisir une orientation professionnelle, à condition d'être inscrits à l'agence pour l'emploi comme demandeur d'emploi et être en difficulté d'insertion et d'orientation professionnelles. Ils doivent être résidents et avoir le centre principal de leurs intérêts matériels et moraux depuis six mois au moins dans la province des îles Loyauté.

#### Stage de Pré-qualification en Entreprise (SPE)

C'est une mesure qui permet aux personnes de 16 ans et plus, à la recherche d'un premier emploi de bénéficier d'un stage de pré-qualification en entreprise en vue d'atteindre le niveau nécessaire pour suivre un stage de formation professionnelle qualifiant ou pour entrer directement dans la vie professionnelle via l'embauche ou l'installation, à condition d'être inscrits à l'EPEFIP comme demandeur d'emploi et être en difficulté d'insertion et d'orientation professionnelles. Ils doivent être résidents et avoir le centre principal de leurs intérêts matériels et moraux depuis six mois au moins dans la province des îles Loyauté.

**SFFIPE**

☎ 45 51 60

# Autres services liés à l'insertion

## ACTIVE – Association Calédonienne pour le Travail et l'Insertion Vers l'Emploi

### Missions

Participer à l'insertion ou la réinsertion sociale et/ou professionnelle par le travail

Donner ou rappeler les bases de la notion d'employabilité (les savoir-être) à savoir la ponctualité, l'assiduité, la sécurité, la responsabilité et le savoir-être au travail

### Bénéficiaires

- Habitants de Nouméa
- 16 à 55 ans

### Les dispositifs

- Parcours entre un et six mois avec une indemnisation entre 65 et 80% du SMG.
- Chantier d'insertion : entretien d'espaces verts, maçonnerie, manutention, mécanique.
- Stages de socialisation avec des ateliers de techniques de recherche d'emploi.
- Stages d'immersion en entreprises.

Mesures d'accompagnement ACTIVE				
Désignation	Public	Objectif	Durée	Modalités
<b>APPUI</b> Accompagnement Personnalisé des PUBlics en Insertion	12 demandeurs d'emploi par session (minimum 10)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Reprendre confiance en soi</li> <li>▪ Emettre des hypothèses professionnelles</li> <li>▪ Co-construire un projet professionnel</li> <li>▪ Valider un projet professionnel par le stage en entreprise</li> <li>▪ Mettre en place un plan d'action</li> <li>▪ Répondre aux offres d'emploi</li> <li>▪ Accéder à un emploi ou entrer en formation</li> </ul>	12 semaines	Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels
<b>ETAPE</b> Entretiens Travaux de Progression vers l'Emploi	8 demandeurs d'emploi par session (6 minimum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apprendre à mieux se connaître</li> <li>▪ Reprendre confiance en soi</li> <li>▪ Valoriser ses capacités personnelles</li> <li>▪ Renouer avec le lien social</li> <li>▪ Ré adopter les règles d'employabilité</li> <li>▪ S'informer sur le monde du travail</li> </ul>	10 semaines	Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels
<b>BA</b> Bilan Approfondi	8 demandeurs d'emploi par session (4 minimum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire un bilan de ses expériences professionnelles</li> <li>▪ Repérer les éléments de son expérience transférables à de nouvelles situations professionnelles</li> <li>▪ Approfondir, réorienter ou valider un projet professionnel</li> <li>▪ Définir ou redéfinir un parcours de retour à l'emploi réalisable sur le marché de l'emploi</li> </ul>	6 semaines	Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels
<b>Ateliers du GEEEX</b> Guichet Embauche EXpress	8 demandeurs d'emploi par session (4 minimum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Acquérir les règles de sécurité de base</li> <li>▪ Adopter un comportement adapté au monde de l'entreprise</li> </ul>	2 demi- journées	Ateliers collectifs
<b>SEDOP</b> Session d'Orientation Professionnelle	12 demandeurs d'emploi par session (8 minimum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir un bilan personnel et professionnel</li> <li>▪ Reprendre confiance en soi</li> <li>▪ Emettre des hypothèses professionnelles</li> <li>▪ Co-construire un projet professionnel</li> <li>▪ Valider le projet professionnel par l'enquête</li> <li>▪ Préparer les étapes du parcours de formation</li> <li>▪ Mettre en place un plan d'action</li> </ul>	6 semaines	Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels
<b>FOCUS</b> Confiance en Soi	12 demandeurs d'emploi par session (10 minimum)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer son potentiel et sa confiance en soi</li> <li>▪ en communiquant au mieux dans son milieu professionnel</li> </ul>	4 semaines	Alternance d'ateliers collectifs et d'entretiens individuels

#### Association ACTIVE

Rue du Dr Collard – Montravel (ancienne école Maurice Pierre) – BP 10 023 – 98 805 Nouméa

☎ 25 17 55    📠 25 01 96

✉ [sael.active@mls.nc](mailto:sael.active@mls.nc) ou [techniq.active@mls.nc](mailto:techniq.active@mls.nc)

## Le Service Vie des Quartiers - Ville de Nouméa

### Missions

Mettre en place sur le terrain des actions de développement social facilitant et renforçant le lien entre les habitants et l'insertion du public en difficulté par le biais des dispositifs socio éducatifs et d'actions d'insertion, de proximité et de prévention.

### Bénéficiaires

- Habitants des différents quartiers de Nouméa

### Les dispositifs

#### 3 axes majeurs :

- les dispositifs d'insertion, de proximité et d'animation
- la prévention et la médiation sociale
- la parentalité et la vie familiale

#### Des équipements de proximité sont mis à disposition des habitants

- **8 maisons municipales de quartier.**
- **8 Cyber-bases municipales,** situés dans les maisons municipales de quartier d'Artigue, Magenta Soleil, Rivière-Salée, Saint-Quentin, Tindu, Tuband ainsi qu'à l'association Saint-Vincent-de-Paul à la Vallée du Tir et à l'espace socioculturel Le Rex Nouméa au centre-ville.
- La Maison de la nature et des loisirs, implantée sur la plaine de Tindu.
- **Atinéa (Ateliers d'initiatives de la ville de Nouméa)** propose un accompagnement à la création de micro-projets économiques et associatifs.

#### Des animations gratuites y sont proposées pour :

- les enfants : ateliers de loisirs des mercredis après-midis, sorties ;
- les adolescents et jeunes adultes : ateliers et stages de pratiques artistiques, espaces jeunesse, espace de parole, sorties ;
- les adultes : ateliers créatifs, soirées à thèmes, temps de paroles ;
- les familles : ciné mon quartier, sorties familiales, Maman, papa et moi, etc.

Et des services de proximité gratuits : psychologues ; juriste ; assistantes sociales ; conseillers en insertion ; soutien aux associations.

Pour plus d'informations concernant les activités proposées, veuillez contacter les maisons municipales de quartier.

*Les maisons sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 17h (mercredi jusqu'à 18h)*

#### Service vie des quartiers

20, rue Galliéni, 1er étage, centre-ville

☎ 27 07 02

☎ 27 07 76

#### Maison municipale de quartier de Tindu

43 bis, rue Edouard Paulin

☎ 28 97 49

☎ 25 93 82

#### Maison de la nature et des loisirs, plaine de Tindu

43 bis, rue Edouard Paulin

☎ 28 97 49

☎ 25 93 82

#### Maison municipale de quartier de Rivière-Salée

104, avenue Koenig

☎ 44 57 28

☎ 43 38 62

#### Maison municipale de quartier d'Artigue

30, rue Adolphe et Louise-Laplagne

☎ 28 97 62

☎ 24 12 74

#### Maison commune de Tuband

10, rue Pascal-Sihaze

☎ 28 52 82

#### Maison municipale de quartier de Magenta

28, rue André-Rolly

☎ 28 97 61

☎ 25 94 19

#### Maison municipale de quartier de Vallée des Colons

39, rue du Prieuré

☎ 28 97 56

☎ 25 93 97

#### Maison municipale de quartier de Vallée-du-Tir

4, rue des frères Charpentier

☎ 28 97 51

☎ 25 93 81

#### Maison municipale de quartier de Saint-Quentin

5, rue Gustave

☎ 44 57 29

☎ 41 86 47

#### Ateliers d'initiatives de la ville de Nouméa

1 bis, rue Gustave Flaubert, Orphelinat

☎ 28 10 35

☎ 27 88 93

#### Espace infos-famille au pôle de services publics de Rivière-Salée

7, rue Eugène-Lévesque, Rivière-Salée

☎ 46 63 85

# Autres services liés à l'insertion

## Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI NC)

### Missions

Informier et accompagner toute personne souhaitant créer ou développer une entreprise, un projet.

### Bénéficiaires

- Toutes personnes souhaitant :
  - S'informer sur l'entreprise
  - Créer et développer un projet, une entreprise
  - Se former sur mesure

### Les dispositifs

- Informer sur la vie de l'entreprise, consulter une documentation spécialisée
- Soutenir dans la création d'une entreprise :
  - Réunion d'information gratuite sur la création d'entreprise
  - Elaboration ou analyse du business plan pour création ou reprise d'une entreprise
  - Formalités d'entreprise
  - Information pratique au démarrage de l'activité
  - Accompagnement dès le départ
- Développer l'activité de l'entreprise :
  - Conseil sur la gestion, la fiscalité, la réglementation économique locale, etc.
  - Evaluation du marché
  - Développement de l'entreprise à l'international
  - Guide dans la démarche du développement durable
- Former sur mesure

#### CCI

15 rue de Verdun – BP M3 – 98849 Nouméa

☎ 24 31 00    📠 24 31 31    ✉ [cci@cci.nc](mailto:cci@cci.nc)

Horaires : du lundi au vendredi : 7h30 -11h30 / 13h30 - 17h

Service informations juridiques

☎ 24 31 32 / 24 31 33

✉ [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)

Service documentation

☎ 24 31 20

✉ [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)

Fichier des entreprises

☎ 24 31 25

✉ [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)

Cellule création

☎ 24 31 15

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

☎ 24 31 30

✉ [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)

Espace Performance

☎ 24 31 05    📠 24 31 04

✉ [doc@cci.nc](mailto:doc@cci.nc)

Service développement conseil aux entreprises / Observatoire du commerce

☎ 24 31 15

✉ [dce@cci.nc](mailto:dce@cci.nc)

#### Antennes

CCI Bourail

☎ 44 11 90    📠 44 14 80

✉ [brl@cci.nc](mailto:brl@cci.nc)

CCI Koné

☎ 47 20 43    📠 47 33 78

✉ [kne@cci.nc](mailto:kne@cci.nc)

CCI Koumac

☎ 42 36 15    📠 42 66 16

✉ [kmc@cci.nc](mailto:kmc@cci.nc)

CCI Poindimié

☎ 42 74 74    📠 42 74 58

✉ [pdm@cci.nc](mailto:pdm@cci.nc)

CCI Pouembout

☎ 42 84 60    📠 42 84 65

✉ [pbt@cci.nc](mailto:pbt@cci.nc)

# Autres services liés à l'insertion

## ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)

### Missions

Aider toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire et ayant un projet à développer d'initiative économique

### Bénéficiaires

- Travailleurs indépendants
- Salariés (CDI / CDD / intérim)
- Demandeurs d'emploi

### Les dispositifs

2 types de prêts possibles :

- Micro-crédit pour l'emploi : jusqu'à 350 000 F.CFP, qui aura un impact sur l'emploi salarié (acquisition d'une voiture ou du permis, réparation d'un véhicule, formation qualifiante, etc.).
- Micro-crédit professionnel : jusqu'à 1 200 000 F.CFP, pour créer ou développer une activité professionnelle patentée.

#### ADIE

2, rue Charles de Verneilh, Centre-Ville 98 845 Nouméa

☎ 26 29 90    📠 26 28 36

#### Contacts :

Alain NOUCHI (Mont-Dore, Nouméa, Dumbéa, Canala, Kouaoua)

📞 75 50 06

✉ [anouchi@adie.org](mailto:anouchi@adie.org)

Isabelle LOUVEAU (Nouméa)

📞 92 54 44

✉ [ilouveau@adie.org](mailto:ilouveau@adie.org)

Guillaume JUGE (Ile des Pins, Yaté, Païta, Boulouparis, Thio)

📞 79 46 52

✉ [gjuge@adie.org](mailto:gjuge@adie.org)

Juanita FESSARD (La Foa, Sarraméa, Farino, Moindou, Bourail, Poya, Népoui, Pouembout, Koné)

📞 79 64 16

✉ [jfessard@adie.org](mailto:jfessard@adie.org)

Michel BIROT (Voh, Kaala-Gomen, Koumac, Ouégoua, Poum, Bélep, Pouébo)

📞 79 46 88

✉ [mbirot@adie.org](mailto:mbirot@adie.org)

Dominique DEBOFFLE (Hienghène, Touho, Ponérihouen, Poindimié, Houaïlou)

📞 79 46 15

✉ [ddeboffle@adie.org](mailto:ddeboffle@adie.org)

Jean-Jacques YEKAWENE (Maré)

📞 92 27 47

✉ [jjyekawene@adie.org](mailto:jjyekawene@adie.org)

Jean HMEJ (Lifou)

📞 79 45 27

✉ [jhmei@adie.org](mailto:jhmei@adie.org)

Marie-Anne SAMUEL (Ouvéa)

📞 91 33 73

✉ [masamuel@adie.org](mailto:masamuel@adie.org)

## Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI)

### Missions

Aider à la création et au développement d'entreprises par l'attribution d'un prêt d'honneur (prêt personnel sans intérêt ni garantie) en complément des fonds propres et faciliter l'accès au prêt bancaire.

### Bénéficiaires

- Toutes personnes souhaitant créer et développer un projet, une entreprise.

### Conditions

- Création ou développement d'entreprise, avec potentiel d'évolution
- Activité répondant à un réel besoin et non saturée sur la zone géographique concernée
- Prêt bancaire obligatoire
- Fonds propres insuffisants pour obtenir le prêt bancaire souhaité

### Les dispositifs

2 types d'aide :

- La création et le développement d'entreprise:
  - montant du projet de 3 à 30 millions
  - prêt maximum : 25% de l'investissement, dans la limite de 4 millions
  - activité répondant à un réel besoin et non saturée sur la zone géographique concernée
- La cession d'entreprise (suite départ retraite) et la reprise dans le cadre d'un développement d'activité
  - montant de projet de 3 à 50 millions
  - prêt 25 % du projet dans la limite de 8 millions
  - activité répondant à un réel besoin et non saturée sur la zone géographique concernée
- Sectorielles : services immobiliers, constitution de réserves foncières ou immobilières, activités liées à la mine dont roulage, professions libérales, gestion de stations-service, recherche et développement, jeux d'argent et de hasard.
- Formelles : associations, administrations, établissements publics, activité de gérance, de franchises, acquisition de valeurs mobilières, sociétés holding, filiales de groupes, activités résultant de concentration ou de restructuration d'entreprises, entreprises en difficulté, associés ne détenant pas la majorité des droits de vote si forme sociale.

#### NCI

Espace Performance CCI – 15 rue de Verdun – BP M3 – 98849 Nouméa

☎ 24 40 14

☎ 24 40 15

✉ [nci.dir@lagoon.nc](mailto:nci.dir@lagoon.nc)

[www.ncinitiative.com](http://www.ncinitiative.com)

Membre de France Initiative : [www.france-initiative.fr](http://www.france-initiative.fr)

Horaires : du lundi au vendredi : 8h – 12h / 13h – 17h

#### Contacts :

Isabelle LARAN

☎ 24 40 14 – 79 05 25

Sara KALO

☎ 24 40 14

Caroline THERON

☎ 24 40 14 – 80 13 65

Pascal TJIBAOU

☎ 42 68 25 – 81 84 09

Permanences assurées sur Houailou / Poindimié ; Canala Kouaoua ; Ile des Pins ; Paita ; La Foa ; Mont-Dore ; Thio ; Bourail ; Yaté

# Calendrier des campagnes

DEC. N-1	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER N+1		
						Prix d'Encouragement à la Recherche (PER)			BES SUD / Prêt Etudiant						
						Prix d'Excellence (PEPS)									
		Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)					Aide forfaitaire de stages								
						Aides à l'Exposition, l'Écriture, l'Édition	Aides à la Création musicale								
								BES NORD							
								Bourse d'Excellence				BEIDE 15 jours au plus tard après les résultats			
	Délai formations France					Aides Individualisées à la Formation (AIF)				Délai formations NC					
								BES PIL							
								Bourse Spécifique PIL							
		Délai formations HNC					Bourse "Sport Etude"				Délai formations NC				
Cégep Mobilité Québec (CMQ)		Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)											Cégep Mobilité Québec (CMQ)		
				Délai formations France				Bourse Territoriale de Formation (BTF)				Délai formations NC			
				Mobilité Métropole											
				Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)											
	Bourse CROUS (Dossier Social Etudiant - DES)							Bourse d'Education Nationale (BEN)							
	Prix de la vocation scientifique et technique des filles														
	PASSEPORT MOBILITE et Apres-Bac Service (ABS)														
Délaï formations continues		Délaï formations initiales post bac+2					Cadre Avenir								
		Bourse NZAid					Bourse du Ministère de l'Agriculture						CAP EMPLOI Vacances		
	Bourse indonésienne					Bourse AusAid			Foyer Tutorat						
	Assurance obligatoire maladie-maternité - CAFAT					Allocation de Recherche de l'Université			Point Apprentissage				JOB D'ETE		
								Enquête des terminales		Programme LEONARDO DA VINCI					
						Examens ESOL (Ket for school, PET for school, PET, FCE, CAE, CPE) - cf. fiche Noumea School of English pour calendrier									
				Examens IELTS - cf. fiche English Spoken pour calendrier											
Inscription UNC								Inscriptions EGC							
	Inscriptions <a href="http://www.admission-postbac.fr">www.admission-postbac.fr</a>							Inscriptions BTS NC							
				Inscriptions licence professionnelle et master en France					Inscriptions ENEP	Inscriptions en formation du secteur social et paramédical en France					
								Inscriptions en CPGE Jules Garnier							

# Aides et services aux étudiants

Durée de résidence	Critères sociaux	<18 ans	18 ans	21 ans	23 ans	26 ans	27 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	44 ans	Engagement
		ans		ans		ans	ans	ans	ans			ans	
6 mois	\$	BES SUD 1er cycle											5 ans
6 mois	\$	Prêt Etudiant											
6 mois	\$	BES SUD 2ème cycle											5 ans
6 mois		Prix d'Encouragement à la Recherche (PER)											
6 mois		Prix d'Excellence (PEPS)											
6 mois	\$	Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)											5 ans
6 mois		Aides à la création artistique											
6 mois	\$	BES NORD											10 ans
6 mois		Bourse d'Excellence											10 ans
6 mois		BEIDE											7 ans
6 mois	\$	BES PIL											3 ans
6 mois		Bourse Spécifique PIL											7 ans
6 mois		Bourse "Sport Etude"											
		Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)											10 ans
		Cégep Mobilité Québec (CMQ)											
	\$	Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)											
		MIPE											
	\$	Bourse de l'Education Nationale (BEN)											
	\$	Bourses sur critères sociaux du CNOUS											
		Prix de la vocation scientifique et technique des filles											
Scolarité	\$	Passeport Mobilité											
		Après-Bac Service (ABS)											
Scolarité		Cadre Avenir											5 ans
		Bourses du Ministère de l'Agriculture											
10 ans	\$	Bourse AusAid											5 ans
	\$	Bourse NZAid											2 ans
		Programme d'Etudes hors diplôme - Consulat d'Indonésie											
		Dispositifs UNC (bourse de mobilité internationale, allocation de recherche, Erasmus)											
		Assurance obligatoire maladie - maternité											
		Foyer Tutorat											
	\$	Aide au logement											
	\$	Logement sur campus universitaire											
		Inscriptions au Point A											
		Bilan d'Orientation Jeune (BOJ)											
		Espace Stage											
		Aide au logement de la MNC											
		Aides pour les études hors NC: Brock Service Education, Boomerang Australia, AISES.nc, ESL Education, Noumea School of English, English spoken											
		Produits des banques											
		Prêt Etudiant et transfert de compte entre la NC et la France											
		Mesures de la Mission Générale d'Insertion											
		JOB D'ETE											
		Service Civique Volontaire											
		SAFIR, PILOT, PLUS (MIJ Sud)											
		Programmes Européens (Léonardo da Vinci, Grundtvig, Erasmus, etc.)											
		Permis Pour l'Emploi (PPE) pour les apprentis											
	\$	Internat d'Excellence											
		Ecole de deuxième chance (E2C)											
		Carte Jeunes											
		Programme "Jeunesse en action"											
		SIM, PIP, Stage socioculturel de la MLIJPN											
		SIAIJ de la MLIJPN											
		CAP EMPLOI Vacances											

# Aide aux demandeurs d'emploi

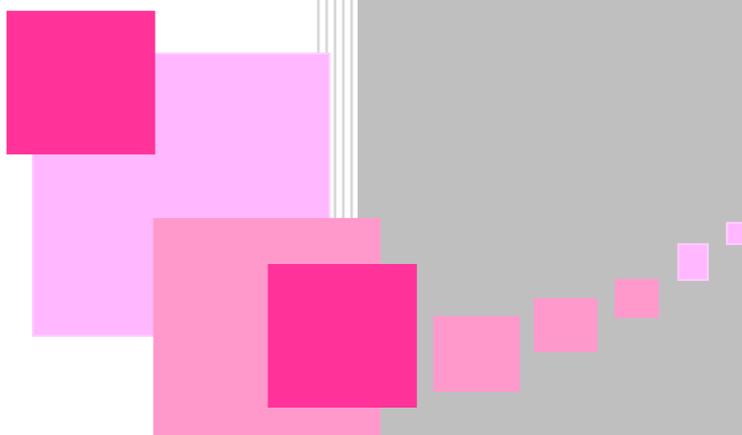
Durée de résidence	Critères sociaux	Critères sociaux											Engagement
		<18 ans	18 ans	21 ans	23 ans	26 ans	27 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	44 ans	
6 mois	§	Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)											5 ans
6 mois		Aides à la création artistique											
		Aides Individualisées à la Formation (AIF)											10 ans
6 mois		BEIDE											7 ans
6 mois	§	BES PIL											3 ans
6 mois		Bourse Spécifique PIL											7 ans
6 mois		Bourse "Sport Etude"											
		Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)											10 ans
		Bourse Territoriale de Formation (BTF)											5 ans
		Cégep Mobilité Québec (CMQ)											
		Mobilité Métropole											
	§	Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)											
Scolarité	§	Passeport Mobilité											
Scolarité		Cadre Avenir											5 ans
10 ans	§	Bourse AusAid											5 ans
	§	Bourse NZAid											2 ans
		Programme d'Etudes hors diplôme - Consulat d'Indonésie											
		Inscriptions au Point A											
		Bilan d'Orientation Jeune (BOJ)											
		Aides pour les études hors NC: Brock Service Education, Boomerang Australia, AISES.nc, ESL Education, Noumea School of English, English spoken											
		Produits des banques Prêt Etudiant et transfert de compte entre la NC et la France											8 ans max
		Guichet d'inscription, aides à l'embauche, accompagnement à la recherche d'emploi, ateliers collectifs thématiques, accompagnement des travailleurs handicapés, guichet d'embauche express du SEF											
		Mesures de la Mission Générale d'Insertion											
		JOB D'ETE											
		Service Civique Volontaire											
		SAFIR, PILOT, PLUS (MIJ Sud)											
		Programmes Européens (Léonardo da Vinci, Grundtvig, Erasmus, etc.)											
		Permis Pour l'Emploi (PPE)											
	§	Internat d'Excellence											
		Ecole de deuxième chance (E2C)											
		Carte Jeunes											
		Programme "Jeunesse en action"											
		SIM, PIP, Stage socioculturel de la MLIJPN											
		SIAIJ de la MLIJPN											
		CAP EMPLOI Vacances											
		Mesures d'ACTIVE											
		Bilan professionnel et Bilan de compétences											
		Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)											
		Information et accompagnement à la création et au développement d'entreprise ou de projet de la CCI											
		Aide à la création et au développement d'entreprises de la NCI											

# Aide aux salariés

Durée de résidence	Critères sociaux	Critères sociaux											Engagement
		<18	18	21	23	26	27	28	30	35	40	44	
6 mois	\$	Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)											5 ans
6 mois		Aides à la création artistique											
		Aides Individualisées à la Formation (AIF)											10 ans
		Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)											10 ans
		Bourse Territoriale de Formation (BTF)											5 ans
	\$	Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)											
Scolarité	\$	Passeport Mobilité											
Scolarité		Cadre Avenir											5 ans
10 ans	\$	Bourse AusAid											5 ans
	\$	Bourse NZAid											2 ans
		Programme d'Etudes hors diplôme - Consulat d'Indonésie											
		Bilan d'Orientation Jeune (BOJ)											
		Aides pour les études hors NC: Brock Service Education, Boomerang Australia, AISES.nc, ESL Education, Noumea School of English, English spoken											
		Produits des banques Prêt Etudiant et transfert de compte entre la NC et la France											8 ans max
		Programmes Européens pour formation professionnelle											
		Bilan professionnel et Bilan de compétences											
		Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)											
		Information et accompagnement à la création et au développement d'entreprise ou de projet de la CCI											
		Aide à la création et au développement d'entreprises de la NCI											
		Micro-crédit pour l'emploi et Micro-crédit professionnel de l'ADIE											

# Aide selon le cursus

Sans diplôme Hors système scolaire	Collège Lycée	bac	bac+1	bac+2	bac+3	bac+4	bac+5	bac+6	bac+7	bac+8	
			BES SUD 1er cycle			BES SUD 2ème cycle		Prix d'Encouragement à la Recherche (PER)			
			Prix d'Excellence (PEPS)								
			Aide forfaitaire de stages								
			Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)								
			BES NORD								
			Bourse d'Excellence								
			BEIDE								
			Aides Individualisées à la Formation (AIF)								
	Bourse "Sport Etude"		BES PIL								
			Bourse Spécifique PIL								
			Bourse avec Affectation Spéciale (BAS)						Bourse d'Encouragement à la Recherche Universitaire (BERU)		
			Cégep Mobilité Québec (CMQ)								
			MIPE								
			Mobilité Métropole								
		Prix de la vocation scientifique et technique des filles	Bourse de l'Education Nationale (BEN)								
			Bourses sur critères sociaux du CNOUS								
			Passport Mobilité								
			Cadre Avenir								
			Bourses du Ministère de l'Agriculture								
			AusAid								
			NZAid								
			Programme d'études hors diplôme - Consulat d'Indonésie								
			Bourse ERASMUS (UNC)					Allocation de recherche (UNC)			
	Enquête des terminales <a href="http://www.apreslebac.nc">www.apreslebac.nc</a>		Bourse de Mobilité Internationale (UNC)								
			Espace Stage								
			Assurance obligatoire maladie - maternité CAFAT								
			Logement sur campus universitaire								
			Foyer Tutorat								
			Aide au logement								
			Inscriptions au Point A								
			Dispositifs des APPNC								
			Bilan d'Orientation Jeune (BOJ)								
			Service Etudiant - Formation - Jeunesse de la MNC								
			Aides pour les études hors NC: Brock Service Education, Boomerang Australia, AISES.nc, ESL Education, Noumea School of English, English spoken								
Dispositifs de la MGI											
Ecole de la deuxième chance (E2C)	Examens et concours DASS NC		Prêt Etudiant et transfert de compte entre la NC et la France								
			Internat d'Excellence								
Dispositifs de l'association ACTIVE											
			Permis Pour l'Emploi (PPE)								
SIM, PIP, Stage socioculturel, SIAIJ de la MLIJPN											
			Programmes Européens (Léonardo da Vinci, Grundtvig, Erasmus, etc.)								
			Carte Jeunes								
			Service civique volontaire								
			Guichet d'inscription, aides à l'embauche, accompagnement à la recherche d'emploi, ateliers collectifs thématiques, accompagnement des travailleurs handicapés, guichet d'embauche express du SEF								
			Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)								
			Information et accompagnement à la création et au développement d'entreprises ou de projets de la CCI								
			Aide à la création et au développement d'entreprises de la NCI								
			Micro-crédit pour l'emploi et Micro-crédit professionnel de l'ADIE								



Courriel : [espace.etudiant@idcnc.nc](mailto:espace.etudiant@idcnc.nc)

Tél : 29 20 64 – Fax : 29 20 79

[www.apreslebac.nc](http://www.apreslebac.nc)

**Institut pour le Développement des Compétences en  
Nouvelle-Calédonie**

1, rue de la Somme B.P 497 - 98845 Nouméa cedex

Tél. 28 10 82 - Fax. 27 20 79

Numéro vert (gratuit) : 05 07 09

Courriel : [idc.nc@idcnc.nc](mailto:idc.nc@idcnc.nc)

Site : [www.idcnc.nc](http://www.idcnc.nc)